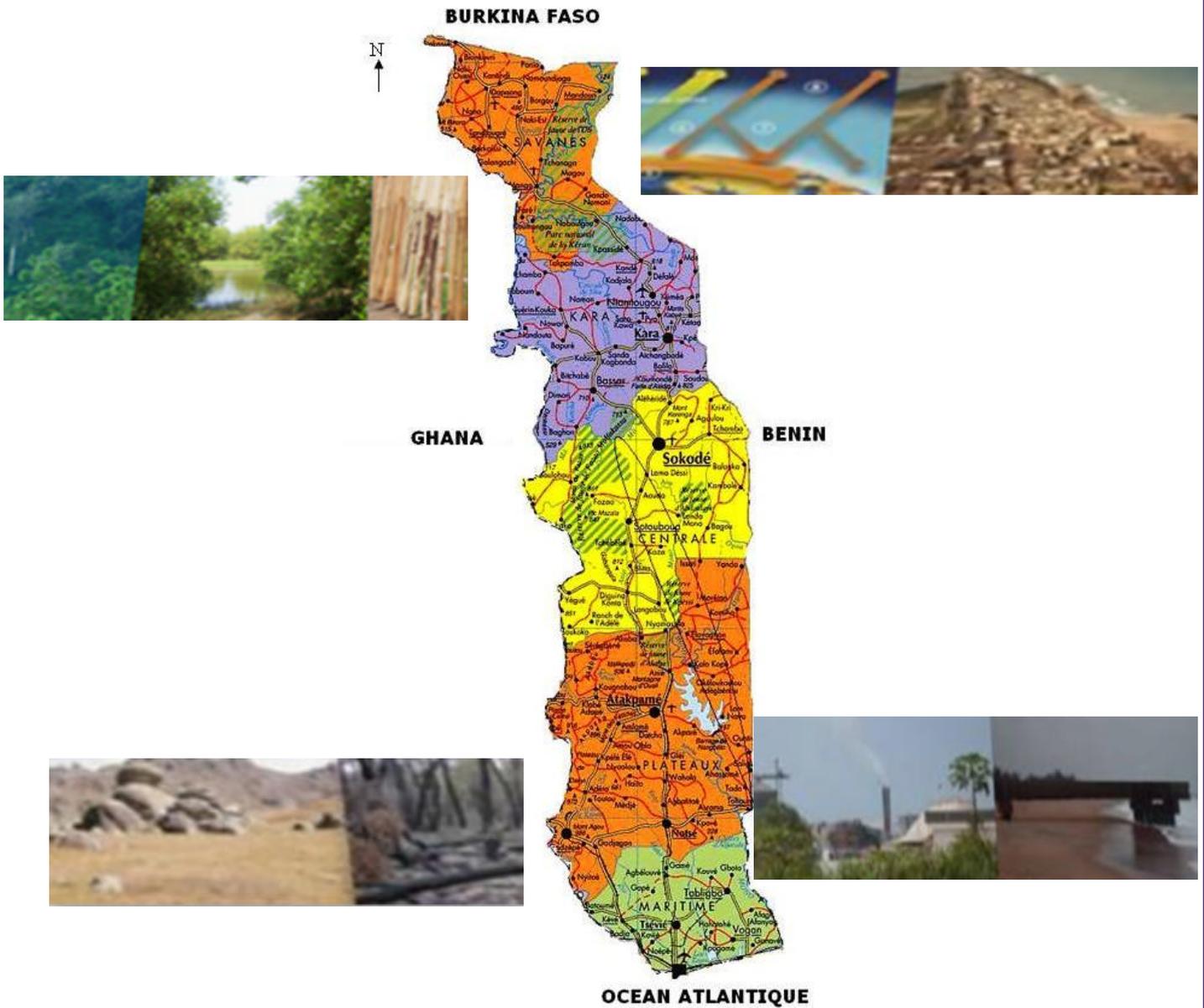




**ANCR  
TOGO**

# STRATEGIE NATIONALE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT



Octobre 2008

## Photos de couverture

- A gauche, haut
- Forêt, Zone éco-floristique IV, Préfecture de Kloto*  
*Mangroves, Port de Lomé, Préfecture du Golfe*  
*Epis de Maïs et de mil, Préfecture de l'Est-Mono*
- A gauche, bas
- Préparation du champ par brûlis de la forêt*  
*Massif dégradé par une mauvaise gestion des ressources naturelles*
- Au milieu
- Carte du Togo*
- A droite, haut
- Schéma de l'effet de serre, phénomène naturel dont l'intensification induit le réchauffement de la planète et les changements climatiques ;*  
*Ville d'Aného sous l'effet de l'érosion côtière, montrant la passe entre l'océan et la lagune.*
- A droite, bas
- Usine NIOTO, Avril 2007*  
*Point de rejet en mer des effluents issus du traitement humide des phosphates du Togo, Avril 2007*

## TABLE DES MATIERES

<b>Liste des tableaux</b>	<b>iv</b>
<b>Sigles et Abréviations</b>	<b>v</b>
<b>Préface</b>	<b>viii</b>
<b>Résumé exécutif</b>	<b>x</b>
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU TOGO</b>	<b>5</b>
1.1 Contexte national	6
1.2 Implications politique, juridique, institutionnelle et technique de gestion de l'environnement au Togo	7
1.3 Principaux problèmes environnementaux	13
1.4 Rappel des obligations internationales relatives à l'environnement	14
1.4.1 Obligations relatives à la diversité biologique	14
1.4.2 Obligations relatives aux changements climatiques	15
1.4.3 Obligations relatives à la désertification et à la dégradation des sols	17
1.4.4 Obligations internationales relatives à l'eau, à l'assainissement et à la pollution	18
1.5 Forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la mise en œuvre des AME au Togo	19
1.5.1 Forces	19
1.5.2 Faiblesses	20
1.5.3 Opportunités	21
1.5.4 Menaces	22
1.6 Besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre des AME	22
1.6.1 Classification des besoins au niveau intersectoriel	23
1.6.2 Classification des besoins au niveau sectoriel	26
<b>DEUXIEME PARTIE : PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA STRATEGIE NATIONALE</b>	<b>39</b>
2.1 Justification	40
2.2 Principes généraux	41
2.3 Vision	41
2.4 Objectif global	41
2.5 Objectifs spécifiques	42
2.6 Acteurs	42
2.7 Axes stratégiques	42
2.8 Programmes retenus	43
2.8.1 Programme I : Renforcement des capacités au niveau intersectoriel	44
2.8.2 Programme II : Renforcement des capacités au niveau sectoriel	55
2.9 Plan d'action	89

<b>TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....</b>	<b>110</b>
3.1 Mobilisation des ressources financières-----	111
3.1.1 <i>Recours aux ressources internes.....</i>	<i>111</i>
3.1.2 <i>Recours aux mécanismes spécifiques aux AME.....</i>	<i>111</i>
3.1.3 <i>Recours au partenariat.....</i>	<i>111</i>
3.2 Cadre institutionnel de mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement des capacités -----	111
3.2.1 <i>Exécution des actions de renforcement des capacités au niveau intersectoriel.....</i>	<i>112</i>
3.2.2 <i>Exécution des actions de renforcement de capacités au niveau sectoriel.....</i>	<i>113</i>
3.3 Suivi évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités-----	114
3.4 Budget de la stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement-----	114
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>115</b>
<b>DOCUMENTS CONSULTES.....</b>	<b>118</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>121</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Institutions impliquées dans la gestion de l'environnement.....	8
Tableau 2 : Besoins intersectoriels en renforcement des capacités à satisfaire dans les trois premières années à venir .....	23
Tableau 3 : Besoins intersectoriels en renforcement des capacités à satisfaire dans les cinq années à venir.....	25
Tableau 4 : Besoins en renforcement de capacités au plan systémique dans les trois premières années à venir .....	27
Tableau 5: Besoins en renforcement de capacités au plan systémique à satisfaire dans les cinq années à venir.....	29
Tableau 6 : Besoins en renforcement des capacités au plan institutionnel à satisfaire dans les trois premières années à venir.....	30
Tableau 7: Besoins en renforcement des capacités au plan institutionnel à satisfaire dans les cinq années à venir.....	34
Tableau 8 : Classification des besoins en renforcement des capacités au plan individuel à satisfaire dans les trois premières années à venir.....	35
Tableau 9 : Besoins en renforcement de capacités à satisfaire dans les cinq années à venir.....	37
Tableau 10 : Plan d'action.....	90
Tableau 11 : Budget.....	122
Tableau 12 : Implications politiques, juridiques et techniques.....	125

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AGR	activité génératrice de revenu
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANCR	Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer
ANCR-GEM	Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial
BAD	Banque Africaine de Développement
BCH	Biosafety Clearing House/ Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine pour le Développement
CC	Changements Climatiques
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFA	Communauté Financière Africaine
CHM	Clearing House Mechanism / Centre d'échange sur la diversité biologique
CNI	Communication Nationale Initiale sur les changements climatiques
CNUED	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
COM-STABEX	Cadre d'Obligations Mutuelles de Stabilisation des Exportations
CREPA	Centre Régional d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement à faible coût
CVD	Comité Villageois de Développement
DGE	Direction Générale de l'Energie
EIE	Etude d'Impact sur l'Environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEM (ou GEF)	Fonds pour l'Environnement Mondial (ou Global Environment Facility)
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC (ou IPCC)	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (ou Intergovernmental Panel on Climate Change)
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IEC	Information, Education et Communication
IGES	Inventaire des GES
INFA/TOVE	Institut National de Formation Agricole de Tové
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
MED	Ministère de l'Economie et du Développement
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
METRF	Ministère de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources Forestières
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACIPE	Programme d'Assistance à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement
PAN	Programme d'Action National de lutte contre la désertification
PAR/GIRE/AO	Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest.
PK	Protocole de Kyoto
PMARC	Programme Mondial d'Appui au Renforcement des Capacités
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNE-TOGO	Partenariat National de l'Eau du Togo
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POPs	Polluants Organiques Persistants
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RN	Ressources Naturelles
SAO	Substances Appauvrissant la couche d'Ozone
SWOT :	Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces)

TdE	Togolaise des Eaux
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UREC	Unités de Réduction d'Emissions Certifiées
USAID	United State Agency for International Development
UTCATF	Utilisation des Terres, Conversion et Affectation des Terres et Foresterie
V&A	Vulnérabilité et Adaptation
WACAF	Convention relative à la coopération en matière de protection de l'environnement marin et côtier dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

## **PREFACE**

Le Togo fait un pas de plus dans sa difficile mais sûre progression vers l'amélioration de la gestion de l'environnement et de la promotion du développement durable. En effet, depuis plus de deux décennies les pouvoirs publics ont inscrit la protection de l'environnement au rang des priorités nationales et en dépit des multiples efforts consentis, les résultats escomptés sont encore loin d'être atteints. L'adhésion des différentes parties prenantes au processus d'identification des problèmes environnementaux auxquels le Togo est confronté, puis la détermination et la volonté manifeste du Gouvernement d'y faire face, permettent d'avancer résolument vers les solutions idoines à la gestion de l'environnement.

En effet, de façon consensuelle et avec l'appui technique et financier de nos partenaires au développement, le Togo s'est doté d'un certain nombre d'outils de gestion de l'environnement. Je peux citer entre autres, la Politique Nationale sur l'Environnement, le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), la loi-cadre sur l'environnement, la loi portant code forestier, le Programme d'Action National de lutte contre la Désertification, la stratégie de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique, le cadre national de biosécurité, le plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm, la stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, etc. La traduction sur le terrain des conclusions et recommandations de tous ces outils contribue substantiellement à l'amélioration de notre environnement.

Cependant, la lutte contre la dégradation de l'environnement doit être permanente. C'est donc dans cette logique que le Togo a souscrit au Projet Auto évaluation des capacités nationales à renforcer pour la gestion de l'environnement au niveau mondial et national (ANCR). Grâce au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) auxquels j'exprime la gratitude du Gouvernement togolais, le Togo connaît avec exactitude ses forces et faiblesses en matière de mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) qu'il a signés et ratifiés.

Je suis persuadé qu'à travers les conclusions auxquelles le projet ANCR est parvenu, le renforcement des capacités nationales qui résultera de la mise en œuvre de la présente Stratégie nationale, contribuera à aider la population togolaise dans son ensemble à intégrer sans trop de difficultés, les préoccupations environnementales des conventions dans les pratiques quotidiennes et à réduire la persistance de la pauvreté qui constitue aujourd'hui la première cause de la dégradation de l'environnement.

Je m'engage, au nom du Gouvernement togolais, à faire mobiliser les ressources, internes et externes, nécessaires pour le développement et le renforcement des capacités nationales, aux plans institutionnel, individuel et systémique aux fins d'une meilleure contribution du Togo à la gestion durable de l'environnement national et mondial.

Je garde l'espoir que nos partenaires traditionnels au développement ne manqueront pas, avec le nouveau contexte que nous vivons, d'accompagner le Togo dans la phase de renforcement de nos capacités nationales pour la gestion de l'environnement.

**Le Ministre de l'Environnement,  
et des Ressources Forestières**

**Kossivi AYIKOE**

## RESUME EXECUTIF

La présente stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement fait suite aux documents ci-après dont elle s'appuie principalement sur les résultats. Il s'agit :

- du bilan réalisé sur la mise en œuvre des AME ainsi que sur la gestion des questions liées à l'eau, à l'assainissement et à la pollution au Togo et,
- de l'évaluation consécutive des besoins sectoriels et intersectoriels en matière de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des AME.

### ***Démarche participative***

Le processus d'élaboration de cette stratégie, a conduit à la revue documentaire y relative et à l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces associées à la mise en œuvre des AME. Le processus s'est fondé sur le principe de concertation et de participation des principaux acteurs.

La revue documentaire a porté essentiellement sur les rapports d'études produits dans le cadre du projet ANCR et les documents cadres ou de stratégies sectorielles élaborés par le Gouvernement togolais en matière de diversité biologique, de changements climatiques, de désertification et de dégradation des sols et de la gestion des questions relatives à l'eau, l'assainissement et la pollution. En outre, les rapports périodiques nationaux relatifs à la mise en œuvre des différents AME et les sites web des secrétariats des AME et les textes des principaux AME ont été consultés.

La concertation s'est fondée sur une démarche consultative menée d'une part auprès de la Direction nationale et de la Coordination du projet pour convenir sur les orientations de l'étude et d'autre part auprès des différents acteurs intervenant dans les quatre domaines couverts par les études thématiques pour recueillir leurs idées de projet.

La participation des parties prenantes au processus s'est faite au travers des cinq (5) ateliers régionaux dans les chefs-lieux des régions économiques et d'un (1) atelier national tenu à Lomé. Les ateliers régionaux ont réuni cent soixante quinze (175) représentants des groupes socioprofessionnels du pays et particulièrement les acteurs intervenant dans les domaines de gestion de la diversité biologique, des changements climatiques, de la désertification et de la dégradation des sols, et des questions relatives à l'eau, l'assainissement et la pollution. Ils ont permis aux parties prenantes de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations respectives et d'enrichir le document de leurs apports. L'atelier national a quant à lui réuni une cinquantaine de participants provenant de différentes structures techniques étatiques, ONG et groupes socioprofessionnels concernés par la gestion de

l'environnement et des questions liées à l'eau, à l'assainissement et à la pollution. Il a permis aux participants d'examiner, de valider et de s'approprier le contenu du document.

### ***Etat des lieux de la gestion de l'environnement***

Les différents diagnostics faits sur l'état de l'environnement, notamment au cours du processus d'élaboration du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), révèlent que le Togo est confronté à des problèmes environnementaux aux causes multiples. Les principaux problèmes identifiés sont : la déforestation, le déboisement et la dégradation de la couverture végétale, la dégradation et la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des aires protégées et de la faune, l'envasement des cours et plans d'eau et des lagunes, la contamination et la dégradation de la qualité des eaux douces, la dégradation des ressources du littoral et du cadre de vie.

Pour faire face à ces problèmes, le Togo s'est doté d'un certain nombre d'outils et instruments de gestion de l'environnement. Ainsi :

- sur le plan politique, le Gouvernement a adopté le 23 décembre 1998 la Politique Nationale de l'Environnement. A travers cette politique, le Gouvernement s'est assigné deux grands objectifs en matière de protection de l'environnement à savoir : la promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement dans tous les domaines d'activité et la consolidation des mesures de redressement économique destinée à asseoir le développement sur des bases écologiquement viables. En outre et conformément à cette politique environnementale, il a été élaboré un cadre global de planification dénommé Plan National d'Action pour l'Environnement qui constitue l'outil d'opérationnalisation de la politique environnementale. Pour rendre complet le développement du mécanisme de mise en œuvre de la politique environnementale, il a été aussi élaboré le document de Programme National de Gestion Environnementale (PNGE).
- sur le plan juridique, des textes législatifs et réglementaires ont été pris pour établir ou renforcer le cadre juridique de gestion de l'environnement. Dans ce sens, on peut citer principalement : la Loi N° 88-14 du 3 novembre 1988 portant code de l'environnement, la bi N° 96-004/PR du 26 février 1996 portant code minier, la loi n° 96-007/PR du 3 juillet 1996, relative à la protection des végétaux, la bi N° 99-003 du 18 février 1999 portant code des hydrocarbures de la République Togolaise, la loi N° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement, et la loi N° 2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier.
- sur le plan technique, des productions scientifiques, notamment des documents de référence dans un des domaines rattachés à la gestion de l'environnement ont été produits. Il s'agit, entre autres : Inventaires fauniques, floristiques et des écosystèmes, Rapports nationaux sur la Diversité Biologique, Monographie de la

Diversité Biologique, Inventaires des Gaz à Effet de Serre (GES), Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques, Diagnostic de la Situation de l'Hygiène et de l'Assainissement au Togo, Inventaire national initial des polychlorobiphényles et des équipements les contenant au Togo, Inventaire initial des pesticides POPs.

## **Principales composantes de la stratégie**

### **Justification**

Le profit que le Togo peut tirer de la mise en œuvre des AME dépend en grande partie des capacités de la population et des institutions à mettre efficacement en œuvre ces AME et à apporter des réponses appropriées aux préoccupations environnementales du pays. De ce fait, le renforcement des capacités au triple plan systémique, institutionnel et individuel s'avère nécessaire. Par rapport à la diversité et à l'importance des besoins identifiés, ce renforcement des capacités doit s'inscrire dans une approche cohérente basée sur une planification bien mûrie avec des arrangements institutionnels appropriés, et soutenue par une vision claire sur l'environnement de demain. Ainsi, elle permettra au Togo d'honorer pleinement ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale en matière de gestion de l'environnement.

### **Principes généraux**

Les principes généraux sur lesquels repose l'approche stratégique en matière de renforcement des capacités pour une meilleure mise en œuvre des AME sont les suivants :

- *la responsabilisation* de l'ensemble des acteurs du développement en vue de favoriser une meilleure participation aux actions de gestion de l'environnement ;
- *la prévention* dans la gestion du développement et de l'environnement en utilisant les meilleures techniques disponibles à des coûts économiquement supportables ainsi que l'adaptation des technologies importées au contexte national ;
- *l'internalisation* par chaque acteur du développement des coûts de protection de l'environnement dans les financements des activités susceptibles de porter atteinte aux ressources naturelles ou de dégrader le cadre de vie ;
- *la recherche des actions de synergies* dans la planification et la gestion de l'environnement.

### **Vision**

La vision qui sous-tend cette stratégie est de bâtir d'ici 2015, au niveau national, des capacités suffisantes et appropriées qui permettent d'assurer une gestion rationnelle et efficace des ressources naturelles et de l'environnement afin de garantir de meilleures conditions de vie aux générations présentes et futures.

## **Axes stratégiques**

La stratégie est bâtie autour de six axes majeurs prenant en compte le renforcement des capacités aux niveaux intersectoriel et sectoriel. Ces axes sont les suivants : (i) renforcement de la conscience écologique, (ii) réactualisation ou adoption des cadres politiques et juridiques pour le développement de synergie, (iii) renforcement des capacités en matière de gestion des changements climatiques, (iv) renforcement des capacités en matière de gestion de la diversité biologique, (v) renforcement des capacités en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des sols et (vi) renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution.

### *Axe 1 : Renforcement de la conscience écologique*

Il est visé à travers cet axe le renforcement de la conscience et du comportement écologique nécessaires à un engagement pour une gestion rationnelle des ressources naturelles. A cet effet, il y est prévu la mise en œuvre des actions suivantes : (i) l'IEC par les organes d'information et au moyen des réunions publiques, des sketches et autres outils de communication, (ii) la sensibilisation des décideurs politiques du secteur privé et des planificateurs de projet sur les textes régissant les études d'impact environnemental et sa prise en compte systématique dans les programmes et projets de développement, (iii) l'appui aux actions d'éducation environnementale et (iv) l'appui à l'enseignement de notions d'environnement dans les établissements primaires et secondaires.

### *Axe 2 : Réactualisation ou adoption des cadres politiques et juridiques pour le développement de synergie*

L'objectif visé dans le cadre de cet axe est de revisiter les cadres politiques et juridiques existants pour les adapter aux dispositions des AME ou adopter de nouveaux conformes à ces dispositions afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des AME au Togo. Les actions nécessaires, pour ce faire, sont : (i) la définition des mécanismes de collaboration entre les parties prenantes pour le développement de synergie, (ii) le renforcement du cadre juridique de gestion et de suivi de l'environnement, (iii) le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement de synergie et de capitalisation des effets des interventions des acteurs, (iv) le renforcement du centre de documentation et d'information du MERF, (v) la formation des cadres et techniciens en matière de gestion des projets et de gestion intégrée et participative de l'environnement, et (vi) le développement des compétences interdisciplinaires en gestion de la diversité biologique, de la problématique des changements climatiques, de lutte contre la désertification et la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution en matière de l'EIE.

*Axe 3 : Renforcement des capacités en matière de gestion des changements climatiques*

Il est question de l'amélioration des capacités nationales pour mieux gérer les changements climatiques aux fins d'un développement durable. Il comprend six projets spécifiques : (i) information et formation des décideurs sur les opportunités de développement qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, (ii) mise en place d'un système national d'acquisition, d'utilisation et de diffusion des données d'activités et d'informations relatives aux changements climatiques, (iii) renforcement des capacités des délégués togolais pour une participation active et bénéfique pour le pays aux négociations sur le climat, (iv) appui à l'organisation des acteurs en un cadre institutionnel harmonieux pour une mise en œuvre ininterrompue de la CCNUCC au Togo, (v) appui à l'appréhension par les acteurs du secteur privé des avantages et des opportunités qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC et du PK, (vi) appui aux activités de reboisement et (vii) renforcement des actions de vulgarisation des foyers améliorés.

*Axe 4 : Renforcement des capacités en matière de gestion de la diversité biologique*

Cet axe vise le renforcement des capacités en matière de gestion de la diversité biologique par (i) la mise à jour de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique, (ii) l'appui à l'amélioration du cadre juridique national relatif à la diversité biologique, (iii) le renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion de la diversité biologique, (iv) le renforcement des capacités matérielles et techniques des laboratoires et des centres d'expérimentation et réhabilitation d'une station de quarantaine, (v) le renforcement des capacités individuelles en matière de gestion durable de la diversité biologique, (vi) la restauration et la gestion durable des écosystèmes fragiles et aires protégées et (vii) le renforcement des actions de promotion de l'agro biodiversité.

*Axe 5 : Renforcement des capacités en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des sols*

Cet axe va promouvoir le renforcement des capacités en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des sols. Les projets qui le composent sont : (i) renforcement de la participation des populations à la lutte contre la désertification, (ii) promotion de pratiques endogènes, de techniques et de technologies de lutte contre la désertification et la dégradation des sols, (iii) renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, (iv) accompagnement dans la restauration du couvert végétal et des sols, (v) Appui à la généralisation de l'utilisation des foyers améliorés de charbon de bois et de bois de feu, (vi) appui à l'organisation de la filière de charbon de bois et l'amélioration des techniques de carbonisation du bois (vii) appui à la promotion de l'utilisation du gaz butane en substitution aux énergies traditionnelles dans les centres urbains du Togo.

### *Axe 6: renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution*

L'objectif poursuivi à travers cet axe est de renforcer les capacités en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution. L'axe comporte les projets suivants : (i) amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions d'hygiène, (ii) amélioration de l'information et de la communication, (iii) renforcement de la capacité opérationnelle des services d'assainissement, (iv) appui aux actions de terrain en matière de gestion de l'eau, (v) appui aux actions de terrain en matière d'assainissement, (vi) appui aux actions de terrain en matière de lutte contre les pollutions.

Ces six axes s'inscrivent dans quatre orientations majeures à savoir, le renforcement de la conscience écologique, le renforcement des cadres politiques et juridiques, le renforcement des cadres institutionnels et le renforcement des capacités humaines.

### **Mise en œuvre**

La mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement des capacités sera assurée, sur le plan institutionnel, par les structures du cadre institutionnel permanent pour la satisfaction des besoins sectoriels identifiés et par un cadre institutionnel spécifique composé d'une structure technique du ministère en charge de l'environnement et d'un Comité National de Coordination en ce qui concerne les besoins intersectoriels identifiés. Dans un cas comme dans l'autre, la mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement des capacités requerra la mobilisation des ressources financières nécessaires par le recours aux ressources internes, aux mécanismes des AME et/ou au partenariat traditionnel.

Le budget estimatif de la mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues dans cette stratégie s'élève à 79 555 441 900 FCFA réparti comme suit entre les six axes stratégiques : Axe 1 : 2 259 750 000 F CFA, Axe 2 : 720 750 000 F CFA, Axe 3 : 4 875 000 000 F CFA, Axe 4 : 11 134 641 900 F CFA, Axe 5 : 44 785 500 000 F CFA et Axe 6 : 15 779 800 000 F CFA. Ce budget consacre globalement 2,98 milliards de francs CFA au renforcement des capacités au niveau intersectoriel et 76,57 milliards de francs CFA au renforcement des capacités au niveau sectoriel.

La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie dépendra notamment de l'appui, l'accompagnement et la participation des partenaires techniques et financiers, la mobilisation effective des ressources internes pour le développement et le renforcement des capacités nationales, aux plans systémique, institutionnel et individuel. Le succès de la mise en œuvre de la stratégie permettra au Togo d'apporter davantage sa contribution à la gestion durable de l'environnement mondial.

# **INTRODUCTION**

## 1. Contexte

Face à la dégradation de l'environnement mondial, la communauté internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, a pris l'initiative :

- d'organiser la conférence de Stockholm en 1972 sur l'environnement humain,
- de créer la commission pour l'environnement et le développement en 1982,
- d'organiser en juin 1992 à Rio de Janeiro au Brésil, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED),
- de faire adopter les conventions de la génération de Rio,
- d'appuyer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement à travers les activités habilitantes et autres actions concrètes de protection de l'environnement.

A partir de 2000, il s'est avéré que la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME), qui sont l'expression d'une volonté collective des États à faire face aux problèmes de l'environnement, n'a pas induit les dynamiques susceptibles d'impulser localement et mondialement un développement durable qui assure la conservation des ressources naturelles pour les générations présentes et futures. L'enthousiasme et l'élan qui avaient caractérisé le processus d'adoption et d'adhésion à ces accords au niveau national s'émoussent ainsi faute, d'une part, de capacités adéquates pour assurer convenablement leur mise en œuvre et, d'autre part, de synergie dans leur mise en œuvre.

Pour aider les Pays les Moins Avancés Parties dans leurs efforts de mise en œuvre desdits accords, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont développé le Programme Mondial d'Appui au Renforcement des Capacités (PMARC). A travers son approche stratégique, ce programme propose quatre voies d'appui au renforcement des capacités nationales pour la gestion de l'environnement mondial (i) l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR), (ii) le renforcement des capacités dans le cadre des projets réguliers du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), (iii) le financement de projets cibles de renforcement des capacités et (iv) le développement de programmes destinés aux Pays les Moins Avancés et aux Petits Etats Insulaires en Développement.

La participation du Togo au PMARC s'est traduite par la mise en œuvre du projet «**Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement au niveau Mondial et National (ANCR)** ». Le processus national d'autoévaluation des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement mondial que ce projet a initié, a permis : (i) de faire le bilan de la mise en œuvre des AME au Togo et de la thématique eau, assainissement et pollution et (ii) d'évaluer les besoins sectoriels et intersectoriels en matière de renforcement des capacités. La phase subséquente à ces deux premières étapes du processus est l'élaboration d'une stratégie nationale de renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement.

## **2. Objectif de l'étude**

La présente étude vise l'élaboration de la stratégie nationale de renforcement des capacités pour gérer avec plus d'efficacité l'environnement.

## **3. Résultat attendu**

La production du document de la stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement est le résultat attendu de cette étude. Ce document doit traiter essentiellement :

- du contexte physique, économique, social et juridique national ;
- de la description du contexte de mise en œuvre des AME au Togo ;
- des axes stratégiques et d'une liste d'idées de projets prioritaires pour chaque thématique, à partir de la hiérarchisation des besoins prioritaires identifiés.

## **4. Méthodologie**

Le processus d'élaboration de cette stratégie a emprunté la même approche méthodologique que celle suivie lors de la réalisation des études sur le bilan de mise en œuvre des AME. Cette approche a été complétée par la distribution des fiches d'idées de projet à tous les acteurs concernés par la mise en œuvre des AME au Togo. Elle a aussi fait recours au guide méthodologique d'élaboration des rapports d'autoévaluation des capacités à renforcer proposé par le FEM en 2001 et en 2005. La Matrice SWOT suggérée par le FEM a été utilisée pour identifier les forces et faiblesses, les opportunités et les menaces en relation avec la mise en œuvre des AME et la gestion des questions relatives à l'eau, l'assainissement et la pollution.

Enfin les besoins identifiés ont été hiérarchisés et les projets prioritaires pour satisfaire ces besoins ont été proposés.

Les différentes étapes de la démarche suivie sont les suivantes :

- *Réunions techniques avec le Coordonnateur National et le Directeur National du projet*

Elles ont consisté en des séances d'échange pour harmoniser la compréhension des TDR par les consultants, la Direction nationale et la Coordination technique du projet. Elles ont donné l'occasion au Directeur National du projet et au Coordonnateur National de s'assurer que les consultants ont compris leur mission et leurs mandats respectifs.

- *Revue documentaire*

Elle a porté principalement sur les rapports d'études produits dans le cadre du projet ANCR et les documents cadres ou de stratégies sectorielles élaborés par le Gouvernement togolais en matière de diversité biologique, de changements climatiques, de désertification et de dégradation des sols et de la gestion des questions relatives à l'eau, à l'assainissement et à la pollution. En outre, les rapports nationaux relatifs à la mise en œuvre des différents AME, les sites web des secrétariats des AME et les textes des principaux AME ont été consultés.

- *Formulation des idées de projet*

Les fiches d'idée de projet ont été élaborées et distribuées aux acteurs intervenant dans les quatre domaines couverts par les études thématiques. Les explications sur les fiches d'idée de projet ont été données lors des ateliers régionaux et de la réunion élargie du comité de pilotage du projet. Au bout de trois semaines, les fiches remplies par les acteurs eux-mêmes ont été renvoyées à la Coordination du projet ANCR qui les a mises à la disposition de l'équipe de consultants. Les idées de projet ont fait l'objet d'analyse et celles retenues ont été regroupées dans les programmes que comporte la présente stratégie nationale de renforcement de capacités.

- *Ateliers régionaux et national*

La participation des parties prenantes au processus s'est faite au travers de cinq (5) ateliers régionaux dans les chefs-lieux des régions économiques<sup>1</sup> et d'un (1) atelier national qui s'est tenu à Lomé.

Les ateliers régionaux ont réuni cent soixante quinze (175) représentants des groupes socioprofessionnels du pays et particulièrement les acteurs intervenant dans les domaines (i) de gestion de la diversité biologique, (ii) de lutte contre les changements climatiques, (iii) de lutte contre la désertification et la dégradation des sols et (iv) de gestion des questions relatives à l'eau, à l'assainissement et à la pollution. Ils ont permis aux parties prenantes de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations respectives.

L'atelier national a réuni une soixantaine de participants provenant des ministères et structures techniques, programmes, ONG et groupes socioprofessionnels impliqués dans la gestion de l'environnement et dans celle des questions relatives à l'eau, à l'assainissement et à la pollution. Il s'est tenu les 29 et 30 octobre 2008 à Lomé ; il a permis l'examen et la validation du document de stratégie.

## **5. Structuration du document**

A l'issue de ce processus, les informations recueillies ont permis d'élaborer le présent document de stratégie nationale de renforcement des capacités en matière de gestion de l'environnement au Togo. Il est structuré en trois (03) grandes parties :

- la première partie présente l'état des lieux de la gestion de l'environnement au Togo ;
- la deuxième partie développe les principales composantes de la stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement ;
- la troisième partie traite de la mise en œuvre de la stratégie.

---

<sup>1</sup> Du 18 au 31 août 2008

**PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX DE LA GESTION  
DE L'ENVIRONNEMENT AU TOGO**

## 1.1 Contexte national

Pays d'Afrique de l'Ouest, le Togo est situé sur la côte du Golfe du Bénin. Il a une superficie de 56.600 km<sup>2</sup> et est limité au Sud par l'Océan Atlantique, au Nord par le Burkina Faso, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Localisé entre le 6<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> parallèles de latitude nord et entre 0 et 2 degrés de longitude est, le pays s'étend du Nord au Sud sur 660 km et d'Est en Ouest sur 50 km au niveau de la côte. Son relief est peu accidenté, excepté la chaîne de l'Atakora qui le traverse en écharpe du Sud-Ouest au Nord-Est, avec des sommets atteignant parfois plus de 900 mètres dans la partie méridionale.

Le Togo appartient à la zone intertropicale au climat chaud et humide marqué par deux principaux courants éoliens. Il s'agit de la mousson en provenance du Sud-Ouest porteuse de pluie et les alizés (harmattan) en provenance du Nord-Est et qui soufflent en grande saison sèche. Il jouit d'un climat intertropical qui varie sensiblement des régions méridionales<sup>2</sup> aux régions septentrionales<sup>3</sup>.

La population du Togo est estimée à 5 701 579 habitants en 2007 avec un taux de croissance moyen annuel de 2,4% et une densité d'environ 100 habitants/km<sup>2</sup>. La population est rurale à plus de 60%. Le secteur agricole occupe près de 80% de la population du pays ; il fournit plus de 20% des recettes d'exportation et fait vivre les 2/3 de la population active. En moyenne, 38% du PIB au cours des dix dernières années proviennent de l'activité agricole considérée comme étant l'une des principales sources de croissance économique du pays. L'agriculture togolaise est essentiellement pluviale.

Au plan des ressources naturelles, le Togo dispose de trois grandes catégories de formations naturelles : formation forestière dense (10% du territoire national), formation forestière ouverte et savane boisée (83% de la superficie totale du pays), formation riveraine située dans les vallées plus ou moins inondables des principaux fleuves (2% de la superficie totale du pays). La presque totalité des ressources en eau<sup>4</sup> du pays provient des pluies dont les eaux sont drainées en surface par quatre bassins hydrographiques (les bassins de l'Oti, du Mono, du Haho et du Zio). La pluviométrie moyenne obtenue ces 20 dernières années est de 1100 mm par an.

Selon les résultats de l'enquête QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être) réalisée en 2006, l'incidence de la pauvreté est estimée à 61,7% de la population, soit près de 3 242 257 individus répartis dans 535 486 ménages. La pauvreté est essentiellement rurale où l'incidence est de 74,3% représentant 79,9%

---

<sup>2</sup> Caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses

<sup>3</sup> Caractérisé par une saison sèche et une saison pluvieuse.

<sup>4</sup> Le reste est occupé par les cours d'eau, soit 5%.

des pauvres. La pauvreté rurale est très prononcée dans les régions des Savanes, Centrale et de la Kara avec des incidences respectives de 92,5%, 84% et 80%.

En matière de santé, de par sa situation géographique, le Togo reste un pays favorable au développement des vecteurs de maladies : le paludisme, la trypanosomiase, la fièvre jaune, la schistosomiase, la dracunculose et autres parasitoses. Les conditions économiques difficiles et le problème d'hygiène sont les causes de morbidité et de mortalité élevées, dues aux parasitoses diverses, aux diarrhées et aux affections respiratoires aiguës.

## **1.2 Implications politique, juridique, institutionnelle et technique de gestion de l'environnement au Togo**

### **1.2.1 Implications institutionnelles**

La volonté des autorités de faire de la gestion de l'environnement une préoccupation majeure et de développer des outils appropriés de gestion de l'environnement a conduit à la création d'un ministère en charge de l'environnement.

Ce ministère, créé en 1987 par le décret N° 87-24/PR du 12 mars 1987, est l'institution principale qui veille à la gestion des ressources forestières et de l'environnement. Son organisation et ses attributions ont été redéfinies par le décret N° 2005-095/PR du 04 octobre 2005. Ce ministère assure la coordination des actions de maintien ou la restauration des ressources naturelles, la protection et la conservation de l'environnement, la prévention des activités susceptibles de le dégrader et d'entraîner des atteintes à la santé des personnes ou à leurs biens, la réparation ou la compensation des dégradations. Il adopte seul ou avec les ministères concernés les orientations et les mesures nécessaires qu'il propose au Gouvernement. Il assure également la coordination dans la mise en œuvre de la politique environnementale du Gouvernement et le suivi des résultats. Sur le plan organisationnel, il comporte, au titre du décret du 4 octobre 2005<sup>5</sup>, un Cabinet Ministériel, un Secrétariat Général, une Direction des Affaires Communes, une Direction de la Planification, une Direction de l'Environnement, une Inspection Forestière et Environnementale, une Direction de la Faune et de la Chasse, une Direction des Eaux et Forêts, cinq Directions Régionales et 30 Directions Préfectorales. A ces institutions s'ajoutent des institutions rattachées :

- l'Office de Développement et d'Exploitation de Forêts (ODEF)<sup>6</sup> ;
- l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) ;
- le Fonds National de l'Environnement (FNE) ;

---

<sup>5</sup> Cf. également le décret n° 2008-090/PR du 29 juillet 2008 portant organisation des départements ministériels.

<sup>6</sup> Créé par décret N° 71-204/PR du 13 novembre 1971.

- la Commission d'affectation des terres dans le domaine public (classement et déclassement) ;
- la Commission nationale du développement durable.

Outre cette institution principale, la gestion de l'environnement implique d'autres institutions. La liste des institutions impliquées est présentée dans le tableau 1 ci-dessous avec le domaine d'intervention rattaché.

**Tableau 1** : Institutions impliquées dans la gestion de l'environnement

Thématique				
Institutions/Structures	Diversité Biologique	Changements climatiques	Désertification et dégradation des sols	Eau, assainissement et pollution
<b>Ministères</b>				
Ministère chargé de l'Environnement	X	X	X	X
Ministère chargé des Finances	X	X	X	X
Ministère chargé de l'Administration Territoriale	X	X	X	X
Ministère chargé de l'Agriculture	X	X	X	X
Ministère chargé de l'Urbanisme	X	X		X
Ministère chargé des Ressources en Eau	X	X	X	X
Ministère chargé de la Recherche	X	X	X	X
Ministère chargé des Transports	X	X	X	X
Ministère chargé de l'Industrie	X	X	X	X
Ministère chargé des Affaires Sociales/Action sociale	X	X	X	X
Ministère chargé de la Santé	X	X	X	X
Ministère chargé de l'Energie	X	X	X	X
Ministère chargé des Mines	X	X	X	X
Ministère chargé de l'Education	X	X	X	X
Ministère chargé de la Communication	X	X	X	X
Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire	X	X	X	X
Ministère chargé du Développement	X	X	X	X
Ministère chargé de la promotion de la Zone Franche	X	X	X	X
<b>Points Focaux des AME</b>	X	X	X	X
<b>Instituts de recherche et de vulgarisation</b>				
<i>Universités du Togo</i>				
Faculté de Droit	X	X	X	X
Faculté des Sciences Economique et de Gestion	X	X	X	X
Département de Géographie	X	X	X	X
Départements de Physique et Chimie	X	X	X	X
Départements de botanique et de Zoologie	X	X	X	X
Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs		X	X	X
Ecole Supérieure d'Agronomie	X	X	X	X

Thématique  Institutions/Structures	Diversité Biologique	Changements climatiques	Désertification et dégradation des sols	Eau, assainissement et pollution
Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires	X	X	X	X
Centre d'Etudes, de Recherche Hydrographique et Océanique	X	X		X
Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l'Environnement	X	X		X
Institut National d'Hygiène				X
Laboratoire de Botanique et d'Ecologie	X	X	X	X
Laboratoire d'Entomologie	X		X	X
Laboratoire de Chimie de l'Eau	X			X
Laboratoire de Biotechnologies	X	X	X	
Laboratoire de Gestion, Traitement et Valorisation des Déchets de l'Université de Lomé		X	X	X
Laboratoire de Physique de l'Atmosphère de la faculté des Sciences	X	X	X	X
Laboratoire sur l'Energie Solaire		X	X	X
<i>Instituts de recherche et de vulgarisation agricoles</i>				
Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA)	X	X	X	X
Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT)	X	X	X	X
<b>Privés</b>				
Entreprises	X	X	X	X
<b>Collectivités territoriales</b>	X	X	X	X
<b>Organisations de la Société civile</b>				
Communautés à la base, ONG et Associations	X	X	X	X
Confessions religieuses	X	X	X	X
Conseil National du Patronat du Togo		X		X
<b>Organes de concertation et de coordination</b>				
Commission Interministérielle de l'Environnement (CIE)	X	X	X	X
Comité National de l'Environnement (CNE)	X	X	X	X
Comité National de coordination et de suivi de la gestion de l'environnement marin et côtier	X	X	X	X
Comités de protection et de gestion de l'environnement	X	X	X	X
Comités Régionaux et Locaux de Planification	X	X	X	X
Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC)	X	X	X	X
Partenariat National de l'Eau				X
Unité de Coordination Nationale (UCN) du Programme pour les Moyens d'Existence Durable dans la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest	X	X		X

### **1.2.2 Implications politiques**

En vue de doter le pays d'un instrument cohérent de gestion de l'environnement, le Gouvernement a adopté le 23 décembre 1998 la Politique Nationale de l'Environnement.

- A travers cette politique, le Gouvernement s'est assigné deux grands objectifs en matière de protection de l'environnement à savoir :
- promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement dans tous les domaines d'activités ;
- consolider les mesures de redressement économique destinées à asseoir le développement sur des bases écologiquement viables.

Pour réaliser ces objectifs, le document de politique environnementale décline quatre grandes orientations :

- la prise en compte des préoccupations environnementales dans le plan de développement national ;
- la suppression et/ou la réduction des impacts négatifs sur l'environnement des projets et programmes de développement publics ou privés ;
- le renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations.

Conformément à cette politique environnementale, il a été élaboré un cadre global de planification dénommé Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Cet outil d'opérationnalisation de la politique environnementale s'articule autour des composantes ci-après :

- renforcer les capacités nationales en matière de gestion de l'environnement ;
- promouvoir une conscience écologique nationale ;
- prendre effectivement en compte les préoccupations environnementales dans la planification et la gestion du développement ;
- promouvoir une gestion saine et durable des ressources naturelles et de l'environnement ;
- renforcer la coopération sous-régionale et internationale pour une gestion concertée des problèmes environnementaux.

Pour rendre complet le développement du mécanisme de mise en œuvre de la politique environnementale, il a été élaboré le document de Programme National de Gestion Environnementale (PNGE).

Spécifiquement, la mise en œuvre des conventions de la génération de Rio a induit pour ce qui concerne :

- **la diversité biologique**, l'élaboration et l'adoption de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique et du Cadre National de Biosécurité ;
- **les changements climatiques**, l'élaboration et l'adoption de la stratégie nationale de mise en œuvre de la CCNUCC ;
- **la lutte contre la désertification**, l'élaboration et l'adoption du programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN).

La gestion des questions liées à l'eau, à l'assainissement et aux pollutions a conduit également à l'élaboration et à l'adoption :

- de la politique nationale d'hygiène et d'assainissement et de son plan stratégique de mise en œuvre ;
- du document de politique sectorielle en matière d'eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain ;
- du document de politique et stratégies nationales pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- du plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les POPs ;
- de la stratégie nationale du logement ;
- du plan national de gestion des produits chimiques ;
- du schéma directeur d'assainissement de la ville de Lomé.

### 1.2.3 Implications juridiques

Elles se présentent sous forme de textes législatifs et réglementaires pris pour établir, ou renforcer le cadre juridique de gestion de l'environnement dont les principaux textes sont :

- loi N° 88-14 du 3 novembre 1988 portant code de l'environnement ;
- loi N° 96-004/PR du 26 février 1996 portant code minier ;
- loi N° 96-007/PR du 3 juillet 1996, relative à la protection des végétaux ;
- loi N° 99-003 du 18 février 1999 portant code des hydrocarbures de la République Togolaise ;
- loi N° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement ;
- loi N° 2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier ;
- décret du 5 février 1938 portant organisation du régime forestier du territoire togolais ;
- décret n° 2003-237/PR du 26 septembre 2003 relatif à la mise en place d'un cadre normalisé de gestion des aires protégées ;
- décret N°2006-058/PR du 05 juillet 2006 fixant la liste des travaux, activités et documents de planification soumis à étude d'impact sur l'environnement (EIE) et les arrêtés d'application.

Pour ce qui concerne le domaine de l'eau, assainissement et pollution, on peut citer :

- l'engagement vis-à-vis de la conférence des Nations Unies sur l'eau et l'environnement à Dublin ;
- l'engagement régional en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au niveau de la CEDEAO.

### **1.2.4 Implications techniques**

Elles concernent principalement les productions scientifiques et les documents élaborés dans la mise en œuvre des AME ou des documents de référence produits dans les domaines rattachés à la gestion de l'environnement.

Dans le domaine de la diversité biologique, on peut citer :

- Inventaires fauniques, floristiques et des écosystèmes ;
- Monographie de la Diversité Biologique ;
- Etudes thématiques/Biosécurité ;
- Rapports nationaux sur la Diversité Biologique ;
- Rapport national sur l'environnement marin et côtier ;
- Profil environnemental du littoral du Togo.

Dans le domaine des changements climatiques, il y a :

- Inventaires des Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques.

Dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, on peut citer :

- Rapports nationaux de mise en œuvre de la CCD ;
- Etude sur l'expérience togolaise en matière de lutte contre la désertification ;
- Etude sur l'identification d'un cadre de partenariat et d'un mécanisme de financement des actions locales de la lutte contre la désertification ;
- Etude exploratoire du fonds national pour l'environnement.

Dans le domaine de l'Eau, Assainissement et Pollution, on peut citer :

- Diagnostic de la Situation de l'Hygiène et de l'Assainissement au Togo ;
- Revue du secteur urbain ;
- Inventaire national initial des polychlorobiphényles et des équipements les contenant au Togo ;
- Inventaire initial des pesticides POPs ;
- Inventaire initial des substances inscrites à l'annexe C de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ;
- Evaluation de l'émission de Dioxines et Furanés ;

- Rapport sur l'exposition de l'environnement et de l'Homme aux POPs ;
- Profil chimique national ;
- Rapport de la mission de consultation sur les OMD pour l'eau et l'assainissement au Togo ;
- Etat des lieux des ressources en eau du Togo.

Un résumé d'ensemble de ces implications est présenté en Annexe 2.

### **1.3 Principaux problèmes environnementaux**

D'une façon générale, les problèmes environnementaux du pays sont énormes et divers. A la faveur du diagnostic approfondi effectué lors du processus d'élaboration du PNAE, les principaux problèmes environnementaux ont été identifiés et mis en lumière. Il s'agit de :

- la déforestation/ le déboisement et la dégradation de la couverture végétale ;
- la dégradation des sols/le déclin de la fertilité ;
- la dégradation des aires protégées et de la faune ;
- l'envasement des cours d'eau et de la lagune, contamination et dégradation de la qualité des eaux douces ;
- la dégradation des ressources du littoral ;
- la pollution et la dégradation du cadre de vie.

Les causes de ces dégradations sont multiples et relèvent en grande partie des actions/interventions de l'homme. Dans ce sens, l'on peut citer principalement :

- la pression démographique sur les ressources naturelles<sup>7</sup> ;
- la construction des infrastructures comme celle du barrage de Nangbéto et du port de Lomé ;
- la production agricole conduisant à la réduction de la durée de jachère, aux méthodes culturales inadaptées, à l'extension des superficies agricoles, à la recherche de terres fertiles et à l'utilisation inappropriée des engrais et des pesticides ;
- les déversements non contrôlés des déchets urbains et industriels, des effluents et des matières brutes ;
- les émissions de véhicules à moteur ;
- les exploitations minières ;
- l'urbanisation accélérée ;
- la marginalisation des communautés locales dans les activités de planification et de gestion des aires protégées.

---

<sup>7</sup> Elle résulte de la surexploitation des ressources forestières et des formations aquifères et l'exploitation incontrôlée du bois énergie et de la production de charbon

Une liste exhaustive des causes des problèmes environnementaux est présentée en Annexe 3.

Les conséquences des dégradations de l'environnement se présentent sous diverses formes. Elles vont des pertes et/ou des altérations de ressources naturelles à la dégradation des conditions de vie des populations en passant par des réductions de productivité et des pertes de revenus financiers.

#### **1.4 Rappel des obligations internationales relatives à l'environnement**

Le Togo est Partie à plusieurs AME. Mais dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ANCR, les études thématiques ont traité des domaines de la diversité biologique, des changements climatiques, de désertification et dégradation des sols et de l'eau, de l'assainissement et de la pollution. Ainsi, les principaux instruments juridiques analysés sont :

- la Convention sur la Diversité Biologique et instrument connexe ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et instrument connexe ;
- la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la Désertification et la dégradation des sols ;
- les instruments juridiques internationaux relatifs à l'eau, à l'assainissement et à la pollution.

##### **1.4.1 Obligations relatives à la diversité biologique**

###### **1.4.1.1 Exigences relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique**

Les dispositions de l'article premier de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) déclinent ses trois principaux objectifs<sup>8</sup> :

- la conservation de la biodiversité ;
- l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique ;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Au niveau du champ d'application, la CDB couvre l'ensemble de la diversité biologique. Il s'agit de la diversité, de la variété et de la fréquence du monde vivant sous toutes ses formes et à tous ses niveaux. La CDB considère les gènes, les espèces et les écosystèmes comme les éléments de la diversité biologique. Seuls les éléments de la diversité biologique situés dans les limites de la juridiction nationale à savoir le territoire, la mer territoriale, le plateau continental et la zone économique exclusive relèvent de la compétence de l'Etat Partie<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Adoptée en 1992 à Rio

<sup>9</sup> Article 4 de la CDB.

Les dispositions des articles 5 à 19 de la CDB donnent le cadre de référence auquel chaque Etat Partie doit se conformer. Les principaux engagements sont :

- l'adoption des mesures en vue de la conservation et de l'utilisation durable ;
- l'identification et la surveillance ;
- la prise des mesures de conservation *in situ* et *ex situ* ;
- l'adoption des mesures d'utilisation durable des éléments constitutifs ;
- l'organisation de l'éducation et la sensibilisation du public en matière de diversité biologique ;
- la réalisation des études d'impact et l'application des mesures appropriées de réduction des effets nocifs des projets ;
- l'adoption des mécanismes d'accès aux ressources génétiques ;
- la promotion de l'accès à la technologie et du transfert de technologie ;
- le développement du mécanisme d'échange d'informations (CHM).

#### **1.4.1.2 Obligations relatives à la prévention des risques biotechnologiques**

Le Protocole de Cartagena sur la Prévention des risques Biotechnologiques a été adopté le 29 janvier 2000 à Montréal. Il a pour objectif de contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontières<sup>10</sup>. Il est exigé de chaque Partie<sup>11</sup> de prendre « les mesures juridiques, administratives et autres nécessaires et appropriées pour s'acquitter de ses obligations au titre du Protocole »<sup>12</sup>.

#### **1.4.2 Obligations relatives aux changements climatiques**

##### **1.4.2.1 Exigences résultant de la CCNUCC**

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)<sup>13</sup> est un instrument juridique international par lequel les parties contractantes manifestent leur volonté commune de réduire le réchauffement actuel de la planète en vue de parer aux effets néfastes des changements climatiques sur la composition, la résistance et la productivité des écosystèmes naturels ou aménagés, le fonctionnement des systèmes socio-économiques et le bien-être et la santé de l'homme.

---

<sup>10</sup> Article 1er du Protocole de Cartagena.

<sup>11</sup> Partie désigne ici tout Etat ou organisation qui a signé et ratifié le Protocole ou qui y adhère.

<sup>12</sup> Article 2 du Protocole de Cartagena.

<sup>13</sup> Adoptée en 1992 à Rio.

La Convention sur les changements climatiques se fixe pour objectif « de stabiliser les concentrations des GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique du système climatique dans un délai suffisant afin que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique se poursuive de façon durable à l'échelle de la planète toute entière »<sup>14</sup>. Cependant, elle ne précise ni le niveau auquel il faudra ramener les concentrations des GES dans l'atmosphère, ni de combien il faudra que les Parties contractantes réduisent leurs émissions, ni le délai dans lequel ces réductions doivent être faites.

Partant du principe de la responsabilité commune mais différenciée, la CCNUCC a prévu, en son article 4, des engagements généraux et spécifiques.

Les principaux engagements communs à toutes les Parties sont<sup>15</sup> :

- l'élaboration d'inventaires des émissions nationales de GES ;
- l'adoption de programmes et plan d'action nationaux de lutte contre les changements climatiques ;
- la mise en place d'une coopération des Parties en matière de transfert de technologie, de recherche scientifique, de gestion des zones côtières, de riposte et d'adaptation à la sécheresse et à la désertification, de sensibilisation, d'éducation et de formation du public sur les changements climatiques.

Les engagements spécifiques concernent les pays de l'OCDE et ceux dont l'économie est en transition vers l'économie de marché. Spécifiquement, il s'agit des Etats Parties des Annexes I et II.

#### **1.4.2.2 Obligations résultant du Protocole de Kyoto**

Conformément à l'article 17 de la CCNUCC le Protocole de Kyoto a été adopté le 11 décembre 1997. L'objectif de réduction couvre six principaux GES (dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitrique, hydrofluorocarbures, perfluorocarbones, hexafluorure de soufre).

En outre, le Protocole assigne les parties de l'Annexe I à réaliser des études scientifiques, à mettre en place des mesures destinées à réduire les répercussions, à faciliter l'adaptation aux changements climatiques (Parties non Annexe I) et à faire rapport sur ces mesures.

Le Protocole de Kyoto a prévu des mécanismes de flexibilité devant permettre aux Parties d'honorer leurs engagements, à travers un vaste marché de réduction et/ou d'élimination des émissions des GES aussi bien au Nord qu'au Sud.

---

<sup>14</sup> Article 2 de la CCNUCC,

<sup>15</sup> Article 4 de la CCNUCC

### **1.4.3 Obligations relatives à la désertification et à la dégradation des sols**

La Convention sur la lutte contre la désertification adoptée le 17 juin 1994 à Paris, a pour objectif de « lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de programme Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées »<sup>16</sup>.

En adhérant à la CCD, les Parties s'engagent à :

- collaborer entre elles au moyen d'accords bilatéraux ou multilatéraux avec nécessité de coordonner leurs efforts et de mettre au point une stratégie à long terme à tous les niveaux ;
- adopter une approche intégrée visant les aspects physiques, biologiques et socio-économiques de la désertification et de la sécheresse...<sup>17</sup> ;
- accorder la priorité voulue à la lutte contre la désertification et à l'atténuation de la sécheresse, à y consacrer des ressources suffisantes, à s'attaquer aux causes profondes de la désertification, à sensibiliser les populations en particulier les femmes et les jeunes avec l'appui des ONG et en renforçant selon qu'il convienne la législation pertinente<sup>18</sup> ;
- accorder la priorité aux pays Parties d'Afrique touchés compte tenu de la situation qui y prévaut sans oublier ceux des autres régions ;
- encourager la coordination des activités menées et l'exécution des programmes communs afin d'en tirer meilleur profit ;
- élaborer des programmes d'action nationaux<sup>19</sup>. Les pays touchés coopèrent pour élaborer des programmes sous-régionaux ou régionaux en vue d'harmoniser et de rendre plus efficaces les programmes nationaux ;
- accorder en priorité un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre technique et financière des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux des pays en développement touchés et en particulier ceux qui se trouvent en Afrique. (engagement spécifique aux pays développés Parties) ;
- collaborer avec les autres pour le transfert et la mise au point de technologies, la recherche-développement scientifique, la collecte et la diffusion d'informations dans le domaine de la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (engagement spécifique aux pays touchés Parties) ;
- promouvoir le renforcement des capacités des institutions et celles du public par la sensibilisation, l'éducation et la formation pour lutter contre la désertification et atténuer l'effet de la sécheresse ;

---

<sup>16</sup> Article 2 de la CCD.

<sup>17</sup> Article 4 de la CCD

<sup>18</sup> Article 5 de la CCD.

<sup>19</sup> Articles 9 et 10 Articles 9 et 10

- ne ménager aucun effort, dans la mesure de leurs capacités, pour dégager des ressources financières en faveur des programmes de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse.

#### **1.4.4 Obligations internationales relatives à l'eau, à l'assainissement et à la pollution**

Les obligations internationales relatives à l'eau, à l'assainissement et à la pollution résultent de plusieurs accords internationaux régissant de façon sectorielle ces domaines. Les principaux instruments juridiques internationaux relatifs auxdits domaines auxquels le Togo est Partie sont :

- La Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), signée le 19 janvier 2007. Elle vise à promouvoir le renforcement de la concertation entre les pays riverains, la coordination efficace des actions de développement, la gestion durable et l'accroissement des ressources en eau et des écosystèmes connexes vitaux dans le bassin de la Volta ;
- La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants adoptée le 22 mai 2001 qui a pour objectif la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les Polluants Organiques Persistants. Cette convention vise à inventorier les différents produits chimiques polluants organiques et à établir un Plan de réduction des polluants ;
- La Convention de Rotterdam (10 septembre 1998) sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Elle engage les Etats Parties à demander et obtenir un consentement préalable des pays d'accueil avant le transport ou le stockage des produits chimiques dangereux destinés au commerce ou à d'autres fins ;
- La Convention de Bamako du 30 janvier 1991 sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique. Elle régit l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique ;
- La Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WACAF, Abidjan, 1981). L'objectif de cette convention est de protéger le milieu marin, les zones côtières et les eaux intérieures relevant de la juridiction des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- La Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Le but général de la Convention est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets nuisibles qui peuvent résulter de la production, des mouvements transfrontières et de la gestion des déchets dangereux et des autres déchets. Son instrument additionnel, le Protocole de Bâle (du 10 décembre 1989) définit le régime de responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant des

mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux. Il engage les Parties contractantes à accepter de coopérer dans l'optique d'adopter des règles et procédures dans le domaine de la responsabilité et de l'indemnisation des dommages causés lors des mouvements transfrontières et l'élimination des déchets dangereux et des autres déchets ;

- La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone de 1985 qui vise à éliminer totalement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) et les remplacer par les substances nouvelles non dangereuses pour l'ozone ;
- La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (Ramsar, 1971) ;
- La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 1968). L'article V de cette convention est consacré à l'eau. Le paragraphe 1 de cet article exige des Etats-Parties d'instituer des politiques de conservation, d'utilisation et de développement des eaux souterraines et superficielles et de garantir aux populations un approvisionnement suffisant et continu en eaux appropriées.

### **1.5 Forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la mise en œuvre des AME au Togo**

L'évaluation de la mise en œuvre des AME au Togo révèle, d'une façon générale, que le Togo ne dispose pas de capacités suffisantes pour mettre en œuvre ces AME au triple plan systémique, institutionnel et humain. Elle révèle, en outre, des points forts, des opportunités et des menaces à la mise en œuvre de ces AME et à la gestion des questions liées à l'eau, aux pollutions et à l'assainissement au Togo.

#### **1.5.1 Forces**

Elles relèvent de la mise en œuvre des trois conventions de Rio, à savoir CDB, CCNUCC et CCD et de la gestion des questions liées à l'eau, l'assainissement et la pollution.

- **Au plan systémique**, on note :
  - l'existence d'une politique nationale de l'environnement ;
  - l'existence d'une politique nationale en matière d'adduction d'eau potable en milieu rural et semi urbain ;
  - l'existence des plans, stratégies et programmes sectoriels intégrant la protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté ;
  - l'existence d'une expertise nationale<sup>20</sup> ;
  - l'équipement et le renforcement de certaines institutions ;

---

<sup>20</sup> Noyau d'experts dans les différents domaines.

- **Au plan institutionnel**, il y a principalement :
  - l'existence d'institutions ou cadre de coordination ;
  - l'existence de cadres de concertation et/ou comités nationaux ;
  - l'existence des points focaux ;
  - l'existence dans tous les secteurs d'institution de collectes de données.
- **Au plan individuel**, il y a surtout une prise de conscience de l'évolution du climat et de ses effets sur les activités socio-économiques et le cadre de vie, de même que sur les questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux pollutions.

### 1.5.2 Faiblesses

Elles traduisent de façon générale les capacités limitées du pays dans la mise en œuvre des AME.

- **Au plan systémique**, les principales faiblesses sont :
  - l'insuffisance de la mise en œuvre de la politique environnementale ;
  - l'insuffisance des textes juridiques nationaux d'application des dispositions des conventions ;
  - l'insuffisance de textes juridiques en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement ;
  - la non vulgarisation des textes juridiques et réglementaires auprès du public et des institutions nationales ;
  - l'absence d'indicateurs de suivi de la gestion de l'environnement ;
  - l'absence de normes nationales en matière d'environnement ;
  - l'insuffisance du recours à l'approche participative ;
  - la faible mobilisation des ressources financières internes et externes.
- **Au plan institutionnel**, elles s'illustrent par :
  - l'insuffisante maîtrise des mécanismes multilatéraux, bilatéraux et autres de mobilisation des ressources financières et de gestion des cycles des projets par des structures concernées directement par la mise en œuvre des AME ;
  - l'insuffisante capacité des institutions à intégrer les questions environnementales dans la planification et le cycle des programmes et projets ;
  - la faible capacité en moyens humains, matériels et financiers des ministères techniques ;
  - l'insuffisance des moyens matériels et techniques des institutions étatiques et de recherche ;

- la faible implication de certains secteurs (surtout privé) dans la mise en œuvre des conventions ;
  - la mise en œuvre cloisonnée des conventions par certains acteurs ;
  - les difficultés de fonctionnement et la non durabilité des cadres de concertations en raison des participations irrégulières des représentants des ministères techniques ;
  - la faible représentation et participation du pays aux fora internationaux sur les conventions ;
  - la faible implication des médias dans la sensibilisation du public ;
  - l'inexistence d'un cadre formel de synergie entre les AME.
- **Au plan individuel**, ces faiblesses concernent :
    - l'insuffisance d'experts qualifiés dans les domaines du droit de l'environnement, de l'économie de l'environnement, de la politique et de la communication en matière de l'environnement ;
    - la faible capacité des acteurs (services publics, ONG) à formuler des projets éligibles particulièrement dans les domaines d'intervention des partenaires extérieurs (FEM, UE, BM) ;
    - la persistance de la pauvreté identifiée comme l'une des causes de la dégradation des ressources naturelles ;
    - la non maîtrise des dispositions des AME par les agents des services étatiques ;
    - les difficultés des populations à appréhender les interdépendances des éléments de l'environnement et à intégrer les préoccupations environnementales dans les pratiques quotidiennes.

### 1.5.3 Opportunités

Il est évident que malgré sa bonne volonté, le Togo n'a pas pu mettre en œuvre convenablement les AME en raison de ses capacités limitées mais aussi des opportunités qu'il n'a pas pu ou su exploiter. Ces facteurs favorables à la mise en œuvre de ces AME se présentent comme suit :

- **En termes de financement**, il y a les mécanismes multilatéraux de financement du FEM, de la BM, de la BAD, de la BOAD, et de l'UE ;
- **En termes d'appuis**, on note l'appui à l'élaboration des programmes nationaux pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques, les appuis à la production des rapports périodiques sur la mise en œuvre des différents AME, l'appui à la préservation des écosystèmes naturels sensibles aux conséquences néfastes des changements climatiques, les appuis à la gestion des ressources en eau et des problèmes de pollution et d'assainissement, l'appui au renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines

dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et le projet d'appui de l'UEMOA et de la Banque Mondiale aux Etats de l'espace UEMOA dans la mise en place d'un cadre régional de biosécurité ;

- **En termes de possibilités**, outre les efforts du Gouvernement dans la gestion des changements climatiques, de la diversité biologique, dans la lutte contre la désertification et dégradation des sols, de la gestion de l'eau, des pollutions et des questions d'assainissement, il y a les possibilités de bénéficier :
  - de l'appui des acteurs privés nationaux ;
  - de la solidarité internationale, particulièrement dans le domaine du transfert des technologies.

#### **1.5.4 Menaces**

Les perspectives dans la mise en œuvre des AME dépendront des facteurs suivants qui en constituent les menaces :

- la survenance de crises socio-politiques et leurs incidences négatives éventuelles sur la mise en œuvre des AME ;
- la qualité/le niveau de concertation entre les unités de coordination ou points focaux des différentes conventions ;
- les difficultés pour les décideurs à mobiliser les moyens financiers, humains et techniques nécessaires à la mise en œuvre des AME ;
- l'intensification de la pauvreté et du chômage dans le pays qui contribue davantage à dégrader les ressources naturelles et l'environnement ;
- la déficience de la bonne gouvernance et de la transparence ;
- le poids de la dette extérieure qui diminue les ressources financières nationales disponibles pour appuyer un développement durable ;
- le renforcement des conditionnalités à l'accès aux ressources financières par les collectivités, les structures gouvernementales, les ONG ;
- le désintérêt des donateurs et partenaires financiers et techniques.

### **1.6 Besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre des AME**

D'une façon générale, l'identification et la hiérarchisation des besoins font apparaître quatre grands domaines prioritaires de renforcement des capacités : la conscience écologique nationale, les cadres politiques et juridiques, le développement ou le renforcement des cadres institutionnels et le renforcement des capacités humaines.

### 1.6.1 Classification des besoins au niveau intersectoriel

Eu égard aux faiblesses de tous ordres identifiées et à la lumière des questions communes traitées par les conventions, des mesures immédiates, à moyen et long termes, devront être prises pour le renforcement des capacités au triple plan systémique, institutionnel et individuel en réponse aux besoins prioritaires identifiés. Certaines mesures relèvent plus d'une organisation interne au niveau des institutions que d'un véritable renforcement de capacités.

Les besoins à satisfaire en renforcement des capacités aux plans systémique, institutionnel et individuel ont été regroupés par ordre de priorité. Les besoins résumés dans le tableau 2 devront être satisfaits dans les trois premières années compte tenu de l'urgence et ceux résumés dans le tableau 3 pourront être satisfaits à moyen et long termes.

**Tableau 2 :** Besoins intersectoriels en renforcement des capacités à satisfaire dans les trois premières années à venir

Plan	Besoin
<b>Systemique</b>	1. Amélioration du cadre juridique par la relecture des textes et leur adaptation au contexte actuel
	2. Production et diffusion en langage simplifié aussi bien dans les langues locales que les langues étrangères des textes juridiques
	3. Amélioration de la diffusion des documents existants relatifs aux AME et aux différentes thématiques
	4. Elaboration des indicateurs de suivi de la gestion de l'environnement
	5. Elaboration des normes nationales en matière d'environnement
	6. Sensibilisation des décideurs politiques, du secteur privé et des planificateurs de projets sur les textes régissant l'EIE et sa prise en compte systématique dans les programmes et projets de développement
	7. Renforcement des capacités des structures concernées directement par la mise en œuvre des AME dans la maîtrise des mécanismes multilatéraux, bilatéraux et autres de mobilisation des ressources financières et de gestion des cycles des projets
	8. Amélioration du système d'information et de communication sur les AME
	9. Amélioration du recours à l'approche participative
	10. Amélioration de la prise en compte par le budget de l'Etat des financements des actions de gestion et de protection de l'environnement

Plan	Besoin
	11. Création du Fonds national pour l'environnement
	12. Amélioration de la coopération et de la concertation entre les directions techniques et les points focaux des conventions
<b>Institutionnel</b>	13. Recrutement et /ou redéploiement de cadres qualifiés
	14. Information sensibilisation et formation des acteurs à tous les niveaux ;
	15. Formation du personnel responsable des banques de données
	16. Formation en conception, en gestion et suivi des projets
	17. Renforcement des capacités des institutions à intégrer les questions environnementales dans la planification et le cycle des programmes et projets
	18. Opérationnalité et durabilité des cadres de concertations
	19. Augmentation du nombre et diversification des délégués nationaux aux COP ;
	20. Mise au point et production de matériels appropriés pour la sensibilisation
	21. Renforcement de la gouvernance au niveau des intervenants
	22. Développement d'un cadre formel de synergie au niveau des AME
<b>Individuel</b>	23. Renforcement des capacités en moyens humains des ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture ;
	24. Renforcement des capacités en ressources humaines /formation de spécialistes pour les différents domaines de l'environnement
	25. Appui aux populations dans le cadre des initiatives privées et génératrices de revenus
	26. Sensibilisation de la population sur l'importance et les rôles uniques et interdépendants joués par chaque élément de l'environnement
	27. Formation de groupes cibles sur la compréhension et la prise en compte des préoccupations environnementales dans les pratiques quotidiennes
	28. Promotion des formations interdisciplinaires de spécialisation dans les domaines relatifs aux AME à l'INFA de Tové et dans les établissements universitaires au niveau national.

**Tableau 3 : Besoins intersectoriels en renforcement des capacités à satisfaire dans les cinq années à venir**

Plan	Besoin
<b>Systemique</b>	1. Capitalisation des avantages synergétiques des activités de CCNUCC-CDB-CCD
	2. Amélioration des outils de mise en formats appropriés des données/informations
	3. Financement par l'Etat des mesures incitatives de protection de l'environnement
	4. Renforcement de l'appui de l'Etat aux ONG/Association et organisations à la base
	5. Création d'écotaxes
	6. Sensibilisation des institutions détentrices de données
	7. Actualisation de certaines données du PNAE
	8. Amélioration du cadre d'appui aux ONG (appui technique et financier de l'Etat aux ONG)
	9. Renforcement des capacités en moyens matériels et techniques des institutions étatiques et de recherche
<b>Institutionnel</b>	10. Dynamisation du processus de décentralisation
	11. Amélioration de la collaboration entre les Directions techniques et la société civile
	12. Formation accélérée en anglais des experts et de certains cadres nationaux
	13. Renforcement institutionnel des organes régionaux de mise en œuvre des conventions
	14. Mise en place des mécanismes continus de suivi et d'évaluation des politiques et des stratégies
	15. Création/renforcement des banques de données
	16. Renforcement des capacités des délégués nationaux en négociation dans le cadre des fora internationaux
	17. Renforcement des équipements et des capacités en ressources humaines des médias

Plan	Besoin
<b>Individuel</b>	18. Formation des acteurs en conception des projets
	19. Organisation des formations pour les agents des services étatiques sur la maîtrise des dispositions des AME
	20. Renforcement des capacités des journalistes et animateurs des organes d'information en matière de collecte, de traitement et de diffusion des informations sur les AME
	21. Amélioration du cadre d'appui aux ONG (appui technique et financier de l'Etat aux ONG)
	22. Sensibilisation du public à la planification et au contrôle des naissances

### 1.6.2 Classification des besoins au niveau sectoriel

Au niveau sectoriel, il ressort des rapports thématiques sur la diversité biologique, les changements climatiques, la désertification et la dégradation des sols, et l'eau, l'assainissement et la pollution, que les besoins en renforcement de capacités indispensables pour améliorer les mécanismes de mise en œuvre des AME sont d'ordre systémique, institutionnel, individuel/humain. Ces besoins sont regroupés dans les tableaux 4 à 9 ci-après.

**Tableau 4** : Besoins en renforcement de capacités au plan systémique dans les trois premières années à venir<sup>21</sup>

Diversité biologique	Changements climatiques	Désertification et dégradation des sols	Eau, assainissement et pollution
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibilisation sur la nécessité de prendre en compte des orientations de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique et du Cadre national de Biosécurité par les décisions relatives aux aménagements institutionnels</li> <li>2. Relecture de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique qui permet de prendre en compte des indicateurs nationaux de biodiversité ;</li> <li>3. Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique et du Cadre National de Biosécurité</li> <li>4. Amélioration du cadre juridique:               <ol style="list-style-type: none"> <li>4.1 en complétant les mesures législatives et réglementaires, par des mesures d'application souples et non contradictoires ;</li> <li>4.2 en élaborant un texte de loi régissant l'accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des bénéfices tirés de leur exploitation ;</li> </ol> </li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise à disposition des experts et institutions clés, des documents de base traduits en français.</li> <li>2. Octroi d'équipement approprié aux structures détentrices de données d'activité pour la collecte, l'analyse, la compilation, le stockage et la diffusion des données d'activité.</li> <li>3. Formation des agents de structures détentrices de données d'activité en techniques de collecte, de traitement, de compilation et d'archivage de données aux fins des besoins du processus de mise en œuvre de la CCNUCC.</li> <li>4. Assistance pour la réadaptation, si possible des données existantes aux besoins des CC.</li> <li>5. Facilitation de la circulation de l'information entre le Comité national sur les changements climatiques et les comités locaux.</li> <li>6. Élaboration au niveau décentralisé de politiques et stratégies locales sur les CC.</li> <li>7. Equipement en kits de contrôle des fumées d'échappement.</li> <li>8. Dotation en équipement de pointe aux institutions d'observation et de recherche en CC (suivi des phénomènes météorologiques,</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcement du système d'éducation, de communication et de plaidoyer pour un éveil de conscience sur les causes et conséquences de la désertification.</li> <li>2. Renforcement des actions concrètes de lutte contre la désertification sur le terrain (construction de retenues d'eau et d'ouvrages de lutte contre l'érosion, agroforesterie, reboisement, gestion des feux de brousses, gestion de la fertilité des sols, promotion des foyers améliorés et énergies renouvelables, aménagement des bas-fonds, etc.)</li> <li>3. Renforcement des capacités d'organisation des populations pour assurer une gestion concertée des ressources naturelles</li> <li>4. Développement des activités génératrices de revenus pour garantir la durabilité des actions entreprises.</li> <li>5. Développement d'un mécanisme de mobilisation des ressources financières et de financement des</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration de l'accès à l'eau potable, aux infrastructures d'assainissement et d'hygiène (milieu rural, semi urbain et urbain)</li> <li>2. Renforcement des capacités : investissements physiques (Milieux urbain, semi urbain et rural) et renforcement du cadre législatif</li> <li>3. Création des conditions de motivation des agents de l'Etat</li> <li>4. Acquisition de nouveaux équipements de collecte.</li> <li>5. Renforcement de la logistique (transport et équipement informatique) des services étatiques</li> <li>6. Publication des données.</li> <li>7. Acquisition de nouveaux outils d'archivage</li> </ol>

<sup>21</sup> Cf. MERF ; Evaluation des besoins sectoriels et intersectoriels en matière de renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement. Juillet, 2008.

Diversité biologique	Changements climatiques	Désertification et dégradation des sols	Eau, assainissement et pollution
<p>4.3 en promouvant l'application effective des textes ;</p> <p>5. Appui au processus de mise en œuvre du programme de préservation des aires représentatives des différents écosystèmes, pour garantir leur pérennité et conserver leurs éléments constitutifs.</p> <p>6. Prise en compte à tous les niveaux, de l'approche genre et une attention particulière à l'accès des couches les plus défavorisées aux services sociaux de base ainsi qu'aux ressources productives, doivent être de mise</p> <p>7. Amélioration du recours à l'approche participative</p> <p>8. Amélioration du système d'information et de communication sur les aspects relatifs à la biodiversité</p> <p>9. Développement d'un cadre formel de synergie au niveau des AME</p> <p>10. Accroissement des efforts de mobilisation des ressources financières internes tant au niveau de l'Etat et que du secteur privé</p>	<p>hydrologiques et océanographiques, prévisions, monitoring en aménagement du territoire, recherche dans divers domaines des CC).</p> <p>9. Renforcement des capacités des agents des Directions Régionales et Préfectorales de l'Environnement en gestion de l'environnement (recyclage continu des agents du ministère en charge de la mise en œuvre de la CCNUCC).</p> <p>10. Renforcement des habiletés des décideurs politiques à amener le pays à saisir les opportunités et les avantages qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC et particulièrement le MDP</p> <p>11. Information, sensibilisation et responsabilisation des institutions à tous les niveaux sur le processus de mise en œuvre de la CCNUCC.</p> <p>12. Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation du processus de mise en œuvre de la CCNUCC.</p> <p>13. Intensification des actions d'IEC des acteurs et du public sur les CC et le processus de mise en œuvre</p> <p>14. Harmonisation des rubriques et du découpage des secteurs d'activités à ceux du GIEC, secteur Energie.</p> <p>15. Lutte contre l'érosion côtière</p>	<p>actions de CCD</p>	

**Tableau 5:** Besoins en renforcement de capacités au plan systémique à satisfaire dans les cinq années à venir

Diversité biologique	Changements climatiques	Désertification et dégradation des sols	Eau, assainissement et pollution
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appui à la mise en place des mesures d'accompagnement pour la réhabilitation effective des aires protégées</li> <li>2. Appui à la création et à la gestion des forêts communautaires</li> <li>3. Renforcement des capacités des journalistes et animateurs des organes d'information en matière de collecte, de traitement et de diffusion des informations sur la biodiversité.</li> <li>4. Amélioration du système d'information des agents de l'Etat sur les AME</li> <li>5. Opérationnalisation des mécanismes d'accès des ONG/associations aux financements de l'Etat et du secteur privé</li> <li>6. Capitalisation des avantages synergétiques des activités de CCNUCC-CDB-CDD</li> <li>7. Mobilisation des ressources financières complémentaires par la diversification des sources de financement extérieur ;</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promotion d'un dialogue permanent entre tous les acteurs et échange d'informations entre les acteurs centraux et les autres acteurs.</li> <li>2. Formation accélérée en anglais des experts nationaux.</li> <li>3. IEC des industriels sur l'avantage d'anticiper sur les impacts imputables à leurs activités sur l'environnement.</li> <li>4. Renforcement de capacités des agents des voiries et des municipalités en gestion participative et intégrée des déchets.</li> <li>5. Mise en place de normes relatives aux rejets d'effluents (liquides et gazeux).</li> <li>6. Intégrer l'aspect environnemental dans le corpus juridique de gestion des transports</li> <li>7. Appui à l'organisation de la filière bois énergie</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration des connaissances des acteurs de développement sur les approches participatives</li> <li>2. Mise en œuvre d'un système national de gestion des informations</li> <li>3. Mise en place d'un programme de recherche – action</li> <li>4. Renforcement des capacités climatologiques, météorologiques et les moyens de lancer des alertes précoces de sécheresse</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etudes pour amélioration des connaissances</li> <li>2. Recrutement des agents qualifiés pour le suivi et la collecte des données</li> <li>3. Etablissement d'un plan de carrière des agents de l'Etat</li> <li>4. Création d'un centre de métier de l'eau et de l'assainissement.</li> <li>5. Réhabilitation des stations hydrométriques.</li> <li>6. Développement d'un réseau piézométrique dans le bassin côtier.</li> <li>7. Inventaire des ouvrages hydrauliques dans les différents bassins hydrographiques.</li> <li>8. Redéploiement des agents.</li> </ol>

**Tableau 6 : Besoins en renforcement des capacités au plan institutionnel à satisfaire dans les trois premières années à venir**

Diversité biologique	Changements climatiques	Désertification et dégradation des sols	Eau, assainissement et pollution
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration du cadre institutionnel en établissant un mécanisme de coordination et de suivi cohérent, en vue de générer un contexte de partenariat et des programmes multisectoriels : mise en place du comité diversité biologique</li> <li>2. Opérationnalisation des centres d'échange CHM et BCH par l'appui de l'Etat</li> <li>3. Mise en place des structures prévues par le Cadre National de Biosécurité</li> <li>4. Elaboration des textes portant organisation et attribution des directions techniques du ministère en charge de l'environnement</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Clarification du rôle et de la responsabilité des institutions techniques dans le processus.</li> <li>2. Organisation des structures détentrices de données en un système national coordonné au niveau sectoriel par les directions techniques et au plan national par l'unité de coordination du processus de mise en œuvre de la CCNUCC.</li> <li>3. Organisation des structures détentrices de données en systèmes régionaux de collecte, de compilation et d'archivage, coordonné par la Direction Régionale de l'Environnement.</li> <li>4. Organisation des acteurs locaux en Comités Locaux sur les CC (CLCC).</li> <li>5. Augmentation du nombre et diversification des délégués nationaux aux COP</li> <li>6. Renforcement des capacités des délégués nationaux en négociation dans le cadre des fora internationaux sur les CC.</li> <li>7. Diffusion de la CNI et de la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la CCNUCC.</li> <li>8. Equipement des locaux/bureaux en matériel et outils adéquats</li> <li>9. IEC de tous les acteurs sur la CNI et la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la CCNUCC</li> <li>10. IEC de tous les acteurs sur la CCNUCC et le PK</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcement des capacités du Comité National de la CCD pour le rendre plus opérationnel</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcement des capacités des divisions et des directions régionales (environnement, eau, assainissement) afin de les rendre plus opérationnelles</li> <li>2. Mise en place des institutions inhérentes à la GIRE (Secrétariat permanent, Comités de bassin, Agence Nationale de l'eau) ;</li> <li>3. Création et le renforcement des organes de concertation au niveau national et régional.</li> <li>4. Création d'un laboratoire central placé sous l'autorité de l'agence nationale de bassin</li> </ol>

Diversité biologique	Changements climatiques	Désertification et dégradation des sols	Eau, assainissement et pollution
	<ol style="list-style-type: none"> <li>11. Appui financier pour l'amélioration du système de collecte des données</li> <li>12. Appui financier au pays pour renforcer l'efficacité des institutions techniques et de formation.</li> <li>13. Octroi d'un appui financier pour la médiatisation des activités relatives aux CC.</li> <li>14. Octroi d'un appui financier aux systèmes de collecte de données pour la mise en œuvre d'une stratégie adéquate de collecte permanente des données d'activité</li> <li>15. Renforcement institutionnel des Points Focaux CCNUCC, FEM et GIEC.</li> <li>16. Intensification de l'appui financier octroyé aux Points Focaux (FEM, CCNUCC, GIEC).</li> <li>17. Renforcement des capacités des universitaires et instituts de recherche pour leur permettre de jouer efficacement leurs rôles.</li> <li>18. Mise sur pied de programmes d'échanges entre les Parties dans les domaines de l'observation et de la recherche sur les CC</li> <li>19. Création d'un centre de recherche en foresterie</li> <li>20. IEC des institutions sur les CC et leurs liens avec les activités humaines</li> <li>21. IEC des décideurs sur les CC, la CNI et la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la CCNUCC.</li> <li>22. IEC des décideurs sur les engagements du pays à l'égard de la CCNUCC et les avantages liés à la</li> </ol>		

Diversité biologique	Changements climatiques	Désertification et dégradation des sols	Eau, assainissement et pollution
	<p>mise en œuvre de la CCNUCC et du PK.</p> <p>23. Création d'un cadre de concertation des Points Focaux des différentes conventions et du FEM pour une mise en œuvre synergique des trois Conventions.</p> <p>24. Amélioration de la communication entre les Directions centrales et les Directions décentralisées</p> <p>25. Elaboration de textes relatifs à l'accès aux données et informations sur les CC auprès des structures de collecte</p> <p>26. Formation des acteurs sur les critères d'éligibilité des projets MDP</p> <p>27. Elaboration des textes d'application de la CCNUCC et du PK au Togo.</p> <p>28. Elaboration de textes relatifs à la collecte, la gestion et l'accès aux données et informations sur les CC.</p> <p>29. Formation sur les mécanismes de financement de la CCNUCC</p> <p>30. Formation en conception des projets FEM</p> <p>31. IEC des acteurs sur le FEM, son rôle et ses domaines d'intervention.</p> <p>32. Renforcement des capacités de la Direction Générale des Transports en matière d'élaboration de stratégies de lutte contre la pollution véhiculaire.</p> <p>33. Création d'une Unité CC chargée de l'actualisation permanente des IGES et du suivi</p>		

Diversité biologique	Changements climatiques	Désertification et dégradation des sols	Eau, assainissement et pollution
	<p>permanent du processus de mise en œuvre de la CCNUCC au Togo.</p> <p>34. Redéploiement voire recrutement et déploiement des ressources humaines spécialisées indispensables pour la mise en œuvre de la CCNUCC à l'échelle nationale.</p> <p>35. Responsabilisation des Directions Régionales et Préfectorales de l'Environnement dans le processus de la mise en œuvre au plan local de la CCNUCC.</p> <p>36. Renforcement des capacités de la DGE en élaboration de stratégie nationale de développement énergétique viable.</p>		

**Tableau 7:** Besoins en renforcement des capacités au plan institutionnel à satisfaire dans les cinq années à venir

Diversité biologique	Changements climatiques	Désertification et dégradation des sols	Eau, assainissement et pollution
<p>1. Renforcement des capacités des institutions sectorielles pour l'intégration des questions environnementales dans la planification et le cycle des programmes et projets</p>	<p>1. Construction des locaux/bureaux</p> <p>2. Elaboration et application de textes relatifs aux CC</p> <p>3. Création par les institutions techniques d'une base de données sur les ONG intervenant dans leurs domaines respectifs</p> <p>4. Equipement en matériels techniques adéquats de collecte et de gestion des déchets liquides</p> <p>5. Création du Fonds National pour l'Environnement alimenté par les taxes environnementales</p> <p>6. Mobilisation par l'Etat de ressources conséquentes pour les projets CC</p> <p>7. Mise en œuvre d'une politique de taxation environnementale : taxe sur la pollution (principe pollueur/payeur), taxe sur le bois et le charbon de bois etc.</p> <p>8. Concession de l'autonomie financière aux municipalités</p> <p>9. Implication d'autres directions techniques dans le processus de mise en œuvre des textes sur les EIE</p>	<p>1. Renforcement des activités de recyclage des cadres des ministères techniques et des collectivités décentralisées dans le domaine de la lutte contre la désertification</p> <p>2. Développement de la recherche en matière de lutte contre la désertification</p>	<p>1. Renforcement du PNE-Togo</p> <p>2. Renforcement des infrastructures des directions régionales des ministères concernés</p> <p>3. Dotation en équipements adéquats des municipalités et des voiries pour une meilleure gestion des déchets</p> <p>4. Organisation des associations des usagers de l'eau</p> <p>5. Appuis aux ONG à la maîtrise de la bonne gouvernance</p> <p>6. Appuis aux ONG à la maîtrise des mécanismes de financement</p> <p>7. Développement des mécanismes relatifs à la délégation des services d'eau</p> <p>8. Création d'un centre d'information de l'eau</p> <p>9. Création d'un centre de métier de l'eau et de l'assainissement</p> <p>10. Etablissement des plans de carrières des agents de l'Etat</p>

**Tableau 8 :** Classification des besoins en renforcement des capacités au plan individuel à satisfaire dans les trois premières années à venir

Diversité biologique	Changements climatiques	Désertification et dégradation des sols	Eau, assainissement et pollution
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Formation des compétences en conception, gestion et suivi évaluation des projets</li> <li>2. Formation des intervenants sur les méthodes de gestion des projets exécutés conformément aux directives du système des Nations Unies</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Formation des experts nationaux à la maîtrise des modèles du GIEC</li> <li>2. Formation des experts nationaux à la conception de modèles fiables plus adaptés au contexte national</li> <li>3. Formation des experts nationaux au montage des scénarii fiables</li> <li>4. Formation des experts nationaux à la maîtrise des directives, manuels, feuilles d'IGES</li> <li>5. Formation des experts nationaux à la maîtrise des bonnes pratiques et de gestion des incertitudes des IGES</li> <li>6. Formation aux bonnes techniques et savoir-faire en matière de collecte des données d'activités</li> <li>7. Elaboration et mise en œuvre d'un programme national de formation et de spécialisation en CC</li> <li>8. Développement d'un partenariat avec les universités et centres de recherche des pays de l'annexe I<sup>22</sup> pour la formation de spécialistes et le recyclage des chercheurs.</li> <li>9. Formation de spécialistes dans tous les</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Facilitation de l'octroi des bourses d'études et de perfectionnement pour des formations diplômantes en gestion des RN et conception des projets.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisation des formations de recyclages des agents</li> <li>2. Création des conditions de sécurisation du personnel pendant l'exercice de leur fonction.</li> <li>3. Développement des mesures facilitant la création des réseaux professionnels et les relations interpersonnelles</li> </ol>

<sup>22</sup> Pays de l'OCDE et pays en transition

Diversité biologique	Changements climatiques	Désertification et dégradation des sols	Eau, assainissement et pollution
	<p>domaines de l'observation systématique (météorologie, océanographie, etc.)</p> <p>10. Renforcement des compétences par la formation/le recyclage des observateurs et des chercheurs</p> <p>11. Initiation des agents de collecte à l'élaboration des coefficient/ facteurs spécifiques d'émission.</p> <p>12. Formation à la méthodologie de formulation d'un projet MDP et au processus de soumission au Bureau Exécutif (BE)</p> <p>13. Formation des agents de la sécurité routière à la lutte contre la pollution véhiculaire</p> <p>14. Amélioration de la communication entre l'organe de mise en œuvre et les directions techniques et les ONG</p> <p>15. Implication des ONG dans la sensibilisation et la collecte de données d'activités essentielles aux études en CC</p>		

**Tableau 9 : Besoins en renforcement de capacités à satisfaire dans les cinq années à venir**

<b>Diversité biologique</b>	<b>Changements climatiques</b>	<b>Désertification et dégradation des sols</b>	<b>Eau, assainissement et pollution</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcement des capacités en ressources humaines notamment par la formation, l'éducation et le développement de la recherche,</li> <li>2. Formation des spécialistes sur les groupes taxonomiques représentés au Togo</li> <li>3. Formation des spécialistes en biosécurité</li> <li>4. Renforcement des capacités en ressources humaines du MERF avec des spécialistes pour chaque groupe systématique représenté au Togo</li> <li>5. Formation des spécialistes dans les domaines du droit et politique de l'environnement, de l'économie de l'environnement, et de maîtrise des outils d'information et de communication</li> <li>6. Formation des spécialistes en aménagement et gestion des aires protégées</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise à la disposition des Directions Régionales et Préfectorales d'équipement technique, des outils et des moyens financiers appropriés</li> <li>2. Formation des agents des municipalités et des voiries en gestion des déchets ou/et recrutement de spécialistes en gestion des déchets</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisation des formations modulaires sur la gestion intégrée des terres et le montage des projets</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Formation ou le recyclage du personnel de l'Etat, des collectivités locales et des ONG dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement</li> <li>2. Création des conditions de motivation du personnel</li> <li>3. Développement des mesures incitant à travailler en équipe</li> <li>4. Mise en place des mécanismes d'évaluation des performances du personnel</li> </ol>

Il ressort de façon générale de cette priorisation que les besoins à satisfaire dans l'immédiat (les trois premières années) concernent les mesures qui assurent et renforcent les pré-requis nécessaires à la mise en œuvre des AME de même qu'à la gestion des questions environnementales. Ces mesures concernent l'information, la sensibilisation, la diffusion des textes et l'amélioration de certains cadres de mise en œuvre des actions relatives à l'environnement. Les besoins dont la satisfaction a été projetée dans le moyen terme (les cinq années à venir) regroupent globalement les actions de renforcement de capacités plus progressives et étendues dans le temps.

**DEUXIEME PARTIE : PRINCIPALES COMPOSANTES DE  
LA STRATEGIE NATIONALE**

## **2.1 Justification**

Les différents diagnostics faits sur l'état de l'environnement, notamment dans le processus d'élaboration du PNAE, révèlent que le Togo est confronté à des problèmes environnementaux aux causes multiples. Les principaux problèmes identifiés sont :

- la déforestation, le déboisement et la dégradation de la couverture végétale ;
- la dégradation des sols et la baisse de la fertilité des sols ;
- la dégradation des aires protégées et de la faune ;
- l'envasement des cours d'eau et des lagunes ;
- la contamination et la dégradation de la qualité des eaux douces ;
- la dégradation des ressources du littoral ;
- la dégradation du cadre de vie.

Pour faire face à ces problèmes, le Togo s'est doté d'un certain nombre d'outils de gestion de l'environnement et a adhéré aux AME. Sur ce dernier aspect et conformément aux obligations souscrites par le Togo à travers son adhésion aux AME, des efforts ont été réalisés pour remplir ces obligations dans les domaines de la diversité biologique, des changements climatiques, de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution. Tant au niveau sectoriel qu'intersectoriel, les efforts accomplis n'ont pas permis d'induire une dynamique de développement durable du fait, d'une part, des capacités limitées du pays pour mettre en œuvre ces AME et, d'autre part, des opportunités qu'il n'a pas pu saisir ou exploiter de façon adéquate.

Par ailleurs, le profit que l'on peut tirer de la mise en œuvre des AME dépend en grande partie des capacités de la population et des institutions à mettre efficacement en œuvre ces AME et à apporter des réponses appropriées aux préoccupations environnementales.

De fait, le renforcement des capacités au triple plan systémique, institutionnel et individuel s'avère nécessaire. Par rapport à la diversité et à l'importance des besoins identifiés dans ce sens, ce renforcement des capacités, pour qu'il soit fructueux pour le Togo, doit s'inscrire dans une approche cohérente basée sur une planification bien réfléchie avec des arrangements institutionnels appropriés et soutenue par une vision claire sur l'environnement de demain.

Ainsi, il permettra au Togo d'honorer pleinement ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale en matière de gestion de l'environnement.

## 2.2 Principes généraux

L'approche stratégique en matière de renforcement des capacités pour une meilleure mise en œuvre des AME repose sur les principes généraux ci-après :

- **la responsabilisation** de l'ensemble des acteurs du développement en vue de favoriser une meilleure participation aux actions de gestion de l'environnement ;
- **la prévention** dans la gestion du développement et de l'environnement en utilisant les meilleures techniques disponibles à des coûts économiquement supportables ainsi que l'adaptation des technologies importées au contexte national ;
- **l'internalisation** par chaque acteur du développement des coûts de protection de l'environnement dans les financements des activités susceptibles de porter atteintes aux ressources naturelles ou de dégrader le cadre de vie ;
- **la recherche des actions de synergie** dans la planification et la gestion de l'environnement.

## 2.3 Vision

La vision qui sous-tend la présente stratégie est de bâtir d'ici 2015, au niveau national, des capacités suffisantes et appropriées qui permettent d'assurer une gestion rationnelle et efficace des ressources naturelles et de l'environnement afin de garantir de meilleures conditions de vie aux générations présentes et futures.

La volonté d'inscrire ses actions de protection de l'environnement dans un cadre cohérent et concerté au niveau international et national qui a conduit le Togo à adhérer aux différents AME répond à son souci d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et des questions relatives à l'environnement afin de garantir aux générations présentes et futures de meilleures conditions environnementales de vie. Cela demande un renforcement des capacités pour doter le pays de capacités réelles et compétentes pour assurer cette fonction.

## 2.4 Objectif global

L'objectif global de cette stratégie est de contribuer à la gestion de l'environnement national et mondial par une meilleure mise en œuvre des AME.

La mise en œuvre des AME dans un contexte de ressources publiques limitées dans les pays du Sud ne peut se contenter de la manifestation de volonté politique. Elle exige l'affirmation de comportement écologiquement responsable, la performance institutionnelle et juridique, la mobilisation des capacités humaines performantes et de ressources financières adéquates.

## 2.5 Objectifs spécifiques

- renforcer la conscience écologique ;
- réactualiser ou adopter des cadres politiques et juridiques pour le développement de synergie ;
- renforcer les capacités en matière de gestion des changements climatiques ;
- renforcer les capacités en matière de gestion de la diversité biologique ;
- renforcer des capacités en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des sols ;
- renforcer les capacités en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution.

## 2.6 Acteurs

Les principaux acteurs sont :

- **l'Etat** : il assumera à travers ses départements ministériels sa mission de pouvoir régalien dans la coordination des actions et la mobilisation des ressources financières internes et externes ;
- **les élus** : ils apporteront leur appui à la mobilisation politique des décideurs et s'impliqueront davantage dans les actions de gestion de l'environnement ;
- **les Centres de formation, de recherche et d'expertise** : ils apporteront leur appui technique conformément à leurs missions ;
- **les entreprises du secteur privé** : ils s'impliqueront davantage dans la gestion de l'environnement ;
- **les institutions financières nationales** : elles apporteront leur contribution financière pour la mise œuvre de la présente stratégie ;
- **les Collectivités locales** : ils devront se responsabiliser davantage dans la gestion de l'environnement ;
- **les ONG/associations/groupements de femmes et de jeunes/communautés locales** : ils contribueront par des appuis conformes à leur mission ;
- **les partenaires en développement** : ils soutiendront par leurs appuis techniques et/ou financiers la mise en œuvre des AME au Togo.

## 2.7 Axes stratégiques

Corrélativement aux insuffisances et besoins en renforcement des capacités identifiés, reposant sur la classification résultant de l'analyse SWOT, quatre orientations majeures en termes de renforcement des capacités ont été identifiées. Ces orientations majeures sont :

- le renforcement de la conscience écologique, pour consolider la conscience sur l'environnement et intégrer les préoccupations environnementales dans les pratiques quotidiennes des populations ;
- le renforcement des cadres politiques et juridiques, pour favoriser une meilleure mise en œuvre des AME au Togo ;
- le renforcement des cadres institutionnels pour rendre plus opérationnelles et efficaces les institutions de mise en œuvre de ces conventions ;
- le renforcement des capacités humaines pour mieux (i) conceptualiser, formaliser et mettre en œuvre les politiques, stratégies et programmes, (ii) assurer le suivi et l'évaluation de l'état de l'environnement de même que des actions correctives des problèmes environnementaux et (iii) mobiliser les informations et connaissances.

En tenant compte des besoins prioritaires identifiés par les différents acteurs, six axes stratégiques découlant de ces orientations sont déclinés comme suit :

- Axe 1 : Renforcement de la conscience écologique ;
- Axe 2 : Réactualisation ou adoption des cadres politiques et juridiques pour le développement de synergie ;
- Axe 3 : Renforcement des capacités en matière de gestion des changements climatiques ;
- Axe 4 : Renforcement des capacités en matière de gestion de la diversité biologique ;
- Axe 5 : Renforcement des capacités en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des sols ;
- Axe 6 : Renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution.

## **2.8 Programmes retenus**

Les six axes retenus sont regroupés en deux grands programmes :

- Programme I : Renforcement des capacités au niveau intersectoriel ;
- Programme II : Renforcement des capacités au niveau sectoriel.

## **2.8.1 Programme I : Renforcement des capacités au niveau intersectoriel**

### **2.8.1.1 Axe 1 : Renforcement de la conscience écologique**

#### ***Justification***

La dégradation de l'environnement et du cadre de vie est due non seulement aux insuffisances politiques, juridiques, institutionnelles et/ou de capacités individuelles mais surtout aux comportements des populations vis-à-vis de leur environnement. Les efforts réalisés par le gouvernement et autres intervenants n'ont pas permis de construire une conscience écologique nécessaire à un engagement pour une gestion rationnelle des ressources naturelles. Il s'avère donc nécessaire de privilégier les actions qui contribuent au renforcement de la conscience écologique.

**Objectif :** Renforcer la conscience écologique du public togolais.

#### ***Projet 1: Appui aux actions d'IEC en matière d'environnement***

##### ***Problématique***

L'information et l'éducation du public au moyen des médias restent aujourd'hui une approche incontournable. Les organes d'information influencent largement le comportement des citoyens par ce qu'ils apportent à leur connaissance comme informations politique, économique, scientifique, culturelle, morale, religieuse, etc. Malheureusement au Togo, les informations diffusées sur l'environnement en général et les AME ainsi que sur la réglementation nationale en particulier sont peu fournies et rares sur les antennes nationales et locales. Très souvent, des informations sur les problèmes d'environnement notamment le réchauffement climatique, le déboisement et la dégradation de la couverture végétale, la dégradation des sols et le déclin de leur fertilité, la dégradation des aires protégées et la perte de la diversité biologique, sont peu développées. Les causes de cette situation sont, entre autres, l'indisponibilité des supports didactiques appropriés, l'accès limité aux documents spécifiques sur les différents problèmes environnementaux, les AME et les textes nationaux et le peu d'intérêt pour l'environnement.

##### ***Activités***

- production des supports médiatiques et diffusion par les medias ;
- organisation des débats en collaboration avec les radios et télévisions nationales et locales sur les grands problèmes environnementaux du pays ;
- production et diffusion des posters, des dépliants, des panneaux publicitaires et autres avec des messages précis ;

- appui technique aux radios rurales ;
- production et diffusion en langage simplifié aussi bien dans les langues locales que les langues étrangères des textes juridiques nationaux et les dispositions des AME ;
- organisation des séances publiques d'information ;
- organisation des caravanes ;
- renforcement des capacités des médias sur les textes et AME en langues locales ;
- organisation de jeux concours ;
- autres moyens de communication de proximité.

**Intervenants :** Ministères en charge de l'environnement, de la communication, de l'énergie, des ressources en eau, de l'agriculture, de l'assainissement et de l'éducation nationale, les collectivités territoriales, de l'action sociale, les associations et ONG.

**Durée :** 24 mois

**Coût estimatif :** 982 500 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels :** Etat, FEM, UE, BM.

**Résultats attendus :**

- supports didactiques disponibles en quantité et en qualité ;
- large diffusion sur les antennes et dans la presse écrite des informations sur les problèmes environnementaux et les approches de solutions aux niveaux international, national, local et individuel
- les populations participent activement à la gestion de l'environnement ;
- le cadre réglementaire de gestion de l'environnement est connu du public ;
- les problèmes environnementaux sont cernés par les populations ;
- l'écocitoyenneté est entrée dans les habitudes du Togolais.

**Impacts :** conscience écologique des populations renforcée et approche d'exploitation rationnelle des ressources naturelles ancrée dans les habitudes.

Les problématiques environnementales et d'assainissement sont devenues des préoccupations publiques. Les populations adhèrent et participent activement à la mise en œuvre des conventions de Rio pour une meilleure gestion de l'environnement national et mondial dans l'intérêt des générations présentes et futures. A la longue, le changement de comportement au niveau de la population favorisera le ralentissement de la déforestation, donc le renforcement des puits de séquestration de carbone, le ralentissement de la déperdition de la diversité biologique, le renforcement de la lutte contre la désertification ainsi que l'amélioration du cadre de vie.

## ***Projet 2: Sensibilisation des décideurs politiques, du secteur privé et des planificateurs sur les textes régissant les évaluations environnementales et leur prise en compte systématique dans les politiques, plans, programmes et projets de développement***

### ***Problématique***

La conception et l'exécution des politiques, plans, programmes et projets ne tiennent pas suffisamment compte de leurs impacts sur l'environnement. Aussi, pour assurer un avenir viable aux générations présentes et futures et garantir une durabilité économique, sociale et écologique, les décideurs politiques et économiques doivent-ils promouvoir le développement durable. Les évaluations environnementales constituent l'un des outils permettant d'assurer la prise en compte du développement soutenable par les politiques nationales et les stratégies des opérateurs économiques. Mais le recours aux évaluations environnementales n'est possible que lorsque l'on dispose de la capacité à appréhender l'importance et l'utilité de cet outil.

### ***Activités***

- organisation des ateliers d'information ;
- mise à disposition d'une documentation ;
- plaidoyer ;

***Intervenants*** : Ministère en charge de l'environnement et ONG.

***Durée*** : 12 mois

***Coût estimatif*** : 27 250 000 francs CFA

***Partenaires financiers potentiels***: Etat, FEM, UE, BM.

### ***Résultats attendus :***

- décideurs politiques et planificateurs sont davantage conscients de l'importance des évaluations environnementales ;
- décideurs privés font un recours systématique aux études d'impact et aux audits environnementaux.

***Impacts*** : recours systématique aux évaluations environnementales dans le processus de conception des politiques, des stratégies, des programmes et des projets de développement tant par les décideurs politiques que privés.

### ***Projet 3 : Appui à l'intégration des matières sur l'environnement dans les établissements primaires et secondaires***

#### ***Problématique***

L'enseignement des notions d'environnement dans les écoles, collèges et lycées du pays a connu un timide début. Mais de plus en plus, des efforts sont faits afin d'introduire les enseignements relatifs à l'environnement dans les programmes d'enseignement primaires et secondaires. Une phase pilote a été d'ailleurs lancée dans quelques collèges du pays et certaines institutions telles que le Centre Culturel Français (CCF) initie des formations de formateurs sur l'introduction des problématiques environnementales dans les programmes d'enseignements. Dans l'ensemble, les programmes d'enseignements primaire et secondaire ne prennent pas en compte formellement l'environnement. Il fallait donc entreprendre un processus d'intégration des matières sur l'environnement dans les programmes d'enseignements primaire et secondaire.

#### ***Activités***

- évaluation du processus d'introduction des notions d'environnement dans les programmes d'enseignement et perspectives ;
- organisation d'un dialogue national sur l'introduction des problématiques environnementales dans les programmes d'enseignement ;
- élaboration et adoption de la nouvelle stratégie d'introduction des enseignements relatifs à l'environnement dans les programmes d'enseignement en cours d'exécution ;
- élaboration et diffusion de manuels (guide des enseignants et supports pour élèves) ;
- formation des formateurs (enseignants du primaire et du secondaire) ;
- lancement d'une phase pilote de deux (02) ans dans quelques écoles ;
- évaluation et généralisation de l'enseignement des matières sur l'environnement dans les établissements primaire et secondaire.

#### ***Intervenants***

Ministères en charge des enseignements primaire et secondaire et de la recherche, de l'environnement, de l'économie et des finances et autres partenaires (Centre Culturel Français, Centre Culturel Américain, Institut Goëthe).

***Durée*** : Cinq (05) ans

***Coût estimatif*** : 1 250 000 000 francs CFA.

***Partenaires financiers potentiels*** : Etat, FEM, BM, UE, GTZ, USAID, AFD et autres pays partenaires en développement.

### **Résultats attendus :**

- les problématiques environnementales sont intégrées aux divers programmes d'enseignements primaire et secondaire du Togo ;
- des manuels pour enseignants et élèves relatifs à l'environnement sont édités et diffusés ;
- les enseignants du primaire et secondaire du Togo sont outillés pour enseigner efficacement leurs élèves ;
- la conscience écologique des enfants scolarisés du Togo est renforcée ;
- le public participe plus activement à la prise de décision en matière de gestion des ressources environnementales et à la gestion de l'environnement.

### **Impacts :**

La mise en œuvre du présent projet permet de croître la conscience écologique des jeunes aux fins de protection de l'environnement aux niveaux national et mondial et, de promotion des modes de vie écologiquement viables et de gestion durable des ressources environnementales dans l'intérêt des générations présentes et futures. Ce faisant, la jeunesse togolaise sera à l'avant-garde de la protection de l'environnement national et favorisera la mise en place d'un vivier d'experts et de décideurs nationaux soucieux de l'environnement.

## **Axe 2 : Réactualisation ou adoption des cadres politiques et juridiques pour le développement de synergie**

### **Justification**

Le bilan de la mise en œuvre des AME au Togo a fait ressortir les forces et faiblesses associées à cette mise en œuvre. Parmi les faiblesses, il y a celles d'ordre politique et juridique. Elles se sont traduites par la non prise en compte de certaines dispositions des AME et des décisions des conférences des Parties, la non actualisation de certains documents de stratégie et de programme et l'absence de cadre formel de synergie au niveau de la mise en œuvre des AME. Pour remédier à ces insuffisances, le Togo doit faire la relecture de ses cadres politiques et juridiques ou en adopter afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des AME.

**Objectif :** Réactualiser ou adopter des cadres politiques et juridiques pour une meilleure mise en œuvre des AME au Togo.

### **Projet 4: Définition des mécanismes de collaboration entre les parties prenantes pour le développement de synergie**

#### **Problématique**

La mise en œuvre des AME a été caractérisée par des interventions sectorielles et cloisonnées par les acteurs ne favorisant pas la capitalisation des effets de synergie.

En effet, la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement qui devait jouer le rôle fédérateur a souffert de certaines insuffisances au niveau de la prise de mesures d'application. Il en est de même pour nombre de textes juridiques. En somme, la situation s'identifiait par une inexistence de cadre formel de synergie.

**Activités :**

- adoption des textes portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Développement Durable ;
- élaboration et adoption du règlement intérieur de la Commission Nationale de Développement Durable ;
- élaboration et adoption par les parties prenantes et par le Gouvernement de textes sur les mécanismes de coopération et de concertation entre les directions techniques, les points focaux des conventions, les ONG et communautés locales ;
- diffusion de tous les textes juridiques.

**Intervenants :** Etat, chercheurs, secteur privé, ONG et associations, Collectivités territoriales

**Durée :** 18 mois.

**Coût estimatif :** 27 000 000 francs CFA.

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, UE, BM.

**Résultats attendus :**

- textes portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Développement Durable adoptés ;
- texte de règlement intérieur de la Commission Nationale de Développement Durable adopté ;
- mécanismes de collaboration et de concertation adoptés par les parties prenantes.

**Impacts :** Effectivité de concertations entre les parties prenantes et efficience dans la mise en œuvre des conventions de Rio aux fins de l'amélioration de la gestion de l'environnement national et mondial.

**Projet 5: Renforcement du cadre juridique de gestion et de suivi de l'environnement**

**Problématique**

Jusqu'en juillet 2008, le cadre juridique de gestion de l'environnement avait comme base des textes antérieurs aux conventions de la génération de Rio. Il se caractérisait par des insuffisances législatives et réglementaires, l'inadaptation de la législation au contexte des conventions, l'absence d'indicateurs de suivi de la gestion de

l'environnement et de normes nationales de qualité en matière d'environnement. Au niveau de la mise en œuvre, les intervenants déploreraient la non vulgarisation des textes juridiques et réglementaires auprès du public et des institutions nationales et l'inexistence de directives en matière de recours à l'approche participative. Les efforts du Gouvernement ont permis d'adopter la loi cadre sur l'environnement, le code forestier et la loi sur la biosécurité. Ces textes très novateurs doivent être complétés par des textes d'application afin de pallier les insuffisances non encore prises en compte.

**Activités :**

- élaboration et adoption par les parties prenantes, avec l'appui de consultants, des textes sur :
  - les indicateurs de suivi de la gestion de l'environnement ;
  - les normes nationales de qualité en matière d'environnement ;
  - la directive en matière de recours à l'approche participative ;
- production en format accessible des textes juridiques en français et en langues nationales ;
- vulgarisation des documents produits.

**Intervenants :** Etat, chercheurs, secteur privé, ONG et associations, Collectivités territoriales

**Durée :** 24 mois.

**Coût estimatif :** 22 750 000 francs CFA.

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, UE, BM, OMS, AFD, GTZ.

**Résultats attendus :**

- textes sur les indicateurs de suivi de la gestion de l'environnement, sur les normes nationales de qualité en matière d'environnement et sur la directive en matière d'approche participative adoptés et diffusés ;
- les documents produits sont vulgarisés.

**Impacts :** Existence d'un cadre juridique complet et approprié de gestion de l'environnement basé sur des dispositions claires et conformes aux AME. Les mesures et politiques environnementales ainsi que les stratégies de mise en œuvre des AME diffusées.

**Projet 6: Renforcement des capacités institutionnelles pour le développement de synergie et de capitalisation des effets des interventions**

**Problématique**

Le bilan de la mise en œuvre des AME a relevé l'inexistence d'un cadre institutionnel formel de concertation et de consultation des parties prenantes comme l'une des

principales causes de la non capitalisation des effets de synergie des interventions. Il s'avère donc nécessaire de mettre en place et de renforcer les cadres institutionnels appropriés.

**Activités :**

- mise en place de la Commission Nationale de Développement Durable ;
- mise en place des structures de la Commission Nationale de Développement Durable ;
- dotation de la Commission Nationale de Développement Durable des équipements appropriés ;
- dotation de la Commission Nationale de Développement Durable d'une ligne budgétaire spécifique pour rendre opérationnel le cadre de concertation.

**Intervenants :** Etat

**Durée :** 18 mois.

**Coût estimatif :** 32 000 000 francs CFA.

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, UE, BM.

**Résultats attendus :**

- Commission Nationale de Développement Durable est mise en place et opérationnelle ;
- concertation et consultation entre les parties prenantes sont effectives.

**Impacts :**

- efficacité de la protection de l'environnement et de la mise en œuvre des AME à travers le mode de gestion concertée ;
- prise en compte des préoccupations des parties prenantes dans les décisions ;
- retombées des effets de synergie des actions de protection de l'environnement.

**Projet 7: Renforcement du centre de documentation et d'information du MERF**

**Problématique**

La création du centre de documentation et d'information du MERF fut une belle initiative. Mais les insuffisances en matière de moyens n'ont pas permis de satisfaire les besoins des différents acteurs. A cette faiblesse s'ajoute l'absence de base de données centrale capable de garantir la fiabilité et l'accès continu à l'information relative à l'environnement.

**Activités :**

- création d'une banque de données en format dur et électronique avec accès par Internet sur l'environnement auprès du secrétariat permanent de la Commission Nationale de Développement Durable ;
- dotation en documents spécifiques sur les AME ;
- amélioration du système d'information et de communication sur les AME ;
- mise à disposition d'un local adéquat ;
- renforcement des capacités humaines et techniques ;
- renforcement des capacités de la structure de gestion du bulletin l'Environnement du MERF pour une large diffusion.

**Intervenants :** Ministères en charge de l'environnement et des finances.

**Durée :** 12 mois.

**Coût estimatif :** 32 500 000 francs CFA.

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, AFD, GTZ, USAID

**Résultats attendus :** existence d'un mécanisme de centralisation et de mise à disposition d'informations relatives à l'environnement et aux AME de façon permanente.

**Impacts :** accès permanent et facile aux informations relatives à l'environnement, aux textes juridiques nationaux et aux AME.

**Projet 8: Renforcement des capacités des structures décentralisées pour une meilleure gestion de l'environnement au niveau local**

**Problématique**

La décentralisation loin d'être un effet de mode, constitue un outil de gestion des affaires publiques qui favorise le rapprochement de l'administration des administrés. Elle contribue davantage à la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales à travers la désignation de leurs représentants aux postes de décisions et de contribuer ainsi au contrôle de la gestion des ressources locales dont les ressources naturelles. Les décideurs locaux doivent s'investir dans la gestion de l'environnement de leur territoire, mais leurs interventions ne seront efficaces que s'ils appréhendent réellement les vrais problèmes du milieu et maîtrisent les outils spécifiques de gestion. Ce sont ces capacités qui font actuellement défaut à ces décideurs locaux.

**Activités :**

- information des décideurs locaux sur les problèmes environnementaux et les AME ;
- formation des responsables et cadres des structures décentralisées à la maîtrise des outils de gestion de l'environnement ;

**Intervenants :** Ministères en charge de l'environnement et des finances, ONG, instituts de formation.

**Durée :** 12 mois.

**Coût estimatif :** 45 500 000 francs CFA.

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, AFD, GTZ, USAID

**Résultats attendus :** décideurs locaux et cadres des structures décentralisées informés et formés pour une meilleure gestion de l'environnement local

**Impacts :** Meilleure gestion de l'environnement au niveau local par les acteurs locaux.

**Projet 9: Formation des cadres et techniciens en matière de gestion des projets et de gestion intégrée et participative de l'environnement**

**Problématique**

Au niveau humain, le bilan de la mise en œuvre des AME a révélé les insuffisances de certains cadres et techniciens des différentes structures en matière de conception et de gestion des projets environnementaux et de gestion intégrée et participative de l'environnement.

**Activités :**

- organisation des ateliers de formation des cadres et techniciens des structures concernées directement par la mise en œuvre des AME dans la maîtrise des mécanismes multilatéraux, bilatéraux et autres de mobilisation des ressources financières et de gestion des cycles des projets ;
- organisation des ateliers de formation des cadres et techniciens des structures concernées directement par la mise en œuvre des AME dans la maîtrise des outils de gestion intégrée et participative de l'environnement ;

**Intervenants :** Etat.

**Durée :** 24 mois.

**Coût estimatif :** 36 000 000 francs CFA.

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, Japon

### **Résultats attendus :**

- cadres et techniciens des structures concernées formés en maîtrise des mécanismes multilatéraux, bilatéraux et autres de mobilisation des ressources financières et de gestion des cycles des projets ;
- cadres et techniciens des structures concernées formés en maîtrise des outils de gestion intégrée et participative de l'environnement.

### **Impacts :**

- meilleure exploitation des mécanismes multilatéraux, bilatéraux et autres de mobilisation des ressources financières et des outils de gestion des cycles des projets ;
- meilleure utilisation des outils de gestion intégrée et participative de l'environnement

### ***Projet 10: Développement des compétences interdisciplinaires en gestion de la diversité biologique, de la problématique des changements climatiques, de lutte contre la désertification et la dégradation des sols, la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution et en matière de l'EIE***

#### **Problématique**

Une des grandes faiblesses identifiées dans la mise en œuvre des AME est le manque de compétences et d'expertises spécifiques aux différents domaines couverts par les AME. Les cadres de la majorité des acteurs sont peu spécialisés dans les domaines de gestion de la diversité biologique, de la problématique des changements climatiques, de lutte contre la désertification et la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution et en matière de l'EIE. Il devient donc nécessaire au plan national de créer un réservoir de compétences et d'experts dans les domaines visés

#### **Activités :**

- recherche de bourses de formations interdisciplinaires de spécialisation dans les domaines relatifs aux AME à l'INFA de Tové et dans les établissements universitaires au niveau national et mondial ;
- développement de modules spécifiques aux thématiques couverts par les AME ;
- identification des candidats potentiels ;
- organisations des ateliers de formation en EIE.

**Intervenants :** Etat, Secteur privé, Associations/ONG

**Durée :** 36 mois

**Coût estimatif :** 525 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, UE, BM, BOAD

**Résultats attendus :** Expertises et compétences spécifiques aux domaines des AME et à la gestion de l'eau, l'assainissement et la pollution disponibles

**Impacts :**

- traitement des dossiers avec beaucoup d'expertise ;
- réduction du recours aux experts étrangers ;
- disponibilité en compétences humaines pour une meilleure gestion de l'environnement et une mise en œuvre plus efficace des AME.

## **2.8.2 Programme II : Renforcement des capacités au niveau sectoriel**

Les actions de renforcement de capacités au niveau sectoriel pourront être menées dans le cadre des activités habilitantes programmées dans la mise en œuvre des AME. Les projets prioritaires identifiés dans le présent document devront être approfondis conformément aux mécanismes spécifiques aux différents AME.

### **2.8.2.1 Axe 3 : Renforcement des capacités en matière de gestion des changements climatiques**

**Justification**

Le bilan du processus de mise en œuvre de la CCNUCC et du protocole de Kyoto au Togo a révélé des lacunes et des faiblesses d'ordre institutionnel, systémique et individuel. Aux faiblesses et déficiences institutionnelles, humaines et systémiques s'ajoutent la discontinuité du processus de mise en œuvre, la faible sensibilisation des acteurs principalement le public sur le phénomène de changements climatiques, l'incohérence du cadre institutionnel de mise en œuvre de la CCNUCC et l'inexistence d'un système efficace de collecte de données. Ces insuffisances ne sont pas de nature à permettre au pays de faire face efficacement aux changements climatiques. Aussi, est-il indispensable de renforcer les capacités institutionnelles, systémiques et humaines nationales.

**Objectif :**

Renforcer les capacités nationales en matière de gestion des changements climatiques aux fins du développement durable.

## **Sous-programme 1 : Gestion de la problématique des changements climatiques**

### **Projet 11: Informer et former les décideurs sur les opportunités de développement qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto**

#### **Problématique**

Le bilan du processus de mise en œuvre de la CCNUCC au Togo a révélé une faible capacité du pays à saisir les multiples opportunités qu'offrent la CCNUCC et le Protocole de Kyoto. L'exploitation des différentes opportunités de développement qu'offrent ces instruments au pays, passe par l'appropriation par les différents décideurs. Cette appropriation n'est possible que si les décideurs sont suffisamment informés, éduqués et sensibilisés sur les opportunités qu'offrent ces instruments. Aussi est-il indispensable d'informer et d'éduquer les gouvernants, les députés, les industriels et les directions techniques sur les opportunités de développement qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto.

#### **Activités :**

- information et éducation des gouvernants et des élus sur les liens entre les activités humaines et le réchauffement de la planète ;
- information et éducation des gouvernants et des élus sur la menace que constituent les CC pour la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD ;
- IEC des gouvernants sur les CC et les opportunités qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC et du protocole de Kyoto ;
- IEC des élus sur les CC et les opportunités qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC et du protocole de Kyoto.
- IEC des industriels et des directions techniques sur les CC et les opportunités qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC et du protocole de Kyoto ;
- formation des industriels en techniques d'élaboration des projets MDP.

**Intervenants :** Ministère en charge de l'environnement, experts nationaux et internationaux.

**Durée :** 12 mois

**Coûts estimatifs :** 27 500 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, BAD

#### **Résultats attendus :**

- la CCNUCC et le protocole de Kyoto sont désormais perçus par les décideurs comme des outils de développement durable ;
- les députés sont plus regardants sur la prise en compte des CC dans les programmes et projets de développement proposés par le Gouvernement ;

- les industriels se sont appropriés le mécanisme de développement propre (MDP) et proposent des projets MDP.

### **Impacts :**

- prise en compte des CC dans les politiques, programmes et projets de développement ;
- réduction des émissions de GES par l'adoption de technologies moins émissives et la promotion des technologies exploitant les énergies renouvelables ;
- stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques bien adaptée.

## ***Projet 12 : Mise en place d'un système national d'acquisition, d'utilisation et de diffusion des données d'activités et des informations relatives aux changements climatiques***

### **Problématique**

Face à la menace que constituent les changements climatiques, l'Etat togolais a ratifié la Convention-Cadre des Nations Unies dès mars 1995 et le protocole de Kyoto en juillet 2004. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, le pays a élaboré et présenté sa communication nationale initiale en 2001. Cependant, l'autoévaluation du processus a révélé des imperfections et des dysfonctionnements imputables au manque de données d'activités de qualité à la faible implication des structures détentrices de données. Ces lacunes ont eu pour conséquence les très grandes marges d'erreur qui ont affecté la qualité des inventaires de GES et d'études de vulnérabilité, faussant ainsi la politique nationale de riposte contre les changements climatiques. Pour réparer ces lacunes afin d'affiner la politique nationale de riposte contre les changements climatiques et contribuer plus efficacement à la réduction de la pauvreté au Togo, il est essentiel de disposer des données de qualité. Aussi, est-t-il prioritaire de développer un système national permanent, cohérent et efficace d'acquisition, de diffusion et d'utilisation des données d'activités et de diffusion d'informations environnementales

### **Activités**

- organisation des ateliers national et régionaux d'IEC sur le rôle et la responsabilité des institutions dans le processus de mise en œuvre de la CCNUCC : information et sensibilisation des institutions de collecte et détentrices de données sur l'importance des données d'activités, des facteurs de conversion et des coefficients d'émission dans le processus de mise en œuvre de la CCNUCC ;
- mise en place des systèmes sectoriels de collecte, de traitement, de compilation des données d'activités et des informations ;
- mise en place des systèmes régionaux intégrés de collecte, de traitement, d'archivage et de diffusion de données ;

- mise en réseau des systèmes sectoriels de collecte, de traitement, de compilation et de diffusion des données d'activités et des informations ;
- renforcement des capacités des agents des structures en techniques de collecte, de traitement et de compilation des données et d'informations conformément aux besoins en CC ;
- mise au point des fiches de collecte de données dont les rubriques répondent aux besoins en CC ;
- dotation des structures en matériels appropriées de collecte, d'analyse, de stockage et de diffusion des données ;
- prise des arrêtés interministériels portant création et organisation de systèmes sectoriels et national de collecte, de stockage, d'archivage et de diffusion des données ;
- prise des arrêtés interministériels attribuant la coordination des systèmes sectoriels aux directions techniques et la coordination du système nationale à l'unité de coordination du processus de mise en œuvre de la CCNUCC.

**Intervenants :**

Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'économie et des finances, de l'éducation et de la recherche, de l'énergie, de l'eau et des mines, de la santé, les collectivités locales, les ONG et associations.

**Durée : 24 mois**

**Coûts estimatifs :** 250 500 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, BAD

**Résultats attendus :**

- les structures de collecte et/ou détentrices de données ne sont plus réticentes à l'accès à leurs données ;
- les structures de collecte et/ou détentrices de données sont responsabilisées et ne constituent plus une entrave à la mise en œuvre de la CCNUCC ;
- l'utilité des données pour un meilleur suivi et une meilleure gestion des CC est appréhendée par les structures de collecte et/détentrices de données ;
- les données d'activités sont de bonne qualité ;
- les marges d'erreur au niveau des IGES sont faibles ;
- les études de vulnérabilité et d'atténuation sont de bonne qualité ;
- la stratégie nationale de riposte est plus élaborée ;
- les communications nationales sur les CC fournissent des renseignements plus précis et plus crédibles ;
- le processus de mise en œuvre de la CCNUCC est continu.

### **Impacts :**

- la CCNUCC et le protocole de Kyoto sont désormais perçus par les décideurs comme des outils de développement durable ;
- les députés sont plus regardants sur la prise en compte des CC dans les programmes et projets de développement proposés par le Gouvernement ;
- les industriels se sont approprié le mécanisme de développement propre (MDP) et proposent ou financent des projets MDP ;
- processus de mise en œuvre de la CCNUCC amélioré ;
- maîtrise des affectations des terres aux fins de l'augmentation de la capacité de séquestration du carbone ;
- meilleur suivi des CC et activités anthropiques sources d'émissions de GES ;
- contribution à la réduction des émissions de GES ;
- contribution à une meilleure gestion des CC au plan national et mondial ;
- contribution à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres ;
- contribution à la protection et à la conservation de la diversité biologique.

### ***Projet 13: Renforcement des capacités des délégués togolais pour une participation active et bénéfique pour le pays aux négociations sur le climat***

#### **Problématique**

Par la ratification de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, le Togo est Partie à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto. Dans le cadre de la mise en œuvre desdites conventions, les Parties se réunissent périodiquement pour donner de nouvelles orientations à la stratégie de mise en œuvre des différentes dispositions aux fins des objectifs ultimes des conventions. Cependant, du fait que les intérêts divergent tant que la Partie appartient au groupe des pays développés ou à celui des pays en développement, souvent les négociations tournent en opposition entre les groupes d'intérêts. Dans ce contexte, les parties regroupées en groupes d'intérêts défendent des positions communes retenues par consensus des membres. Il est difficile pour toute partie dont les délégués ne maîtrisent pas les techniques de négociation, de défendre ses intérêts. Devant une telle défaillance, ce sont les parties les plus habiles qui sortent gagnantes des négociations pendant que les autres font de la figuration. C'est le cas de la majorité des pays d'Afrique dont le vote profite le plus souvent aux pays émergents d'Asie et d'Amérique latine (Chine, Brésil, Inde, Mexique, ...). Afin de permettre au Togo de savoir identifier ses intérêts liés à la mise en œuvre de la CCNUCC, de la CDB ou de la CCD et de les faire valoir lors des négociations internationales aux fins de son développement durable, il est indispensable et urgent d'aiguiser les talents de ses négociateurs.

### **Activités**

- évaluation de la participation du pays aux négociations et identifier les besoins en matière de négociation ;
- organisation des ateliers de formation des négociateurs nationaux ;
- organisation des ateliers d'initiation des négociateurs nationaux aux meilleures techniques de communication, d'argumentation et de défense des alternatives ;
- organisation des simulations de négociations aux fins de la constitution d'une équipe cohérente et efficace de négociateurs nationaux ;
- renforcement des capacités techniques et logistiques des membres de l'équipe nationale de négociateurs.

### **Intervenants**

Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'économie et des finances, de l'éducation et de la recherche, de l'énergie, de l'eau et des mines, de la santé et de l'aménagement du territoire.

**Durée :** 24 mois

**Coûts estimatifs :** 42 500 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, BAD

### **Résultats attendus :**

- la participation des délégués togolais aux principaux processus internationaux est active/visible ;
- la mise en œuvre de la CCNUCC et des instruments juridiques connexes est devenu un outil de développement du pays ;
- le Togo est devenu un membre important du groupe des pays en développement Parties à la CCNUCC (Groupe des 77 et la Chine) ;
- appropriation de la mise en œuvre de la CCNUCC et connexes par le pays comme outil de développement.

### **Impacts**

- contribution réelle au développement du pays ;
- contribution à une meilleure prise en compte de l'avis des pays en développement pour une meilleure gestion de l'environnement au plan mondial.

## **Projet 14 : Appui à l'organisation des acteurs en un cadre institutionnel harmonieux pour une mise en œuvre ininterrompue de la CCNUCC au Togo**

### **Problématique**

Conscient que les changements climatiques constituent une menace pour son développement, le Togo a ratifié la Convention-Cadre des Nations-Unies dès mars 1995 et le protocole de Kyoto en juillet 2004. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, le pays a élaboré et a présenté sa communication nationale initiale (CNI) en 2001 à la Conférence des Parties de Marrakech, Maroc. Cependant, l'autoévaluation du processus a révélé des imperfections et des dysfonctionnements, notamment la discontinuité du processus de mise en œuvre de la CCNUCC. En effet, depuis l'élaboration de la CNI, aucune autre étude (inventaires de GES, études de vulnérabilité & adaptation et études d'atténuation) n'a été réalisée. Pour assurer la continuité du processus de mise en œuvre de la CCNUCC au Togo, il est indispensable de procéder à une organisation des acteurs impliqués en une unité cohérente.

### **Activités :**

- identification des structures techniques concernées par le projet ;
- information et sensibilisation sur la pertinence de l'organisation des structures techniques en un cadre harmonieux de gestion des CC ;
- information et sensibilisation des différentes institutions techniques sur leurs rôles dans le processus ;
- organisation des services techniques en groupes thématiques ;
- élaboration et promulgation des textes portant organisation du cadre institutionnel de gestion des CC ;
- organisation d'un atelier d'installation solennelle du GIEC ;
- dotation des différents groupes de travail en équipements, logistiques et matériels appropriés ;
- renforcement des capacités des experts nationaux des différents groupes de travail.

### **Intervenants :**

Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'économie et des finances, de l'éducation et de la recherche, de l'énergie, de l'eau et des mines, de la santé et de l'aménagement du territoire.

**Durée :** 24 mois

**Coûts estimatifs :** 42 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, BAD

### **Résultats attendus :**

- le Togo s'est approprié le processus de mise en œuvre de la CCNUCC ;
- le processus de mise en œuvre de la CCNUCC est continu ;
- les CC sont devenus une préoccupation de tous les acteurs ;
- les cloisons entre les institutions sont tombées ;
- tous les acteurs sont effectivement impliqués dans le processus de mise en œuvre de la CCNUCC ;
- le pays honore efficacement ses engagements à l'égard de la Convention

### **Impacts :**

- mobilisation totale de tous les acteurs nationaux en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- suivi efficace du phénomène des CC ;
- prise en compte des CC dans toutes les politiques sectorielles de développement ;
- synergie des processus de mise en œuvre des conventions et autre AME.

### ***Projet 15: Appui à l'appréhension par les acteurs du secteur privé des avantages et des opportunités qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC et du PK.***

#### **Problématique**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, le pays a élaboré et présenté sa communication nationale initiale (CNI) en 2001 à la Conférence des Parties de Marrakech, Maroc. Cependant, l'autoévaluation du processus a révélé des imperfections et des dysfonctionnements, notamment la discontinuité du processus de mise en œuvre de la CCNUCC. En effet, depuis l'élaboration de la CNI, aucune autre étude (inventaires de GES, études de vulnérabilité & adaptation et études d'atténuation) n'a été réalisée. Pour assurer la continuité du processus de mise en œuvre de la CCNUCC au Togo, il est indispensable de procéder à une organisation des acteurs impliqués en une unité cohérente.

#### **Activités :**

- information des acteurs du secteur privé sur le processus de mise en œuvre de la CCNUCC au Togo ;
- diffusion de la CNI et de la stratégie nationale de mise en œuvre de la CCNUCC ;
- information et sensibilisation des acteurs du secteur privé sur le processus de mise en œuvre du MDP au Togo ;
- formation des acteurs du secteur privé sur le cycle des projets MDP ;

- renforcement des capacités des acteurs du secteur privé en techniques de formulation des projets MDP.

**Intervenants :**

Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'économie et des finances, de l'aménagement du territoire, de l'éducation et de la recherche, de l'énergie, de l'eau et des mines, de la santé.

**Durée :** 24 mois

**Coûts estimatifs :** 12 500 000 Francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, BAD

**Résultats attendus :**

- les acteurs du secteur privé se sont appropriés le processus de mise en œuvre de la CCNUCC et du PK ;
- les acteurs du secteur privé trouvent en le CCNUCC et le PK l'opportunité pour accéder aux technologies propres ;
- les acteurs du secteur privés proposent des projets MDP à l'À l'Autorité Nationale Désignée du MDP ;
- les CC sont pris en compte par les acteurs du secteur privé.

**Impacts :**

- mobilisation des acteurs du secteur privé en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- meilleure mise en œuvre des politiques et mesures de riposte ;
- prise en compte des CC dans toutes les politiques sectorielles de développement.

**Projet 16: Appui aux activités de reboisement**

**Problématique**

Pour faire face aux besoins alimentaires et énergétiques de la population qui ne cesse de s'accroître, les paysans occupent les espaces vides et étendent les surfaces cultivables aux dépens de la végétation naturelle et des terres marginales et/ou fragiles. Il s'agit donc, dans la plupart des cas, de systèmes d'exploitation qui ne sont plus adaptés aux contextes actuels car ils conduisent, tels qu'ils sont pratiqués, à la destruction des ressources naturelles. Au cours des vingt dernières années les formations végétales ont connu une évolution très inquiétante réduisant considérablement les capacités de celles-ci dans leur rôle de système naturel de séquestration du carbone. L'évolution des formations végétales de 1979 à 1994 est de -56,9 % pour la forêt dense semi-décidue, de -39,1 % pour la forêt de montagne, de -53,5 % pour la forêt dense sèche, de -47,0 % pour le recru forestier, de -53,2 % pour les savanes arborées, de -47,0 % pour les savanes arbustives et de 5,6 % pour la

zone de culture et autres. Dans l'ensemble, on note une nette régression des ressources ligneuses entraînant une faible capacité de séquestration de carbone au niveau national.

Pour remédier à cette situation, des plantations et des reboisements ont été entrepris au Togo. Plus de 200 espèces aussi bien exotiques que locales (*Tectona grandis*, *Erythrophleum suaveolens*, *Khaya grandifoliola*, *Khaya senegalensis* etc. et plus tard, *Eucalyptus spp.*, *Terminalia superba*, etc.) ont été essayées avec l'aide des organismes internationaux. Aujourd'hui, seules quelques-unes de ces essences ont pu résister et leurs plantations maintenues, en particulier le teck. Par ailleurs, la date du 1er juin de chaque année a été instituée journée nationale de l'arbre depuis 1977 par les autorités togolaises pour rappeler aux Togolais l'importance et la nécessité de planter un arbre en vue de lutter contre la déforestation, la désertification et les changements climatiques.

En somme, les interventions souffrent de certaines insuffisances exigeant des acteurs des initiatives nouvelles qui concourent à la restauration et à la reconstitution du couvert forestier de façon durable.

### **Activités :**

- campagnes de sensibilisation pour la lutte contre la déforestation dans les cinq régions du Togo ;
- appui au renforcement de capacités du centre semencier de Davié ;
- inventaire des sites à reboiser ;
- création de plantations communautaires pilotes dans les cinq régions du Togo ;
- appui à la création des pépinières villageoises dans les préfectures ;
- reboisement et vulgarisation du *Moringa oleifera* dans les Régions des Savanes, de la Kara et Centrale ;
- plantation de tecks et autres essences forestières sur 750 000 hectares dans toutes les régions du pays ;
- production et vulgarisation 450 000 pieds de Karité et de 35 000 pieds de néré dans les régions des Savanes, de la Kara, Centrale et des Plateaux (partie Est) ;
- restauration des forêts galeries des cours d'eau avec des essences locales dans toutes les régions du pays ;
- renforcement des activités de plantation d'anacardium de soixante mille (60 000) pieds dans les régions de la Kara et Centrale ;
- accompagnement des établissements scolaires dans la création des plantations forestières et des vergers scolaires : 225 exploitations ;

- appui aux actions de préservation et de restauration des forêts communautaires/sacrées : 77 unités écologiques dans les cinq régions du pays ;
- renforcement des capacités des acteurs locaux pour une gestion intégrée et participative des changements climatiques au Togo ;
- promotion des mesures incitatives pour encourager les femmes et jeunes organisés et les communautés locales à s'impliquer davantage dans les actions de lutte contre les changements climatiques.

**Intervenants :**

Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'éducation et de la recherche et de l'énergie, les acteurs locaux : communautés locales, ONG, groupements de femmes, de jeunes.

**Durée :** 60 mois

**Coûts estimatifs :** 4 500 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, BAD, ONG internationales

**Résultats :**

- plus de 750 000 hectares de tecks et d'autres essences forestières aménagés ;
- plus de 700 000 pieds de karité, de néré et d'*anacardium* mis en terre ;
- 77 forêts communautaires restaurées et préservées ;
- réengagement des communautés à la base dans les actions de protection et de gestion de l'environnement.

**Impacts :**

- contribution à la restauration du couvert forestier du pays ;
- contribution à la séquestration du carbone par les plantations d'essences forestières dans cinq ou dix ans ;
- effectivité de l'implication des acteurs locaux dans la lutte contre les changements climatiques.

### **2.8.2.2 Axe 4 : Renforcement des capacités en matière de gestion de la diversité biologique**

**Justification :**

Le Togo est un petit pays au regard de sa superficie, mais riche en diversité biologique en raison de sa situation géographique et des pratiques culturelles des communautés humaines qui y vivent. Au cours des vingt dernières années, cette richesse biologique a connu une dégradation sans précédent en raison de multiples

causes. La mise en œuvre des AME relatifs à la diversité biologique devrait permettre de redresser la situation, mais celle-ci a souffert de certaines insuffisances notamment :

- l'insuffisance de moyens financiers, humains et techniques pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, du PNGE et du Cadre National de Biosécurité ;
- la non intégration des dispositions des AME relatifs à la diversité biologique dans le corpus juridique national ;
- l'absence d'indicateurs nationaux de biodiversité ;
- les insuffisances des outils de gestion foncière : lacunes des textes et difficultés d'application des textes existants ;
- la lenteur du processus de réhabilitation des aires protégées ;
- l'inexistence d'un cadre juridique d'encadrement du domaine des savoirs traditionnels et des droits des communautés locales ;
- l'insuffisance des inventaires des ressources biologiques.

**Objectif :** Renforcer les capacités en matière de gestion de la diversité biologique

### ***Sous-programme 2 : Gestion de la diversité biologique***

#### ***Projet 17: Mise à jour de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique***

##### ***Problématique***

Adopté en 2003, le document de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique révèle aujourd'hui des insuffisances notamment au niveau des inventaires. En outre, le développement des cadres juridique et institutionnel en matière de gestion de l'environnement au Togo a connu une nette évolution. Il s'avère nécessaire d'actualiser les informations et de procéder à la relecture du document.

##### ***Activités :***

- élaboration des principes, critères et indicateurs (PCI) de gestion durable des forêts ;
- inventaire de tous les groupes taxonomiques représenté au Togo ;
- mise à jour de la Monographie nationale de la diversité biologique ;
- définition des indicateurs de suivi de la diversité biologique au Togo ;
- mise à jour de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique.

**Intervenants :**

Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, de l'éducation et de la recherche et de l'énergie, les acteurs locaux : communautés locales, ONG, groupements de femmes, de jeunes.

**Durée :** 24 mois

**Coûts estimatifs :** 64 500 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, BAD, ONG internationales

**Résultats :**

- PCI élaborés ;
- inventaire complet de tous les groupes taxonomiques représentés au Togo réalisé ;
- document de Monographie nationale de la diversité biologique actualisé ;
- indicateurs de suivi de la diversité biologique au Togo définis ;
- document de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique actualisé ;

**Impacts :** Un document de Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique révélant les réalités actuelles du pays.

**Projet 18: Appui à l'amélioration du cadre juridique national relatif à la diversité biologique**

**Problématique**

Outre les nouvelles dispositions de la loi cadre sur l'environnement, l'ensemble du cadre juridique national souffre de la prise en compte de certaines exigences de la CDB et du Protocole de Cartagena notamment le régime d'accès et de partage équitable des avantages tirés de l'exploitation du patrimoine génétique et le cadre réglementaire relatif à la prévention des risques biotechnologiques.

**Activités :**

- adoption des mesures législatives et réglementaires complémentaires relatives à la diversité biologique ;
- élaboration des textes régissant l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages tirés de leur exploitation ;
- adoption des textes juridiques sur la prévention des risques biotechnologiques.

**Intervenants :**

Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, de l'éducation et de la recherche et de l'énergie, le secteur privé, les organisations de la société civile et l'Assemblée Nationale.

**Durée :** 24 mois

**Coûts estimatifs :** 27 500 000 Francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, BAD, ONG internationales

**Résultats**

Textes réglementaires sur la gestion de la diversité biologique, le régime d'accès au patrimoine génétique et la prévention des risques biotechnologiques adoptés par les parties prenantes et entérinés par les autorités.

**Impacts :** Gestion de la diversité biologique et de la prévention des risques biotechnologique ancrée dans un cadre réglementaire harmonieux et conforme à la CBD et au Protocole de Cartagena.

**Projet 19: Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion de la diversité biologique**

**Problématique**

L'existence d'un cadre institutionnel de concertation permettant de fédérer les énergies des acteurs intervenants dans la gestion de la diversité biologique et de la biosécurité est indispensable. Malheureusement le comité national de la diversité biologique et les structures prévues par le Cadre National de Biosécurité ne sont pas mis en place. En outre les mécanismes d'échange d'informations entre les acteurs sur la diversité biologique et la biosécurité ne sont pas toujours opérationnels. Pour permettre aux acteurs d'agir dans un cadre concerté et d'avoir accès aux informations nécessaires à leurs actions, il faudra pallier à ces insuffisances institutionnelles.

**Activités :**

- amélioration du cadre institutionnel en établissant un mécanisme de coordination et de suivi cohérent, en vue de générer un contexte de partenariat et des programmes multisectoriels ;
- mise en place des structures prévues par le Cadre National de Biosécurité
- opérationnalisation des centres d'échange CHM et BCH par l'appui de l'Etat ;
- amélioration de la gouvernance.

**Intervenants :**

Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, de l'éducation et de la recherche et de l'énergie, secteur privé et organisation de la société civile.

**Durée :** 36 mois

**Coûts estimatifs :** 15 800 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, BAD, ONG internationales

**Résultats :**

- un cadre institutionnel de coordination adopté et opérationnel ;
- structures du Cadre National de Biosécurité mises en place et opérationnelles ;
- centres d'échange CHM et BCH opérationnels.

**Impacts :** Gestion durable de la diversité biologique grâce à un cadre institutionnel harmonieux et conforme aux exigences de la CDB et du Protocole de Cartagena.

**Projet 20 : Renforcement des capacités matérielles et techniques des laboratoires et de centres d'expérimentation et réhabilitation d'une station de quarantaine**

**Problématique**

Le Togo est Partie à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), ratifiée le 04 octobre 1995, et à son protocole additionnel appelé Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques, ratifié le 02 juillet 2004. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces instruments juridiques, le Togo a élaboré son cadre national de biosécurité dont la maîtrise des outils de gestion des risques biotechnologiques constitue l'un des piliers essentiels. La maîtrise de ces outils dépend en grande partie de l'efficacité des laboratoires et des centres d'expérimentation et de réhabilitation. En effet, le Togo dispose de structures de recherche telles que :

- le Laboratoire de Phytopathologie et de Biotechnologie Végétale de l'ITRA ;
- le Laboratoire de Physiologie et de Biotechnologie Végétales de la Faculté des Sciences de l'Université de Lomé ;
- le Laboratoire de Virologie et de Biotechnologie Végétales de l'Ecole Supérieure d'Agronomie de l'Université de Lomé ;
- le Laboratoire de Microbiologie et de Contrôle de Qualité des denrées alimentaires de l'Ecole Supérieure de Technologies Biologiques et Alimentaires de l'Université de Lomé ; et

- le Laboratoire de Physiologie animale et de Toxicologie de la Faculté des Sciences de l'Université de Lomé.

Cependant, ces structures manquent d'efficacité en matière d'évaluation et de gestion des risques biotechnologiques. Aussi le présent projet vise-t-il le renforcement de leurs capacités matérielles et techniques pour les rendre plus opérationnelles aux fins de l'amélioration de l'évaluation et de la gestion des risques biotechnologiques.

### **Activités**

- octroi d'équipements nécessaires au renforcement des capacités des laboratoires identifiés pour assister les structures de gestion de la biosécurité ; Ces équipements seront distribués aux cinq (05) laboratoires identifiés plus haut selon leurs besoins spécifiques ;
- dotation en équipements nécessaires à la réhabilitation d'une station de quarantaine. Il s'agit de la réhabilitation de la station de quarantaine située dans le secteur de Cacaveli.

**Intervenants** : Ministères en charge de la recherche, de l'agriculture et de l'élevage, de l'environnement et de la santé.

**Durée** : 36 mois

**Coûts estimatifs** : 349 841 900 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels** : FEM, BM, UE, UEMOA.

### **Résultats attendus** :

- les laboratoires sont outillés pour une meilleure gestion des risques biotechnologiques ;
- la station de quarantaine de Cacaveli est réhabilitée et équipée.

### **Impacts** :

- meilleure conservation et protection de la diversité biologique contre les manipulations biotechnologiques ;
- maîtrise des risques biotechnologiques sur la santé humaine et animale.

### **Projet 2 : Renforcement des capacités individuelles en matière de gestion durable de la diversité biologique**

L'existence de cadres juridique et institutionnel appropriés ne constitue pas le seul facteur favorable à la mise en œuvre de la CDB et le Protocole de Cartagena même si les ressources financières sont disponibles. Ces éléments doivent être corroborés par un capital humain compétent dans le domaine de la gestion de la diversité biologique et de la biosécurité.

### **Activités :**

- formation des compétences en biotechnologie moderne, en évaluation des risques biotechnologiques et en biosécurité ;
- formation des spécialistes en taxonomie ;
- formation des spécialistes dans les domaines du droit et politique de l'environnement, de l'économie de l'environnement, et de maîtrise des outils d'information et de communication ;
- formation des spécialistes en aménagement et gestion des aires protégées.

### **Intervenants :**

Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, de l'éducation et de la recherche.

**Durée :** 36 mois

**Coûts estimatifs :** 1 376 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, BAD, ONG internationales

### **Résultats attendus :**

- 16 nouveaux spécialistes formés en taxonomie ;
- 12 nouveaux spécialistes en biotechnologie moderne, en évaluation des risques biotechnologiques et en biosécurité formés et 22 personnes en poste renforcées au moyen des formations continues/séminaires ;
- 32 nouveaux spécialistes formés dans les domaines du droit et politique de l'environnement et de l'économie de l'environnement ;
- 14 nouveaux spécialistes formés en aménagement et gestion des aires protégées.

**Impacts :** Disponibilité suffisante de compétences nationales en gestion de la diversité biologique et de la biosécurité.

## **Projet 22: Restauration et gestion durable des écosystèmes fragiles et aires protégées**

### **Problématique**

La disparition progressive des écosystèmes de forêt a poussé les populations à se rabattre sur les écosystèmes fragiles tels que les flancs de montagnes, les forêts sacrées et communautaires, les mangroves et autres zones humides, les reliques des cours d'eau. Ces écosystèmes fragiles connaissent aussi des dégradations inquiétantes d'où la nécessité d'entreprendre des actions de terrain pour éviter le pire.

### **Activités :**

- reboisement de flancs de montagnes ;
- aménagement et protection des zones humides ;
- création des jardins botaniques régionaux dont la gestion sera assurée par les collectivités locales ;
- dynamisation du programme de préservation des Aires Protégées au Togo ;
- renforcement des actions d'agroforesterie par la vulgarisation des essences appropriées et promotion de plantations de palmier à huile ;
- amélioration des conditions de vie des populations riveraines des zones sensibles par la promotion des activités génératrice de revenus ;
- développement des mesures de sécurisation foncière nécessaire à la gestion durable des plantations ;
- renforcement des capacités des tradipraticiens et des communautés locales sur la gestion des plantes médicinales et leur milieu.

### **Intervenants :**

Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de la recherche, de l'action sociale, de l'aménagement du territoire et de la jeunesse et les acteurs locaux : communautés locales, ONG, groupements de femmes, de jeunes.

**Durée :** 36 mois

**Coûts estimatifs :** 9 650 500 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, BAD, ONG internationales

### **Résultats :**

- continuité des actions de gestion des écosystèmes fragiles ;
- implication des tradipraticiens et des communautés locales dans la gestion et la protection des sites des plantes médicinales ;
- 1750 activités génératrices de revenus développées aux bénéfiques des communautés engagées dans le processus gestion durable des écosystèmes fragiles : apiculture, pisciculture, élevage de petits ruminants et de volailles, etc.

**Impacts :** Restauration et gestion durable des écosystèmes fragiles et aires protégées au Togo.

## **Projet 23 : Renforcement des actions de promotion de l'agro biodiversité**

### **Problématique**

La diversité biologique constitue le support de la vie sur la terre. L'agro-biodiversité est la principale matière première des systèmes alimentaires des communautés humaines. Cette agro biodiversité est le résultat des atouts de la nature et des

pratiques culturelles des différentes communautés. En cas de catastrophes, les sites d'agro-biodiversité restent souvent des réservoirs nécessaires à la reconstitution des semences.

Les efforts des centres de recherche viennent enrichir cette diversité biologique et contribuer à la capacité des communautés à se nourrir à travers les améliorations variétales.

Mais en raison de la dégradation des conditions pluviométriques et des crises socio-économiques, les efforts sur ces deux plans semblent presque inexistantes au cours de ces dernières années.

**Activités :**

- création de sites d'exploitation et de conservation de l'agro biodiversité locale ;
- création et amélioration variétale /production végétale au Togo.

**Intervenants :**

Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de la recherche et les acteurs locaux : communautés locales, ONG, groupements de femmes, de jeunes.

**Durée :** 36 mois

**Coûts estimatifs :** 1 650 500 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, BM, UE, BAD, ONG internationales

**Résultats :**

- 27 sites d'exploitation et de conservation de l'agro biodiversité identifiés et renforcés ;
- activités d'amélioration variétale renforcées.

**Impacts :** Conservation de l'agro biodiversité locale et enrichissement de l'agro biodiversité sélectionnée.

### **2.8.2.3 Axe 5 : Renforcement des capacités en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des sols**

**Justification :**

Le phénomène de la désertification se fait sentir notamment à l'extrême Nord et au Sud-Est du pays. En outre, les sols connaissent une forte dégradation en raison des pratiques culturelles inadéquates, de certaines conditions naturelles peu favorables et de l'inefficacité de certaines mesures adoptées. Les actions entreprises par les différents acteurs n'ont pas permis de développer les outils nécessaires au Togo de

lutte contre le phénomène et d'honorer ses engagements vis-à-vis de la CCD. Le PAN, perçu comme outil national de lutte contre la désertification, n'a pas connu une véritable mise en œuvre en raison de l'insuffisance des ressources financières mobilisées.

**Objectif :**

Renforcer les capacités en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des sols.

**Sous-programme 3 : Lutte contre la désertification et la dégradation des sols**

**Projet 24: Renforcement de la participation des populations à la lutte contre la désertification**

**Problématique**

La progression du phénomène de désertification est due en grande partie aux activités humaines. Lutter contre la progression de ce phénomène revient à limiter et réduire les activités humaines contributrices à cette progression, notamment la forte pression sur les ressources naturelles. Ainsi, est-il nécessaire d'associer et d'impliquer les populations dans toute stratégie et action visant à lutter contre ce phénomène. Pour rendre cette participation effective, il convient de doter les populations d'aptitudes et de capacités requises pour participer effectivement et efficacement à la lutte contre ce phénomène.

**Activités :**

- renforcement des capacités d'organisation des populations pour assurer une gestion concertée des ressources naturelles ;
- accompagnements technique et financier dans le développement des activités génératrices de revenus pour garantir la durabilité des actions entreprises ;
- éducation, communication et plaidoyer pour un éveil de conscience sur les causes et conséquences de la désertification ;
- production et large diffusion des documents sur la CCD ;
- formation à l'entrepreneuriat ;
- développement d'un mécanisme de mobilisation des ressources financières et de financement des actions de CCD.

**Intervenants :** Etat, ONG

**Durée :** 24 mois.

**Coût estimatif :** 1 375 000 000 francs CFA.

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, UE

**Résultats attendus :** Participation des populations dans la lutte contre la désertification renforcée.

### **Impacts :**

- réduction de la pression sur les ressources naturelles ;
- gestion rationnelle des ressources naturelles par les populations ;
- initiatives bénéfiques prises par les populations pour lutter contre la désertification.

### **Projet 25: Promotion de pratiques, techniques et technologies de lutte contre la désertification et la dégradation des sols**

#### **Problématique**

Parmi les causes anthropiques de la désertification et de la dégradation des sols, il y a principalement les pratiques et techniques inadaptées appliquées à la gestion des ressources naturelles. Pour lutter contre ces phénomènes, il importe donc de promouvoir des pratiques et techniques appropriées de gestion des ressources naturelles.

#### **Activités :**

- recherche-développement sur les techniques et technologies appropriées de gestion des ressources naturelles ;
- diffusion des techniques et technologies appropriées de gestion des ressources naturelles ;
- mise en œuvre des actions concrètes de lutte contre la désertification sur le terrain : construction de retenues d'eau et d'ouvrages de lutte contre l'érosion, agroforesterie, reboisement, gestion des feux de brousses, gestion de la fertilité des sols, promotion des foyers améliorés et énergies renouvelables, aménagement des bas-fonds, etc.

**Intervenants :** Etat, ONG

**Durée :** 36 mois.

**Coût estimatif :** 694 000 000 francs CFA.

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, UE

#### **Résultats attendus :**

- les sols dégradés sont restaurés et la désertification jugulée.

#### **Impacts :**

- meilleure gestion des ressources naturelles par les populations
- recul de l'avancée de la désertification.

## **Projet 26: Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la lutte contre la désertification et dégradation des sols**

### **Problématique**

Dans la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, le cadre institutionnel d'élaboration et de mise en œuvre des actions de lutte contre la désertification et la dégradation des sols est important. Pour renforcer l'efficacité de cette lutte, il est important de se doter de capacités institutionnelles requises et adaptées.

### **Activités :**

- renforcement des capacités du Comité National et des comités régionaux de la CCD pour les rendre plus opérationnels ;
- renforcement des capacités des comités de lutte contre les feux de brousse et de gestion de l'environnement ;
- création d'une unité opérationnelle de gestion de la base de données en matière de désertification et de dégradation des sols ;
- opérationnalisation des organes en charge de la gestion de la transhumance ;
- renforcement des capacités des organisations de la société civile.

**Intervenants :** Etat

**Durée :** 20 mois.

**Coût estimatif :** 35 000 000 francs CFA.

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, UE

### **Résultats attendus :**

- capacités institutionnelles renforcées pour la lutte contre la désertification et la dégradation des sols.

### **Impacts :**

- meilleure programmation des interventions ;
- meilleure élaboration et gestion des réponses liées aux phénomènes de désertification et de dégradation des sols.

## **Projet 27: Accompagnement dans la restauration du couvert végétal et des sols**

### **Problématique**

Les actions de lutte contre la désertification et la dégradation des sols sont entreprises à plusieurs niveaux en fonction du degré d'implication des différents acteurs. Mais l'évaluation de la mise en œuvre de la CCD au Togo a révélé des insuffisances dans les interventions. Pour permettre au Togo d'honorer ses engagements par rapport à cette convention, tous les acteurs devront redoubler

d'effort en entreprenant des actions réalistes et appropriés. Ces nouveaux efforts ne peuvent se réaliser que si les acteurs bénéficient des accompagnements appropriés dans leurs interventions sur le terrain.

**Activités :**

- renforcement des capacités des acteurs de développement en matière de lutte contre la désertification et de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- promotion des techniques de fabrication et d'utilisation du compost dans les cinq régions du Togo ;
- promotion de l'utilisation des plantes fertilisantes ;
- conservation et régénération du couvert végétal ;
- accompagnement dans la stabilisation des puits maraîchers à grand diamètre pour lutter contre la dégradation des sites ;
- renforcement des techniques paysannes en matière de gestion de la fertilité des sols pour une agriculture durable ;
- appui à l'aménagement intégré du bassin de la volta à travers la restauration du couvert végétal et des sols et une gestion participative et efficace des ressources en eau ;
- accompagnement dans l'adoption par la majorité des togolais du gaz butane comme source d'énergie domestique.

**Intervenants :** Ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, les acteurs locaux, ONG.

**Durée :** 36 mois

**Coûts estimatifs :** 11 350 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, FAO, PNUD, UE, BM, GTZ, AFD, USAID.

**Résultats attendus**

- capacités renforcées des acteurs de développement en matière de lutte contre la désertification et de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- recours aux techniques de fabrication et d'utilisation du compost par les communautés ;
- plantes fertilisantes intégrées dans les pratiques culturales ;
- couvert végétal régénéré sur une grande partie du territoire national ;
- grand nombre des puits maraîchers à grand diamètre stabilisé ;
- techniques paysannes renforcées en matière de gestion de la fertilité des sols pour une agriculture durable.

**Impacts**

- régénération progressive du couvert végétal ;
- amélioration des rendements agricole du fait de la restauration des sols.

## **Projet 28: Appui à la généralisation de l'utilisation des foyers améliorés de charbon de bois et de bois de feu**

### **Problématique**

Le déboisement à des fins énergétiques constitue un facteur de désertification tandis que la combustion du bois de feu et du charbon de bois, ainsi que la carbonisation constituent, non seulement d'importantes sources de pollution altérant la qualité de l'air, mais aussi et surtout des sources d'émissions de GES induisant les changements climatiques. En outre, la régression des écosystèmes forestiers constitue un facteur d'appauvrissement de la diversité biologique.

Il devient alors essentiel, surtout lorsqu'on considère l'accroissement démographique, de lever le défi de la viabilité dans la stratégie de développement énergétique, par la prise en compte de l'aspect environnemental à travers l'augmentation de l'efficacité énergétique par la généralisation de l'utilisation des foyers améliorés.

C'est dans cette perspective et particulièrement, pour lutter contre la désertification et réduire les émissions de GES résultant de la consommation des énergies traditionnelles, que les activités suivantes méritent des appuis technique et financier.

### **Activités**

- établissement d'un état des lieux sur la politique de vulgarisation passée des foyers améliorés ;
- identification et caractérisation des types de fourneaux et de foyers les plus performants et les moins coûteux ;
- sensibilisation à l'économie d'énergie et à l'efficacité énergétique ;
- formation et équipement des artisans ;
- formation des animatrices endogènes ;
- appui à la vulgarisation des foyers et fourneaux améliorés.

**Intervenants :** Ministère en charge de l'énergie, ministère en charge de l'environnement, ministère en charge de la recherche, ministère en charge de l'action sociale.

**Durée :** 24 mois

**Coûts estimatifs :** 685 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, PNUD, UE, BM, GTZ, AFD, USAID.

### **Résultats attendus**

- les résultats des études sont disponibles ;
- au moins 300 artisans sont formés, équipés et fabriquent des foyers améliorés ;
- plus de 70% des ménages et des gargotes utilisent des foyers améliorés.

## **Impacts**

- intensification de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols par la réduction du déboisement ;
- contribution à la lutte contre les changements climatiques par la réduction des émissions de GES imputables au sous-secteur des établissements humains ;
- contribution à la lutte contre l'altération de la diversité biologique par l'extension des écosystèmes forestiers.

## **Projet 29: Appui à l'organisation de la filière de charbon de bois et l'amélioration des techniques de carbonisation du bois.**

### **Problématique**

Du fait de l'accélération du phénomène d'urbanisation, la carbonisation s'est accentuée. Les procédés actuels de carbonisation ont des rendements faibles de l'ordre de 15 à 30%. Ces procédés, peu performants, occasionnent des pertes énormes en bois vert de l'ordre 85%. Aussi, ne sont-ils pas de nature à assurer une gestion durable du couvert végétal. Il devient alors indispensable, si l'on veut sauvegarder les formations forestières au Togo, de professionnaliser la filière de production et de vente de charbon de bois et de promouvoir des procédés de carbonisation écologiquement plus rentables, voire, appuyer la reconversion des carbonisateurs à d'autres activités aussi lucratives que la carbonisation.

### **Activités**

- identification et organisation des acteurs de la filière de charbon de bois ;
- identification des techniques de carbonisation performantes ;
- vulgarisation des systèmes de carbonisation les plus performants ;
- appui à la reconversion des carbonisateurs.

**Intervenants :** Ministère en charge de l'énergie, ministère en charge de l'environnement, ministère en charge de la recherche, ministère en charge des affaires sociales.

**Durée :** 36 mois

**Coûts estimatifs :** 765 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, PNUD, UE, BM, GTZ, AFD, USAID.

### **Résultats attendus**

- au moins trois systèmes performants de carbonisation sont utilisés par les carbonisateurs ;
- le rendement de carbonisation est plus élevé que 30% ;
- la filière est formalisée et les groupements sont encadrés ;
- les carbonisateurs sont conscients des méfaits de leur activité ;

- au moins 25% des carbonisateurs se sont réellement approprié les AGR aux dépens de la carbonisation.

### **Impacts**

- intensification de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols par la réduction des pertes de bois ;
- contribution à la lutte contre les changements climatiques par la réduction des émissions de GES imputables à la carbonisation ;
- contribution à la lutte contre l'altération de la diversité biologique par l'extension des écosystèmes forestiers.

### ***Projet 30 : Appui à la promotion de l'utilisation du gaz butane en substitution aux énergies traditionnelles dans les centres urbains du Togo.***

#### **Problématique**

L'augmentation de la consommation de bois-énergie au Togo est largement imputable à la forte demande des centres urbains. Face aux menaces écologiques qui pourraient en résulter, le pays a anticipé en initiant, depuis 1980, une politique de substitution d'une partie de la biomasse énergie par le gaz butane. Cependant, l'utilisation du gaz a connu une très faible pénétration à cause des prix du gaz et de consignation des équipements qui, pour la majorité des ménages urbains, sont trop élevés. Depuis l'année 2000, avec l'accroissement de la population urbaine, on assiste à une progression rapide de la demande en bois-énergie. Le phénomène entraîne le déficit en bois-énergie induisant l'augmentation du prix de charbon de bois. En outre, avec le début de la promotion des fourneaux à gaz plus adaptés aux habitudes culinaires, l'utilisation du gaz butane suscite plus d'adhésion. Cependant, malgré les avantages économiques que présente l'utilisation du gaz par rapport au charbon de bois, beaucoup de ménages hésitent encore à adopter le gaz. En effet, si la majorité des ménages enquêtés estime que toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour qu'ils l'utilisent sans risques d'accident, une minorité doute de la capacité des fourneaux à gaz à cuire de grandes quantités de nourritures ou à préparer les bières locales. En outre les ménages qui ont adopté le gaz comme source d'énergie domestique, sont souvent découragés par les pénuries répétées de gaz. La mise en œuvre du présent projet devrait donc permettre de lever les derniers blocages afin d'étendre l'utilisation du gaz butane à tous les urbains même aux plus sceptiques, afin de réduire la consommation en bois-énergie des centres urbains.

#### **Activités**

- amélioration de l'accessibilité au gaz butane ;
- amélioration de l'accessibilité des ménages aux foyers à gaz butane ;
- appui à la permanente disponibilité du gaz butane au Togo ;
- sensibilisation des ménages sur l'utilisation sécurisée (sans risque) du gaz butane ;

- vulgarisation des foyers et fourneaux à gaz.

**Intervenants :** Ministère en charge de l'énergie, ministère en charge de l'environnement, ministère en charge des affaires sociales, ministère en charge de l'industrie et de l'artisanat, ministère en charge de l'économie et des finances, ministère en charge de la recherche, sociétés exportatrices des hydrocarbures (TOTAL, SHELL, TEXACO,...), sociétés de fabrication de fourneaux à gaz (ELOHIM, ...).

**Durée :** 36 mois

**Coûts estimatifs :** 29 901 500 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, PNUD, UE, BM, GTZ, AFD, USAID, Société exportatrices de gaz butane (TOTAL par exemple).

### **Résultats attendus**

- plus de 50% des salariés en milieu urbain utilisent des foyers améliorés ;
- plus de 3 sociétés et des techniciens compétents opèrent dans le secteur de la fabrication et la vente des équipements et du gaz butane ;
- la disponibilité de gaz butane est permanente ;
- les quantités de charbon de bois transportées vers les villes ont diminué de plus du quart.

### **Impacts**

- intensification de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols par la réduction de la demande en bois-énergie ;
- contribution à la lutte contre les changements climatiques par la réduction des émissions de GES imputables à la carbonisation (le bois-énergie génère plus de GES que le gaz butane) ;
- contribution à la lutte contre l'altération de la diversité biologique par le recul de la déforestation imputable à la demande en bois-énergie.

## **2.8.2.4 Axe 6 : Renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution**

**Justification :** La mise en œuvre des conventions relatives à l'eau, à l'assainissement et à la pollution a été caractérisée par certaines lacunes. Les principales insuffisances relevées dans le bilan de la mise en œuvre sont :

- insuffisance de textes réglementaires ;
- décentralisation non effective ;

- faible niveau d'accès à l'eau potable ;
- faible niveau d'accès aux infrastructures d'assainissement.

**Objectif :** Renforcer les capacités en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution

#### ***Sous-programme 4 : Gestion des ressources en eau***

#### ***Projet 31 : Amélioration de l'information et de la communication en matière de gestion des ressources en eau***

##### ***Problématique***

La gestion de l'eau ne saurait être efficace et durable que lorsqu'elle est intégrée et que toutes les parties y sont impliquées activement. Ceci suppose, de prime abord, l'amélioration de la circulation des informations et l'instauration d'un cadre de concertation permanente. Aussi, le présent projet vise-t-il à faciliter la concertation et le partage d'informations entre les différentes parties prenantes aux fins de leur participation active à la prise de décisions relatives à la gestion durable et rationnelle des ressources en eau.

##### ***Activités :***

- création d'une base de données fiable sur les ressources en eau du pays ;
- appuis technique et financier au fonctionnement du Partenariat National de l'Eau du Togo (PNE-Togo) ;
- publication des données et autres informations relatives à l'eau ;
- appui aux actions de sensibilisation des différents acteurs en particulier les populations, les foreurs informels et les sociétés de forage ;
- acquisition de nouveaux outils d'archivage.

**Intervenants :** Ministères en charge de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'environnement et de la communication, ONG, la Togolaise des Eaux et les sociétés de forage.

**Durée :** 18 mois

**Coûts estimatifs :** 27 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels :** Etat, FEM, OMS, PNUD, UE, BM, GTZ, AFD, USAID.

##### ***Résultats attendus :***

- une base de données sur les ressources en eau est créée ;
- le cadre national de concertation de l'eau fonctionne efficacement ;

- les différentes parties prenantes adhèrent au mode de gestion intégrée des ressources en eau ;
- les informations relatives aux ressources en eau sont partagées entre les différentes parties prenantes ;
- les institutions techniques de gestion des ressources en eau ont acquis de nouveaux équipements performants et appropriés.

**Impacts :**

- transparence dans la gestion des ressources en eau ;
- efficacité dans la gestion intégrée, participative et durable des ressources en eau ;
- maîtrise des ressources en eau au service du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

**Projet 32 : Amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions d'hygiène**

**Problématique**

L'approvisionnement et l'accès à l'eau potable sont défectueux à cause des difficultés infrastructurelles, de l'absence de contrôle de la qualité de l'eau et de l'inadéquation du cadre législatif de l'eau. Au plan de l'assainissement, l'on fait face à l'insalubrité publique et au manque d'un cadre réglementaire d'assainissement approprié ainsi que de la faiblesse des capacités humaines. Aussi, est-il nécessaire d'entreprendre des actions qui concourent à combler ces insuffisances.

**Activités :**

- amélioration de l'accès à l'eau potable par l'extension et l'amélioration de la qualité des infrastructures d'approvisionnement en eau potable ;
- dotation des services techniques en outils performants de contrôle et de suivi de la qualité de l'eau consommée ;
- renforcement des capacités humaines des services d'assainissement et d'hygiène ;
- accélération du processus de mise œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- renforcement des cadres législatifs et réglementaires de gestion de l'eau et d'assainissement.

**Intervenants :** Ministères en charge de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'environnement, ONG, Collectivités territoriales, Togolaise des Eaux et sociétés de forage.

**Durée :** 36 mois

**Coûts estimatifs :** 6 350 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, OMS, PNUD, UE, BM, GTZ, AFD, USAID...

### **Résultats attendus :**

- les infrastructures d'approvisionnement en eau potable sont étendues aux zones qui n'en disposent pas et les forages multipliés ;
- les services techniques sont dotés d'outils performants de contrôle et de suivi de la qualité de l'eau consommée ;
- le contrôle et le suivi de la qualité de l'eau de boisson est permanent ;
- les services d'assainissement disposent de ressources humaines compétentes en matière d'assainissement et des assistants d'hygiène compétents ;
- le document de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau est mis en œuvre ;
- le pays dispose de cadres réglementaires appropriés d'assainissement et de gestion de l'eau opérationnels ;
- les capacités des organisations paysannes sont renforcées pour assurer une gestion conséquente des retenues d'eau et sites humides en saison sèche.

### **Impacts :**

- réduction des cas de maladies et d'intoxication liés à la consommation de l'eau ;
- cadre de vie assaini et conditions d'hygiène publique améliorées ;
- rationalisation de la gestion des ressources en eau.

## **Sous-programme 5 : Assainissement**

### **Projet 33 : Renforcement de la capacité opérationnelle des services d'assainissement**

#### **Problématique**

L'efficacité des interventions des services d'assainissement sur le terrain est affectée par l'insuffisance des équipements, la faiblesse de leur logistique et le manque de motivation pour les agents. Aussi, la mise en œuvre du présent projet devrait-elle permettre de palier ces insuffisances afin de rendre plus opérationnels et plus efficaces les services d'assainissement.

#### **Activités :**

- acquisition de nouveaux équipements de collecte ;
- création des conditions de motivation des agents de l'Etat (services de l'eau et de l'assainissement) ;
- renforcement de la logistique (moyens de transport et bureautiques) des services de l'eau et de l'assainissement.

**Intervenants :** Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, ministère en charge de la santé.

**Durée :** 12 mois

**Coûts estimatifs :** 350 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, OMS, PNUD, UE, BM, GTZ, AFD, USAID.

**Résultats attendus :**

- de nouveaux équipements de collecte sont acquis ;
- la logistique des services publics d'assainissement est renforcée ;
- les agents des services d'assainissement sont motivés.

**Impacts :**

Les agents des services d'assainissement sont plus présents et plus efficaces sur le terrain, ce qui se traduit par un milieu plus sain et le recul des maladies liées à la déficience de l'assainissement.

### **Projet 34 : Accompagnement des actions d'assainissement ciblées**

#### **Problématique**

L'état de l'assainissement au Togo révèle des cas d'insalubrité déplorables liés au manque de latrines dans les localités ou à leur mauvaise gestion là-où elles sont construites, à la mauvaise gestion des excréments d'animaux domestiques et des ordures ménagères. Pour assainir le cadre de vie, il est essentiel d'appuyer techniquement et financièrement les actions d'assainissement ciblées ci-dessous.

#### **Activités**

- amélioration de la gestion d'ordures dans les centres urbains ;
- appui à la réalisation et à l'aménagement de latrines publiques à fosse sèche dans les marchés ;
- aménagement des dépotoirs finaux ;
- appui à la construction de latrines familiales ;
- appui au maintien des animaux dans les enclos dans les centres urbains ;
- promotion de la l'assainissement participatif dans les centres urbains.

**Intervenants :** Ministères en charge de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'environnement et de l'agriculture, des collectivités locales et les comités locaux de développement.

**Durée :** 24 mois

**Coûts estimatifs :** 2 350 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, OMS, PNUD, UE, BM, GTZ, AFD, USAID.

### **Résultats attendus :**

- plusieurs infrastructures d'assainissement sont réalisés (puisards, fosses, dépotoirs, latrines) ;
- la divagation des animaux domestiques est maîtrisée ;
- les dépotoirs sauvages sont réduits de façon considérable.

### **Impacts**

- agglomérations mieux assainies ;
- recul des maladies liées à la déficience de l'assainissement.

## **Projet 35 : Appui à la réalisation d'infrastructures d'assainissement à Lomé**

### **Problématique**

La situation socio-sanitaire de Lomé se caractérise par un taux de morbidité et de mortalité encore élevé dû aux maladies infectieuses et parasitaires qui se sont aggravées par la situation actuelle du système d'assainissement de la ville, quasi inexistant. Malgré les nombreuses actions entreprises par les autorités dans le domaine, le système d'assainissement des eaux usées reste à l'état embryonnaire. Non seulement, il est nécessaire de réhabiliter l'existant mais également de réaliser de nouveaux ouvrages.

### **Activités**

- sensibilisation de la population sur l'hygiène et l'assainissement ;
- réalisation des ouvrages d'assainissement de la ville de Lomé.

**Intervenants :** Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'environnement, la ville de Lomé avec ses cinq arrondissements.

**Durée :** 24 mois

**Coûts estimatifs :** 802 800 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, OMS, PNUD, UE, BM, BAD, GTZ, AFD, USAID.

### **Résultats attendus :**

- population de Lomé sensibilisée sur les bons comportements en matière d'hygiène ;
- nouveaux ouvrages d'assainissement réalisés à Lomé.

### **Impacts**

- réduction considérable de la prévalence des maladies liées à la déficience de l'assainissement ;
- amélioration progressive du cadre de vie.

## **Sous-programme 6 : Lutte contre les pollutions**

### **Projet 36 : Renforcement des capacités en matière de suivi de la gestion des pollutions au Togo**

#### **Problématique**

Les difficultés à gérer les pollutions au Togo ne résultent pas uniquement du manque de volonté de certains acteurs mais également de l'inexistence de certains outils notamment :

- l'incapacité des comités de développement de quartier à gérer les ordures ménagères ;
- l'insuffisance des équipements de contrôle de la pollution véhiculaire ;
- l'inexistence de normes nationales relatives aux caractéristiques physiques et chimiques des effluents liquides ;
- l'absence d'évaluation qualitative et quantitative de la pollution due aux activités industrielles et agricoles.

#### **Activités**

- renforcement des capacités des comités de développement de quartier et des agents des collectivités territoriales en gestion des ordures ménagères ;
- appuis techniques et en équipements de contrôle de la pollution véhiculaire au Togo ;
- appuis technique et financier pour la mise en place de normes relatives à la pollution de l'air par les rejets industriels ;
- appui à la mise en place de normes nationales relatives aux caractéristiques physiques et chimiques des effluents liquides au Togo ;
- évaluation qualitative et quantitative de la pollution due aux activités industrielles et agricoles au Togo ;
- mise en place d'un centre antipoison au Togo ;
- IEC sur l'utilisation des pesticides dans la lutte contre le complexe parasitaire des cultures maraîchères.

**Intervenants :** Ministères en charge de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'environnement, du commerce et de l'agriculture, les collectivités locales, les associations de maraîchers, les ONG et les comités locaux de développement.

**Durée :** 36 mois

**Coûts estimatifs :** 4 650 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, OMS, PNUD, UE, BM, GTZ, AFD, USAID.

### **Résultats attendus :**

- les capacités des comités de développement de quartier sont renforcées en gestion des ordures ménagères ;
- le contrôle de la pollution véhiculaire au Togo est efficacement suivi ;
- des normes relatives à la pollution de l'air par les rejets industriels, sont adoptées et diffusées ;
- des normes nationales relatives aux caractéristiques physiques et chimiques des effluents liquides au Togo sont adoptées et diffusées ;
- l'évaluation qualitative et quantitative de la pollution due aux activités industrielles et agricoles au Togo est réalisée ;
- un centre antipoison est construit au Togo ;
- la lutte contre le complexe parasitaire des cultures maraîchères est plus écologiquement saine.

### **Impacts**

- meilleur contrôle et suivi des pollutions au Togo.

### **Projet 37 : Appui à la réalisation des infrastructures de gestion de rejets des abattoirs et au traitement des latrines, puisards et fosses septiques**

#### **Problématique**

L'inexistence d'abattoirs modernes dans certaines localités et l'absence de mesures de traitement systématique des latrines, puisards et fosses septiques contribuent au développement de conditions favorables aux pollutions et à l'exposition des populations aux vecteurs de certaines maladies. Pour remédier à cette situation, il faut renforcer les capacités des abattoirs existants, en construisant de nouveaux et développer des actions de traitement systématique des latrines, puisards et fosses septiques.

#### **Activités :**

- construction de 44 abattoirs modernes dans les centres urbains du Togo ;
- appui au traitement des latrines, puisards et fosses septiques ;

**Intervenants :** Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, ministère en charge de la santé, ministère en charge de l'environnement, les collectivités locales et les comités locaux de développement.

**Durée :** 24 mois

**Coûts estimatifs :** 1 250 000 000 francs CFA

**Partenaires financiers potentiels:** Etat, FEM, OMS, PNUD, UE, BM, GTZ, AFD, USAID.

#### **Résultats attendus :**

- 44 abattoirs modernes sont construits dans les centres urbains ;

- l'évaluation qualitative et quantitative de la pollution due aux activités industrielles et agricoles au Togo est réalisée ;
- des latrines, puisards et fosses septiques sont traités régulièrement ;

### **Impacts**

- meilleure maîtrise des pollutions dues à l'existence d'abattoirs modernes dans certaines localités.

## **2.9 Plan d'action**

Pour chacun des axes stratégiques, le plan d'action définit les résultats, les actions, les acteurs, les indicateurs, les moyens de vérification et les suppositions critiques. Il constitue la pièce maîtresse pour effectuer le suivi de la stratégie. Le plan d'action est présenté dans le tableau 10.

**Tableau 10 : Plan d'actions**

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
<b>Axe 1. Renforcement de la conscience écologique</b>							
Projet 1: IEC par les organes d'information et au moyen des réunions publiques et des sketches	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conscience accrue sur les problèmes de l'environnement et sa préservation</li> <li>Comportement plus responsable vis-à-vis de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des conférences-débats,</li> <li>Production de posters, dépliants, panneaux publicitaires, appuis techniques, jeux concours, caravanes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministères en charge de l'environnement, de la communication, de l'énergie, des ressources en eau, de l'agriculture, de l'assainissement, les collectivités territoriales, de l'action sociale, associations et ONG.</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes touchées ;</li> <li>Nombre de posters, dépliants distribués.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supports didactiques, panneaux publicitaires, dépliants, posters</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des fonds nécessaires</li> <li>Disponibilité des capacités techniques et humaines à exécuter les activités prévues</li> <li>Implication effective des parties prenantes</li> </ul>
Projet 2 : Sensibilisation des décideurs politiques, du secteur privé et des planificateurs sur les textes régissant les évaluations environnementales et leur prise en compte systématique dans les politiques, plans, programmes et projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décideurs politiques et privés plus conscients de l'importance des EIE ;</li> <li>EIE systématique dans les projets et programmes à mettre en œuvre ;</li> <li>Prise en compte du concept de développement durable dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets de développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des ateliers d'information</li> <li>Mise à disposition des documentations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère en charge de l'environnement.</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de décideurs touchés ;</li> <li>Nombre de documents mis à disposition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'ateliers</li> <li>Documentations produites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des fonds nécessaires</li> <li>Disponibilité des décideurs,</li> <li>Disponibilité de l'expertise nécessaire</li> <li>Participation des personnes indiquées aux ateliers de formation</li> <li>Volonté d'innover des décideurs</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
Projet 3 : Appui à l'intégration des matières sur l'environnement dans les programmes des établissements primaires et secondaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les problématiques environnementales sont intégrées aux divers programmes d'enseignement des élèves de 1er, 2ème et 3ème degrés du Togo ;</li> <li>Des manuels pour enseignants et élèves relatifs à l'environnement sont édités et diffusés ;</li> <li>Les enseignants de 1er, 2ème et 3ème degrés du Togo sont outillés pour enseigner efficacement leurs élèves ;</li> <li>Les élèves de 1er, 2ème et 3ème degrés du Togo ont une conscience écologique</li> <li>Le public participe plus activement à la prise de décision en matière de gestion des ressources environnementales et à la gestion de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation, dialogue national, Élaboration et adoption de stratégie, Elaboration et diffusion de manuels, Formation des formateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présidence de la République, Primature, Ministères en charge de l'enseignement et de la recherche, de l'environnement, de l'économie et des finances et autres partenaires (Centre Culturel Français, Centre Culturel Américain, Institut Goëthe).</li> </ul>	LT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de formateurs formés ;</li> <li>Nombre de manuels distribués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manuels et rapports de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des fonds nécessaires</li> <li>Adhésion des acteurs de l'éducation primaire et secondaire aux actions prévues</li> <li>Disponibilité de l'expertise nécessaire à la conception des modules/matière et au renforcement des capacités des enseignants</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
<b>Axe 2 : Réactualisation ou adoption des cadres politiques et juridiques pour le développement de synergie</b>							
Projet 4 : Définition des mécanismes de collaboration entre les parties prenantes pour le développement de synergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Textes portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Développement Durable adoptés ;</li> <li>Texte de règlement intérieur de la Commission Nationale de Développement Durable adopté ;</li> <li>Mécanismes de collaboration et de concertation adoptés par les parties prenantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration et adoption de textes et de règlement intérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat, chercheurs, secteur privé, ONG et associations, Collectivités territoriales</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Textes adoptés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Journal officiel</li> <li>Rapport d'installation des organes/structure prévues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manifestation de bonne volonté des parties prenantes</li> <li>Disponibilité des moyens nécessaires au bon fonctionnement des structures/organes de concertation et de collaboration</li> </ul>
Projet 5 : Renforcement du cadre juridique de gestion et de suivi de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Textes sur les indicateurs de suivi de la gestion de l'environnement, sur les normes nationales de qualité en matière d'environnement et sur la directive en matière d'approche participative adoptés et diffusés ;</li> <li>Les documents produits sont vulgarisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration et adoption textes sur les indicateurs de suivi de la gestion de l'environnement ;</li> <li>Les normes nationales de qualité en matière d'environnement ;</li> <li>Production en format accessible des textes juridiques en français et en langues nationales ;</li> <li>Vulgarisation des documents produits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat, secteur privé, ONG et associations, Collectivités territoriales</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Textes, juridiques adoptés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Journal officiel, documents vulgarisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manifestation de bonne volonté des parties prenantes</li> <li>Disponibilité des moyens nécessaires au bon fonctionnement des structures/organes de concertation et de collaboration</li> <li>Disponibilité de l'expertise nécessaire</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
Projet 6: Renforcement des capacités institutionnelles pour le développement de synergie et de capitalisation des effets des interventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission Nationale de Développement Durable mise en place et opérationnelle ;</li> <li>Effectivité de la concertation et de consultation entre les parties prenantes ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de la Commission Nationale de Développement Durable ;</li> <li>Mise en place des structures de la Commission Nationale de Développement Durable ;</li> <li>Dotation de la Commission Nationale de Développement Durable des équipements appropriés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat et autres acteurs</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de la commission ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Textes de fonctionnement de la commission</li> <li>Rapports de réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manifestation de la bonne volonté des décideurs politiques</li> <li>Adhésion des autres parties prenantes actions prévues</li> </ul>
Projet 7: Renforcement du centre de documentation et d'information du MERF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un mécanisme de centralisation et de mise à disposition d'informations relatives à l'environnement et aux AME de façon permanente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une banque de données;</li> <li>Dotation en documents spécifiques sur les AME ;</li> <li>Amélioration du système d'information et de communication sur les AME ;</li> <li>Mise à disposition d'un local adéquat ;</li> <li>Renforcement des capacités de la structure de gestion du bulletin L'Environnement du MERF pour une large diffusion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat et autres acteurs</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnement du centre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Banque de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des fonds nécessaires</li> <li>Manifestation de bonnes volontés (acteurs externes)</li> </ul>
Projet 8: Renforcement des capacités des structures décentralisées pour une meilleure gestion de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décideurs locaux et cadres des structures décentralisées informés et formés pour une meilleure gestion de l'environnement local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information des décideurs locaux sur les problèmes environnementaux et les AME ;</li> <li>Formation des premiers responsables et cadres des structures décentralisées à la maîtrise des outils de gestion de l'environnement ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministères en charge de l'environnement et des finances, ONG, instituts de formation.</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de décideurs locaux et de cadres des structures décentralisées informés et formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des fonds nécessaires</li> <li>Disponibilité de l'expertise nécessaire</li> <li>Adhésion des parties prenantes aux actions prévues</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
Projet 9 : Formation des cadres et techniciens en matière de gestion des projets et de gestion intégrée et participative de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Cadres et techniciens des structures concernées formés en maîtrise des mécanismes multilatéraux, bilatéraux et autres de mobilisation des ressources financières et de gestion des cycles des projets ;</li> <li>-Cadres et techniciens des structures concernées formés en maîtrise des outils de gestion intégrée et participative de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des ateliers de formation des cadres et techniciens des structures concernées directement par la mise en œuvre des AME dans la maîtrise des mécanismes multilatéraux, bilatéraux et autres de mobilisation des ressources financières et de gestion des cycles des projets ;</li> <li>• Organisation des ateliers de formation des cadres et techniciens des structures concernées directement par la mise en œuvre des AME dans la maîtrise des outils de gestion intégrée et participative de l'environnement ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de cadres et techniciens formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des fonds nécessaires</li> <li>• Adhésion des parties prenantes aux actions prévues,</li> <li>• Disponibilité de l'expertise nécessaire</li> </ul>
Projet 10 : Développement des compétences interdisciplinaires en gestion de la diversité biologique, de la problématique des changements climatiques, de lutte contre la désertification et la dégradation des sols, la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution et en matière de l'EIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertises et compétences spécifiques aux domaines des AME et à la gestion de l'eau, l'assainissement et la pollution disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilitation d'octroi de bourses de formations interdisciplinaires de spécialisation dans les domaines relatifs aux AME à l'INFA de Tové et dans les établissements universitaires au niveau national ;</li> <li>• Développement de modules spécifiques aux thématiques couverts par les AME ;</li> <li>• Identification des candidats potentiels ;</li> <li>• Organisations des ateliers de formation en EIE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat, Secteur privé, Associations/ ONG</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bourses attribuées,</li> <li>• Nombre de personnes formées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Disponibilité d'expertises nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de capacités d'accueil des institutions de formation identifiées</li> <li>• Manifestation d'intérêt des parties prenantes</li> <li>• Disponibilité de l'expertise nécessaire</li> </ul>

**Programme II : Renforcement des capacités au niveau sectoriel**

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
<b>Axe 3. Renforcement des capacités en matière de gestion des changements climatiques</b>							
<b>Sous-programme 1: Gestion de la problématique des changements climatique</b>							
Projet 11: Information et formation des décideurs sur les opportunités de développement qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto	<ul style="list-style-type: none"> <li>La CCNUCC et le protocole de Kyoto sont désormais perçus par les décideurs comme des outils de développement durable ;</li> <li>Les députés sont très regardants sur la prise en compte des CC dans les programmes et projets de développement proposés par le Gouvernement ;</li> <li>Les industriels se sont appropriés le mécanisme de développement propre (MDP) et proposent des projets MDP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information, éducation et formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère en charge de l'environnement, experts nationaux.</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de décideurs formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport des formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des fonds</li> <li>Manifestation d'intérêt des parties prenantes</li> <li>Disponibilité de l'expertise nécessaire</li> </ul>
Projet 12: Mise en place d'un système national d'acquisition, d'utilisation et de diffusion des données d'activités et des informations relatives aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les structures de collecte et/ou détentrices de données ne sont plus réticentes à l'accès de leurs données ;</li> <li>Les structures de collecte et/ou détentrices de données sont responsabilisées et ne constituent plus une entrave à la mise en œuvre des la CCNUCC ;</li> <li>L'utilité des données pour un meilleur suivi et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'ateliers national et régionaux d'IEC, renforcement des capacités, Equipement, réseautage, mise en place de systèmes sectoriels de collecte, de traitement, de compilation des données d'activités et des informations, de systèmes régionaux intégrés de collecte, de traitement, d'archivage et de diffusion de données,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'économie et des finances, de l'éducation et de la recherche, de l'énergie, de l'eau et des mines, de la santé.</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de structures de collecte et/ou détentrices de données opérationnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de bases de données fiables et facilité d'accès aux données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des fonds</li> <li>Manifestation d'intérêt des parties prenantes</li> <li>Accès aux équipements/matériels appropriés</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
	une meilleure gestion des CC est appréhendée par les structures de collecte et/détentrices de données ;						
Projet 13 : Renforcement des capacités des délégués togolais pour une participation active et bénéfique pour le pays aux négociations sur le climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La participation des délégués togolais aux principaux processus internationaux est active/visible ;</li> <li>• Le Togo est devenu un membre important dans le groupe des pays en développement Parties à la CCNUCC (Groupe des 77 et la Chine) ;</li> <li>• Appropriation de la mise en œuvre de la CCNUCC et connexes par le pays comme outil de développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des ateliers de formation des négociateurs nationaux ;</li> <li>• Organisation des ateliers d'initiation des négociateurs nationaux aux meilleures techniques de communication, d'argumentation et de défense des alternatives ;</li> <li>• Organisation des simulations de négociations aux fins de la constitution d'une équipe cohérente et efficace de négociateurs nationaux ;</li> <li>• Renforcement des capacités techniques et logistiques des membres de l'équipe nationale de négociateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'économie et des finances, de l'éducation et de la recherche, de l'énergie, de l'eau et des mines, de la santé.</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de négociateurs formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport des ateliers de formation, d'initiation et de simulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifestation d'intérêt des parties prenantes</li> <li>• Disponibilité de l'expertise nécessaire</li> </ul>
Projet 14 : Appui à l'organisation des acteurs en un cadre institutionnel harmonieux pour une mise en œuvre ininterrompue de la CCNUCC au Togo	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le processus de mise en œuvre de la CCNUCC est continue ;</li> <li>• Les cloisons entre les institutions sont tombées ;</li> <li>• Tous les acteurs sont effectivement impliqués dans le processus de mise en œuvre de la CCNUCC ;</li> <li>• Le pays honore efficacement ses engagements à l'égard de la Convention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et sensibilisation sur la pertinence de l'organisation des structures techniques en un cadre harmonieux de gestion des CC ;</li> <li>• Réorganisation des services techniques en groupes thématiques ;</li> <li>• Elaboration et promulgation des textes portant organisation du cadre institutionnel de gestion des CC ;</li> <li>• Renforcement des capacités des experts nationaux des différents groupes de travail ;</li> <li>• Création de site national internet sur les CC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'économie et des finances, de l'éducation et de la recherche, de l'énergie, de l'eau et des mines, de la santé.</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence et fonctionnement du cadre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Rapport de réunion du cadre institutionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion des parties prenantes aux actions prévues</li> <li>• Disponibilité de l'expertise nécessaire</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
Projet 15 : Appui à l'appréhension par les acteurs du secteur privé des avantages et des opportunités qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC et du PK.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation totale de tous les acteurs nationaux en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;</li> <li>Suivi efficace du phénomène des CC ;</li> <li>Meilleure mise en œuvre des politiques et mesures de riposte ;</li> <li>Prise en compte des CC dans toutes les politiques sectorielles de développement ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information des acteurs du secteur privé sur le processus de mise en œuvre des la CCNUCC au Togo ;</li> <li>Diffusion de la CNI et la stratégie nationale de mise en œuvre de la CCNUCC.</li> <li>Information et sensibilisation les acteurs du secteur privé sur le processus de mise en œuvre du MDP au Togo ;</li> <li>Formation des acteurs du secteur privé sur le cycle des projets MDP ;</li> <li>Renforcement des capacités des acteurs du secteur privé en techniques de formulation des projets MDP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'économie et des finances, de l'éducation et de la recherche, de l'énergie, de l'eau et des mines, de la santé.</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'acteurs formés</li> <li>Nombre de documents stratégiques prenant en compte les CC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de formation</li> <li>Rapports d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des fonds</li> <li>Adhésion des parties prenantes</li> </ul>
Projet 16 : Appui aux activités de reboisement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de 750 000 hectares de tecks et d'autres essences forestières aménagés</li> <li>Plus de 700 000 pieds de karité, de néré et d'anacardium mis en terre</li> <li>77 forêts communautaires restaurées et préservées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Campagnes de sensibilisation,</li> <li>Appui à la création des pépinières villageoises, au reboisement et à la vulgarisation du Moringa oleifera dans les Régions des Savanes, de La Kara et de la Centrale,</li> <li>Appui à la création des pépinières villageoises, au reboisement et à la vulgarisation plantation de tecks et autres essences forestières, production et vulgarisation de pieds de Karité et pieds de néré dans les régions des Savanes, de La Kara, de la Centrale et des Plateaux (partie Est), restauration des forêts galeries des cours d'eau avec des essences locales dans toutes les régions du pays, renforcement des activités de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'éducation et de la recherche et de l'énergie, les acteurs locaux : communautés locales, ONG, groupements de femmes, de jeunes.</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pieds d'essences forestières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des fonds</li> <li>Adhésion des parties prenantes</li> <li>Disponibilité de jeunes plants</li> <li>Pluviométrie normale</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
		plantation d'anacardium dans les régions de la Kara et Centrale <ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement des établissements scolaires dans la création des plantations forestières et des vergers scolaires, renforcement des capacités des acteurs locaux pour une gestion intégrée et participative des changements climatiques au Togo</li> </ul>					

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
<b>Axe 4. Renforcement des capacités en matière de gestion de la diversité biologique</b>							
<b>Sous-programme 2 : Gestion de la diversité biologique</b>							
Projet 17 : Mise à jour de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire complet de tous les groupes taxonomiques représenté au Togo réalisé</li> <li>Document de Monographie nationale de la diversité biologique actualisé</li> <li>Indicateurs de suivi de la diversité biologique au Togo définis</li> <li>Document de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique actualisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>inventaire de tous les groupes taxonomiques représenté au Togo</li> <li>mise à jour de la Monographie nationale de la diversité biologique</li> <li>définition des indicateurs de suivi de la diversité biologique au Togo</li> <li>mise à jour de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, de l'éducation et de la recherche et de l'énergie, les acteurs locaux : communautés locales, ONG, groupements de femmes, de jeunes.</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaires actualisés</li> <li>Indicateurs de suivi de la diversité biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'inventaire et document de stratégie actualisé</li> <li>Utilisation des indicateurs de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des fonds</li> <li>Disponibilité d'expertise nécessaire</li> </ul>
Projet 18 : Appui à l'amélioration du cadre juridique national relatif à la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Textes réglementaires sur la gestion de la diversité biologique, le régime d'accès au patrimoine génétique et la prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'un texte de loi régissant l'accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des bénéfices tirés de leur exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de textes adoptés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents de textes de loi et de décret</li> <li>Rapports d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhésion des parties prenantes</li> <li>Disponibilité d'expertise,</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
	des risques biotechnologiques adoptés par les parties prenantes et entérinés par les autorités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration et adoption de textes d'application de la loi sur la prévention des risques biotechnologiques</li> </ul>	l'artisanat, de l'éducation et de la recherche et de l'énergie, secteur privé et organisation de la société civile.				
Projet 19 : Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion de la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un cadre institutionnel de coordination adopté et opérationnel</li> <li>Structures du Cadre National de Biosécurité mises en place et opérationnelles</li> <li>Centres d'échange CHM et BCH opérationnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des structures prévues par le Cadre National de Biosécurité</li> <li>Opérationnalisation des centres d'échange CHM et BCH par l'appui de l'Etat</li> <li>Amélioration de la gouvernance</li> <li>Amélioration du cadre institutionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, de l'éducation et de la recherche et de l'énergie, secteur privé et organisation de la société civile.</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Institutions/structures renforcées ou mises en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des fonds</li> <li>Adhésion des institutions concernées</li> </ul>
Projet 20 : Renforcement des capacités matérielles et techniques des laboratoires et de centres d'expérimentation et réhabilitation d'une station de quarantaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les laboratoires sont outillés pour une meilleure gestion des risques biotechnologiques ;</li> <li>La station de quarantaine de Cacaveli est réhabilitée et équipée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equiper des laboratoires identifiés pour assister les structures de gestion de la biosécurité ;</li> <li>Réhabilitation de la station de quarantaine située dans le secteur de Cacaveli.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère en charge de la recherche, ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage, ministère en charge de l'environnement.</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les laboratoires équipés et la station réhabilitée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités et de remise des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité de fonds</li> <li>Disponibilité d'expertise nécessaire</li> </ul>
Projet 21 : Renforcement des capacités individuelles en matière de gestion durable de la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>16 nouveaux spécialistes formés en taxonomie</li> <li>12 nouveaux spécialistes en biotechnologie moderne, en évaluation des risques biotechnologiques et en biosécurité formés et 22 personnes en poste renforcées au moyen des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des compétences en biotechnologie moderne, en évaluation des risques biotechnologiques et en biosécurité</li> <li>Formation des spécialistes en taxonomie</li> <li>Formation des spécialistes dans les domaines du droit et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, de l'éducation et de la recherche</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de compétences formées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité de fonds</li> <li>Disponibilité d'expertise</li> <li>Adhésion des parties concernées</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
	formations continues/séminaires <ul style="list-style-type: none"> <li>• 32 nouveaux spécialistes formés dans les domaines du droit et politique de l'environnement et de l'économie de l'environnement</li> <li>• 14 nouveaux spécialistes formés en aménagement et gestion des aires protégées</li> </ul>	politique de l'environnement, de l'économie de l'environnement, et de maîtrise des outils d'information et de communication <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des spécialistes en aménagement et gestion des aires protégées</li> </ul>					
Projet 22 : Restauration et gestion durable des écosystèmes fragiles et aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuité des actions de gestion des écosystèmes fragiles</li> <li>• 750 activités génératrices de revenus développées aux bénéficiaires des communautés engagées dans le processus gestion durable des écosystèmes fragiles : apiculture, pisciculture, élevage de petits ruminants et de volailles, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reboisement des flancs de montagne</li> <li>• Aménagement et protection des zones humides</li> <li>• Création des jardins botaniques régionaux dont la gestion sera assurée par les collectivités locales;</li> <li>• Redynamisation du programme de préservation des Aires Protégées au Togo</li> <li>• Renforcement des actions d'agroforesterie par la vulgarisation des essences appropriées et promotion de plantations de palmier à huile</li> <li>• Amélioration des conditions de vie des populations riveraines des zones sensibles par la promotion des activités génératrices de revenus</li> <li>• Développement des mesures de sécurisation foncière nécessaire à la gestion durable des plantations</li> <li>• -Renforcement des tradipraticiens et des communautés locales sur la gestion des plantes médicinales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, et de la recherche, de l'action sociale, de la jeunesse et de l'aménagement du territoire et les acteurs locaux : communautés locales, ONG, groupements de femmes, de jeunes</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficies d'écosystèmes fragiles et d'aires protégées restaurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de fonds</li> <li>• Adhésion des parties prenantes</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
		et leur milieu					
Projet 23 : Renforcement des actions de promotion de l'agro biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>27 sites d'exploitation et de conservation de l'agro biodiversité identifiés et renforcés</li> <li>activités d'amélioration variétale renforcées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de sites d'exploitation et de conservation de l'agro biodiversité locale</li> <li>Création et amélioration variétale /production végétale au Togo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de la recherche, et de l'aménagement du territoire et les acteurs locaux : communautés locales, ONG, groupements de femmes, de jeunes.</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de variétés conservées</li> <li>Nombre de variétés créées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'inventaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité de fonds</li> <li>Disponibilité d'expertise</li> <li>Adhésion des parties prenantes</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
<b>Axe 5 : Renforcement des capacités en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des sols</b>							
<b>Sous-programme 5 : Lutte contre la désertification et la dégradation des sols</b>							
Projet 24: Renforcement de la participation des populations à la lutte contre la désertification	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation des populations dans la lutte contre la désertification renforcée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités d'organisation des populations pour assurer une gestion concertée des ressources naturelles ;</li> <li>Développement des activités génératrices de revenus pour garantir la durabilité des actions entreprises ;</li> <li>Education, communication et plaidoyer pour un éveil de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat, ONG</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation des populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité de fonds</li> <li>Disponibilité d'expertise</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
		<p>conscience sur les causes et conséquences de la désertification ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un mécanisme de mobilisation des ressources financières et de financement des actions de CCD.</li> </ul>					
Projet 25 : Promotion de pratiques, techniques et technologies de lutte contre la désertification et la dégradation des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sols dégradés sont restaurés et la désertification jugulée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des techniques et technologies appropriées de gestion des ressources naturelles ;</li> <li>• Diffusion des techniques et technologies appropriées de gestion des ressources naturelles ;</li> <li>• Mise en œuvre des actions concrètes de lutte contre la désertification sur le terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat, ONG</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie de sols dégradés restaurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques agricoles sur la dégradation des sols</li> <li>• Rapports d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion des parties prenantes</li> <li>• Accès et maîtrise des techniques appropriées</li> <li>• Disponibilité des fonds</li> </ul>
Projet 26: Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités institutionnelles renforcées pour la lutte contre la désertification et la dégradation des sols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités du Comité National de la CCD pour le rendre plus opérationnel</li> <li>• Renforcement des capacités des comités de lutte contre les feux de brousse et de gestion de l'environnement</li> <li>• Création d'une unité opérationnelle de gestion de la base de données en matière de désertification et de dégradation des sols</li> <li>• Renforcement des capacités des organisations de la société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat, Autres acteurs</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les structures renforcées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion des parties prenantes</li> <li>• Disponibilité des fonds</li> </ul>
Projet 27 : Accompagnement dans la restauration du couvert végétal et des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités des acteurs de développement renforcées en matière de lutte contre la désertification et de gestion intégrée de la fertilité des sols.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des acteurs de développement en matière de lutte contre la désertification et de gestion intégrée de la fertilité des sols.</li> <li>• Promotion des techniques de fabrication et d'utilisation du compost dans les cinq régions du Togo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, les acteurs locaux, ONG.</li> </ul>	LT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'acteurs formés superficie restaurée en couvert végétale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de formation, superficie restaurée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion des parties prenantes</li> <li>• Disponibilité d'expertise nécessaire</li> <li>• Disponibilité des fonds</li> <li>• Appropriation</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption de l'utilisation des plantes fertilisantes dans les pratiques culturales</li> <li>Couvert végétal régénérés sur une grande partie du territoire national</li> <li>Techniques paysannes renforcées en matière de gestion de la fertilité des sols pour une agriculture durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de l'utilisation des plantes fertilisantes</li> <li>Accompagnement dans la stabilisation des puits maraîchers à grand diamètre pour lutter contre la dégradation des sites</li> <li>Renforcement des techniques paysannes en matière de gestion de la fertilité des sols pour une agriculture durable</li> <li>Appui à l'aménagement intégré du bassin de la volta à travers la restauration du couvert végétal et des sols et une gestion participative et efficace des ressources en eau</li> <li>Facilitation de l'adoption par la majorité des togolais du gaz butane comme source d'énergie domestique</li> </ul>					des techniques proposées par les acteurs concernés
Projet 28: Appui à la généralisation de l'utilisation des foyers améliorés de charbon de bois et de bois de feu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 300 artisans sont formés, équipés et fabriquent des foyers améliorés ;</li> <li>Plus de 70% des ménages et des gargotes utilisent des foyers améliorés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablissement d'un état des lieux sur la politique de vulgarisation passée des foyers améliorés ;</li> <li>Identification et caractérisation des types de fourneaux et de foyers les plus performants et les moins coûteux ;</li> <li>Sensibilisation à l'économie d'énergie ;</li> <li>Appui à la vulgarisation des foyers et fourneaux améliorés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère en charge de l'énergie, ministère en charge de l'environnement, ministère en charge de la recherche, ministère en charge des affaires sociales.</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de ménages utilisant les foyers améliorés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhésion des parties prenantes</li> <li>Disponibilité des fonds</li> </ul>
Projet 29 : Appui à l'organisation de la filière de charbon de bois et l'amélioration des techniques de carbonisation du bois.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins trois systèmes performants de carbonisation sont utilisés par les carbonisateurs ;</li> <li>Rendement de carbonisation est</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification et organisation des acteurs de la filière de charbon de bois ;</li> <li>Identification des techniques de carbonisation performantes ;</li> <li>Vulgarisation des systèmes de carbonisation les plus performants ;</li> <li>Appui à la reconversion des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère en charge de l'énergie, ministère en charge de l'environnement, ministère en charge de la</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'acteurs adoptant les nouveaux systèmes de carbonisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhésion des parties prenantes</li> <li>Disponibilité des fonds</li> <li>Appropriation des techniques</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
	<p>plus élevé que 30% ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La filière est formalisée et les groupements sont encadrés ;</li> <li>• Les carbonisateurs sont conscients des méfaits de leur activité ;</li> <li>• Au moins 25% des carbonisateurs se sont réellement appropriés les AGR aux dépens de la carbonisation.</li> </ul>	carbonisateurs.	recherche, ministère en charge des affaires sociales.				proposées par les acteurs concernés
Projet 30 : Appui à la promotion de l'utilisation du gaz butane en substitution aux énergies traditionnelles dans les centres urbains du Togo.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 50% des salariés en milieu urbain utilisent des foyers améliorés ;</li> <li>• Plus de 3 sociétés et des techniciens compétents opèrent dans le secteur de la fabrication et la vente des équipements et du gaz butane ;</li> <li>• La disponibilité de gaz butane est permanente ;</li> <li>• Les quantités de charbon de bois transportées vers les villes ont diminué de plus du quart.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la permanente disponibilité du gaz butane au Togo ;</li> <li>• Sensibilisation des ménages sur l'utilisation sécurisée (sans risque) du gaz butane ;</li> <li>• Vulgarisation des foyers et fourneaux à gaz.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère en charge de l'énergie, ministère en charge de l'environnement, ministère en charge des affaires sociales, ministère en charge de l'industrie et de l'artisanat, ministère en charge de l'économie et des finances, ministère en charge de la recherche, sociétés exportatrices des hydrocarbures (TOTAL,</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'adoptant de l'utilisation du gaz butane</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques sur la consommation du gaz butane</li> <li>• Statistiques sur l'utilisation des énergies conventionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion des parties prenantes</li> <li>• Appropriation de cette nouvelle forme d'énergie</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
			SHELL, TEXACO,...), sociétés de fabrication de fourneaux à gaz (ELOHIM, ...).				

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
<b>Axe 6. Renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution</b>							
<b>Sous-programme 4 : Gestion des ressources en eau</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 31 : Amélioration de l'information et de la communication en matière de gestion des ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une base de données sur les ressources en eau est créée ;</li> <li>Les différentes parties prenantes adhèrent au mode de gestion intégrée des ressources en eau ;</li> <li>Les informations relatives aux ressources en eau sont partagées entre les différentes parties prenantes ;</li> <li>Les institutions techniques de gestion des ressources en eau ont acquis de nouveaux équipements performants et appropriés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une base de données fiable sur les ressources en eau du pays ;</li> <li>Appuis technique et financier au fonctionnement du partenariat national de l'eau</li> <li>Publication des données et autres informations relatives à l'eau ;</li> <li>Appui aux actions de sensibilisation des différents acteurs en particulier les populations, les foreurs informels et les sociétés de forage ;</li> <li>Acquisition de nouveaux outils d'archivage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, ministère en charge de la santé, ministère en charge de l'environnement, la Togolaise de l'Eau et les sociétés de forage.</li> </ul>	CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de la base de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhésion des parties prenantes</li> <li>Disponibilité des fonds</li> <li>Disponibilité d'équipements appropriés</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 32 : Amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions d'hygiène</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable sont étendues aux zones qui en étaient privées et les forages multipliés ;</li> <li>Les services techniques sont dotés d'outils performants de contrôle et de suivi de la qualité de l'eau consommée ;</li> <li>La qualité des infrastructures d'assainissement et les conditions d'hygiène publique en milieu rural, semi urbain et urbain sont améliorées ;</li> <li>Les services d'assainissement disposent de ressources humaines compétentes en matière d'assainissement et des assistants d'hygiène compétents ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension et l'amélioration de la qualité des infrastructures d'approvisionnement en eau potable ;</li> <li>Dotations des services techniques en outils performants de contrôle et de suivi de la qualité de l'eau consommée ;</li> <li>Renforcement des capacités humaines des services d'assainissement et d'hygiène ; et</li> <li>Renforcement des cadres législatifs et réglementaires de gestion de l'eau et d'assainissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, ministère en charge de la santé, ministère en charge de l'environnement, la Togolaise de l'Eau et les sociétés de forage.</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures mises en place ;</li> <li>Nombre d'agents d'hygiène formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de réception d'ouvrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhésion des parties prenantes</li> <li>Disponibilité des fonds</li> <li>Disponibilité des équipements et matériaux.</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
<b>Sous-programme 5 : Assainissement</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 33 : Renforcement de la capacité opérationnelle des services d'assainissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveaux équipements de collecte acquis ;</li> <li>La logistique des services publics d'assainissement est renforcée ;</li> <li>Les agents des services d'assainissement sont motivés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition de nouveaux équipements de collecte ;</li> <li>Création des conditions de motivation des agents de l'Etat ;</li> <li>Renforcement de la logistique (moyens de transport) des services étatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, ministère en charge de la santé.</li> </ul>	MT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services équipés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités</li> <li>Rapports de remise d'ouvrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhésion des parties prenantes</li> <li>Maîtrise des outils et équipements</li> <li>Disponibilité des fonds</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 34 : Accompagnement des actions d'assainissement ciblées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs infrastructures d'assainissement sont réalisés (puisards, fosses, puisards, dépotoirs, latrines) ;</li> <li>La divagation des animaux domestiques est maîtrisée ;</li> <li>Les dépotoirs sauvages sont réduits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la gestion d'ordures dans les centres urbains ;</li> <li>Appui à la réalisation et à l'aménagement de latrines publiques à fosse sèche dans les marchés ;</li> <li>Aménagement des dépotoirs finaux ;</li> <li>Appui à la construction de latrines familiales ;</li> <li>Appui au maintien des animaux dans les enclos dans les centres urbains ;</li> <li>Promotion de la l'assainissement participatif dans les centres urbains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, ministère en charge de la santé, ministère en charge de l'environnement, la Togolaise de l'Eau et les sociétés de forage, le partenariat national de l'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de nouvelles infrastructures réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités</li> <li>Rapports de remise d'ouvrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhésion des parties prenantes</li> <li>Disponibilité des fonds</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 35 : Appui à la réalisation d'infrastructures d'assainissement à Lomé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Population de Lomé sensibilisée sur les bons comportements en matière d'hygiène ;</li> <li>Nouveaux ouvrages d'assainissement réalisés à Lomé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des populations de la Ville de Lomé sur les règles d'hygiène</li> <li>Réalisation d'ouvrages d'assainissement à Lomé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, ministère en charge de la santé, ministère en charge de l'environnement,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de nouvelles infrastructures réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités</li> <li>Rapports de remise d'ouvrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhésion des parties prenantes</li> <li>Disponibilité des fonds</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
			les mairies et les comités locaux de développement				
<b>Sous-programme 6 : lutte contre les pollutions</b>							
Projet 36 : Renforcement des capacités en matière de suivi de la gestion des pollutions au Togo	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités des comités de développement de quartier sont renforcées en gestion des ordures ménagères ;</li> <li>• Le contrôle de la pollution véhiculaire au Togo est efficacement suivi ;</li> <li>• Des normes relatives à la pollution de l'air par les rejets industriels, sont adoptées et diffusées ;</li> <li>• Des normes nationales relatives aux caractéristiques physiques et chimiques des effluents liquides au Togo sont adoptées et diffusées ;</li> <li>• L'évaluation qualitative et quantitative de la pollution due aux activités industrielles et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des comités de développement de quartier en gestion des ordures ménagères ;</li> <li>• Appui technique et en équipement de contrôle de la pollution véhiculaire au Togo ;</li> <li>• Appui technique et financier pour la mise en place de normes relatives à la pollution de l'air par les rejets industriels ;</li> <li>• Appui à la mise en place de normes nationales relatives aux caractéristiques physiques et chimiques des effluents liquides au Togo ;</li> <li>• Evaluation qualitative et quantitative de la pollution due aux activités industrielles et agricoles au Togo ;</li> <li>• Mise en place d'un centre antipoison au Togo ;</li> <li>• IEC sur l'utilisation des pesticides dans la lutte contre le complexe parasitaire des cultures maraîchères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, ministère en charge de la santé, ministère en charge de l'environnement, les mairies et les comités locaux de développement.</li> </ul>	LT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la pollution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents relatifs aux normes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion des parties prenantes</li> <li>• Maîtrise des techniques de gestion de pollution</li> <li>• Disponibilité des fonds</li> </ul>

Projets	Résultats	Actions	Responsables et participants	Délai	Indicateurs	Moyens de vérification	Suppositions critiques
	<p>agricoles au Togo est réalisée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un centre antipoison est construit au Togo ;</li> <li>• La lutte contre le complexe parasitaire des cultures maraîchères est plus écologiquement saine.</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet 37 : Appui à la réalisation des infrastructures de gestion de rejets des abattoirs et au traitement des latrines, puisards et fosses septiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des abattoirs modernes sont construits dans les centres urbains</li> <li>• L'évaluation qualitative et quantitative de la pollution due aux activités industrielles et agricoles au Togo est réalisée</li> <li>• Des latrines, puisards et fosses septiques sont traités régulièrement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de 44 abattoirs modernes dans les centres urbains du Togo;</li> <li>• Appui au traitement des latrines, puisards et fosses septiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère en charge de l'eau et de, ministère en charge de la santé, ministère l'assainissement en charge de l'environnement, les mairies et les comités locaux de développement.</li> </ul>	LT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'abattoirs et de latrines construits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'activités</li> <li>• Rapports de remise d'ouvrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion des parties prenantes</li> <li>• Maîtrise et gestion de structures installées</li> <li>• Disponibilité des fonds</li> </ul>

CT : court terme ; MT : moyen terme et LT ; long terme

**TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DE LA  
STRATEGIE**

### **3.1 Mobilisation des ressources financières**

Il est évident que la réussite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement des capacités dépendra du niveau de mobilisation des ressources financières nécessaires. Trois approches de mobilisation de ressources sont envisageables :

- recours aux ressources internes ;
- recours aux mécanismes des AME ;
- recours au partenariat traditionnel.

#### **3.1.1 Recours aux ressources internes**

La mobilisation des ressources au niveau interne portera sur :

- les ressources budgétaires du Togo ;
- le Fonds National pour l'Environnement ;
- les contrats de partenariat avec les entreprises, la contribution des collectivités locales, Associations, ONG et autres nationaux ;
- les écotaxes ;
- etc.

#### **3.1.2 Recours aux mécanismes spécifiques aux AME**

Les mécanismes spécifiques prévus par les différents AME et ceux du FEM devront être mis à profit pour permettre au Togo de mobiliser davantage les ressources financières nécessaires.

#### **3.1.3 Recours au partenariat**

Les partenariats traditionnels devront être valorisés pour mobiliser les ressources financières en vue du renforcement des capacités nationales pour la gestion de l'environnement. Il s'agit entre autres, de : UE, BAD, BM, BOAD, BIRD, FAO, OMS, UNESCO, GTZ, UNICEF, PNUD.

Enfin, les partenariats bilatéraux pourront également être sollicités pour la mobilisation des ressources financières.

### **3.2 Cadre institutionnel de mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement des capacités**

La mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement des capacités sera assurée à deux niveaux institutionnels :

- pour la satisfaction des besoins intersectoriels identifiés, l'arrangement institutionnel ci-dessous est suggéré ;

- pour la satisfaction des besoins sectoriels identifiés, les structures du cadre institutionnel permanent assumeront les missions d'exécution.

### **3.2.1 Exécution des actions de renforcement des capacités au niveau intersectoriel**

La mise en œuvre des actions de renforcement des capacités découlant des besoins intersectoriels nécessite une coordination des efforts. Le Ministère en charge de l'environnement à travers l'une de ses structures techniques assumera l'essentiel des responsabilités d'exécution des actions intersectorielles.

Mais ces actions ne peuvent être menées sans une coordination technique appropriée.

Cet arrangement institutionnel reposera sur :

- Un Comité National de Coordination ;
- Une structure technique de Coordination.

#### **3.2.1.1 Comité National de Coordination**

La mise en place d'un comité national de coordination résulte de la nécessité de fédérer les énergies par la création d'un cadre de concertation et de consultation regroupant presque tous les acteurs concernés. Tous les groupes d'acteurs sont représentés afin de favoriser la prise en compte de leurs préoccupations.

##### **▪ Mission du Comité National de Coordination**

Le Comité National de Coordination a pour mission de veiller à la bonne exécution de la stratégie nationale de renforcement de capacités.

##### **▪ Composition du Comité National de Coordination**

- un représentant du Cabinet du MERF ;
- un représentant de la Commission Nationale du Développement Durable ;
- un représentant de l'ANGE ;
- les Points Focaux des AME ;
- le Point Focal Opérationnel du FEM ;
- un représentant de chaque ministère concerné directement ;
- un représentant de l'ITRA ;
- deux représentants des Universités du Togo ;
- un représentant du Parlement ;

- cinq représentants de la Société Civile : ONG (environnement), Organisation paysanne, syndicat des travailleurs, Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo et le Patronat.

### **3.2.1.2 Structure Technique Nationale de coordination**

L'exécution technique de la mise en œuvre de la stratégie sera assumée par une structure technique du Ministère en charge de l'environnement.

Cette structure technique aura pour mission de :

- veiller à la mise sur pied d'un Comité National de Coordination ;
- fournir les supports scientifiques, techniques, financiers et administratifs nécessaires au travail du Comité National de Coordination ;
- s'assurer de la remise des rapports et des demandes à qui de droit ;
- assurer l'examen de conformité de tout document ;
- s'assurer de l'exécution de toutes actions prévues dans le plan d'action.

Elle assurera également la coordination technique :

- des activités administratives ;
- des activités de sélection des dossiers de projet à financer ;
- des recrutements et suivi des consultants ;
- de la production des rapports périodiques ;
- des activités du secrétariat permanent du Comité National de coordination.

### **3.2.2 Exécution des actions de renforcement de capacités au niveau sectoriel**

L'exécution des actions de renforcement de capacités au niveau sectoriel incombe à chaque institution et/ou acteur suivant sa politique et stratégie.

La plupart des besoins identifiés au niveau sectoriel peuvent trouver satisfaction dans l'exécution des activités habilitantes des différents AME.

Ainsi, toutes les opportunités offertes par les mécanismes de mise en œuvre des différents AME devront être saisies afin de mobiliser les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins sectoriels identifiés.

### **3.3 Suivi évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités**

Le ministère en charge de l'environnement et le comité national de coordination veilleront au suivi-évaluation de la mise en œuvre. Ils devront produire semestriellement des rapports sur ces suivis et faire des recommandations. Ils pourront également faire réaliser des études transversales afin d'évaluer certains aspects qui ne peuvent l'être par de simples indicateurs.

Les structures bénéficiaires des financements dans le cadre de la mise œuvre de la présente stratégie devront faire rapport trimestriellement sur la situation des décaissements et fournir les pièces justificatives. Ce n'est qu'à ces conditions qu'une nouvelle avance pourra être faite.

### **3.4 Budget de la stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement**

Le Budget estimatif global de mise œuvre de la stratégie est de 79,555 milliards de francs CFA, soit 171,08 millions de dollars ou 121,29 millions d'euro. De ce montant, 2,98 milliards de francs CFA sont consacrés au renforcement des capacités au niveau intersectoriel et 76,57 milliards de francs CFA au renforcement des capacités au niveau sectoriel. Le tableau 11 présente le budget par programme, par axe stratégique et par projet (Annexe 1).

## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

L'élaboration de la stratégie a bénéficié de l'implication et de la participation des différentes parties prenantes concernés par les questions de l'environnement. Cette participation s'est surtout exprimée par l'identification des projets prioritaires, l'enrichissement, la validation et l'appropriation du contenu de la stratégie.

Les six axes de la stratégie reposent sur quatre orientations majeures :

- **le renforcement de la conscience écologique**, pour consolider la conscience sur l'environnement et intégrer les préoccupations environnementales dans les pratiques quotidiennes des populations ;
- **le renforcement des cadres politiques et juridiques**, pour favoriser une meilleure mise en œuvre des AME au Togo ;
- **le renforcement des cadres institutionnels** pour rendre plus opérationnelles et efficaces les institutions de mise en œuvre de ces conventions ;
- **le renforcement des capacités humaines** pour mieux (i) conceptualiser, formaliser et mettre en œuvre les politiques, stratégies et programmes, (ii) assurer le suivi et l'évaluation de l'état de l'environnement de même que des actions correctives des problèmes environnementaux et (iii) mobiliser les informations et connaissances.

Elle se fonde sur la vision de développer au niveau national des capacités suffisantes et compétentes qui permettent d'assurer une gestion rationnelle et efficace des ressources naturelles et de l'environnement afin de garantir de meilleures conditions de vie aux générations présentes et futures.

Les programmes et projets qui lui sont adossés relèvent d'un consensus national des acteurs et parties prenantes et constituent des réponses prioritaires identifiées pour améliorer les capacités nationales et renforcer les prédispositions du pays à mettre efficacement en œuvre les AME et à faire face aux problèmes liés à l'environnement. Aussi, la réussite de la mise en œuvre de cette stratégie dépendra-t-elle des conditions favorables et de la levée des défis suivants :

- l'opérationnalisation du Fonds National pour l'Environnement (FNE) ;
- la présence, l'appui, l'accompagnement et la participation des partenaires techniques et financiers à l'exécution de la présente stratégie ;
- la mobilisation effective des ressources internes pour le développement et le renforcement des capacités nationales, aux plans systémique, institutionnel et individuel aux fins d'une meilleure contribution du Togo à la gestion durable de l'environnement national et mondial ;
- l'intégration de cette stratégie dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ;

- la mobilisation et l'implication de tous les acteurs et parties prenantes autour des questions relatives à la gestion de l'environnement ;
- l'implication effective des collectivités territoriales (structures décentralisées) dans la gestion de l'environnement ;
- l'implication du pouvoir législatif dans l'amélioration et l'adaptation du cadre légal existant au contexte de mise en œuvre des AME ;
- la traduction en actions concrètes sur le terrain des décisions issues des Conférences des Parties et autres grandes réunions, et leur large diffusion par des moyens appropriés ;
- le recours à l'évaluation systématique comme outil de suivi de la mise en œuvre de la stratégie en vue de nouvelles orientations nationales à prendre.

## **DOCUMENTS CONSULTÉS**

### **I- DOCUMENTS DE POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES**

1. MERF, 2005 : Cadre National de Biosécurité, 160 p.
2. MERF, 2004 : Stratégie Nationale de Mise en Œuvre de la CCNUCC, 115 p.
3. MERF, 2003 : Stratégie de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique, 164 p.
4. MERF, 2001 : Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification, 161 p.
5. MERF, 1998 : Politique Nationale de l'Environnement du Togo, 35 p.
6. MERF, 1997. Plan National d'Action pour l'Environnement du Togo, 173 p.

### **II- RAPPORTS**

1. BRABANT P, & Al., 1996 : Etat de dégradation des terres résultant des activités humaines, édition ORSTOM, 55 p.
2. FEM, 2001 : Guide de l'autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial, p.22-32.
3. GEF, 2001 : Éléments de collaboration stratégique et cadre de l'action du FEM pour un renforcement des capacités à l'appui de la protection de l'environnement mondial : Formule proposée.
4. Ministère de l'Economie et du Développement, 2006 : Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB), 96p.
5. Ministère de l'Economie et du Développement, 2007 : Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, 76p.
6. METRF, 2007 : Bilan de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et évaluation des besoins de renforcement des capacités, 67 p.
7. MERF, 2007 : Evaluation des besoins nationaux en matière de renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement, 112 p.
8. MERF, 2007 : Bilan de la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) au Togo et identification des besoins de capacités à renforcer : Thématique Diversité biologique, 131 p.

9. MERF, 2007 : Bilan de la mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques au Togo et identification des besoins prioritaires en renforcement de capacités, 99 p.
10. MERF, 2006 : Profil Environnemental du Littoral du Togo, 122 p.
11. MERF, 2005 : Troisième Rapport National sur la Biodiversité, 97p.
12. MERF, 2005 : Troisième Rapport National de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification au Togo. 52 p.
13. MERF, 2002 : Rapport national sur le Bassin du fleuve Volta au Togo : Inventaire des éléments environnementaux prioritaires : Analyse, Stratégie et Plan d'Action, 81p.
14. MERF, 2002 : Bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 21 au Togo, 62 p.
15. MERF, 2001 : Communication Nationale Initiale du Togo sur les Changements Climatiques, 201p.
16. MERF, 1999. Profil environnemental du littoral du Togo. Projet Régional Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée, Ministère de l'Environnement et de la Production Forestière, ONUDI, Université du Bénin.
17. MERF, 1999 : Premier Rapport National de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification au Togo, 30p.
18. Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement, 2005 : Rapport de la mission de consultation sur les OMD, Eaux et Assainissement,
19. Ministère de l'Eau et des Ressources Hydrauliques, 2006 : Politique nationale d'hygiène et d'assainissement.
20. Ministère de l'Eau et des Ressources Hydrauliques, 2006 : Politique sectorielle en matière d'Approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi -urbain au Togo.
21. Ministère de l'Eau et des Ressources Hydrauliques, 2007 : Politique et Stratégie Nationale pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Togo, Volume 3 : avant projet de Loi portant code de l'eau.
22. Ministère de la Santé, 2001 : Diagnostic de la situation de l'hygiène assainissement au Togo.
23. OURO- DJERI, E. 2007 : Bilan de trente années de célébration de la journée de l'arbre au Togo : Communication, 9 p.
24. OURO-DJERI, E. ; KOUAMENOU, M. et OURO-LANDJO W., 1999 : Expérience Togolaise en Matière de lutte Contre la Désertification et proposition de Stratégies et de Plan d'Action. PNAE/ MEPF, Togo 75p.

### **III- INSTRUMENTS JURIDIQUES**

1. MERF, 2008 : Loi N° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement.
2. MERF, 2008 : Loi N° 2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier.
3. PNUE, 2001 : Convention sur la Diversité Biologique.
4. PNUE, 1995 : Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, 71p.
5. PNUE, 1992 : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

*Tous les documents élaborés par le MERF et ses structures peuvent être consultés au Centre de documentation dudit ministère.*

## **ANNEXES**

## Annexe 1 :

Tableau 11 : Budget

Intitulé	Montant Francs CFA	Montant	Montant
		(dollar USA)	(Euro)
<b>Programme I : Renforcement de capacités au niveau intersectoriel</b>	<b>2 980 500 000</b>	<b>6 409 677</b>	<b>4 544 138</b>
<b>Axe 1 : Renforcement de la conscience écologique</b>	<b>2 259 750 000</b>	<b>4 859 677</b>	<b>3 445 266</b>
<u>Projet 1</u> : IEC par les organes d'information et au moyen des réunions publiques, des sketches et autres outils de communication	982 500 000	2 112 903	1 497 942
<u>Projet 2</u> : Sensibilisation des décideurs politiques, du secteur privé et des planificateurs sur les textes régissant les évaluations environnementales et leur prise en compte systématique dans les politiques, plans, programmes et projets de développement	27 250 000	58 602	41 546
<u>Projet 3</u> : Appui à l'intégration des matières sur l'environnement dans les programmes des établissements primaires et secondaires	1 250 000 000	2 688 172	1 905 778
<b>Axe 2 : Réactualisation ou adoption des cadres politiques et juridiques pour le développement de synergie</b>	<b>720 750 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>1 098 872</b>
<u>Projet 4</u> : Définition des mécanismes de collaboration entre les parties prenantes pour le développement de synergie	27 000 000	58 065	41 165
<u>Projet 5</u> : Renforcement du cadre juridique de gestion et de suivi de l'environnement	22 750 000	48 925	34 685
<u>Projet 6</u> : Renforcement des capacités institutionnelles pour le développement de synergie et de capitalisation des effets des interventions	32 000 000	68 817	48 788
<u>Projet 7</u> : Renforcement du centre de documentation et d'information du MERF	32 500 000	69 892	49 550
<u>Projet 8</u> : Renforcement des capacités des structures décentralisées pour une meilleure gestion de l'environnement au niveau local	45 500 000	97 849	69 370
<u>Projet 9</u> : Formation des cadres et techniciens en matière de gestion des projets et de gestion intégrée et participative de l'environnement	36 000 000	77 419	54 886
<u>Projet 10</u> : Développement des compétences interdisciplinaires en gestion de la diversité biologique, de la problématique des changements climatiques, de lutte contre la désertification et la dégradation des sols, la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution et en matière de l'EIE	525 000 000	1 129 032	800 427
<b>Programme II : Renforcement des capacités au niveau sectoriel</b>	<b>76 574 941 900</b>	<b>164 677 294</b>	<b>116 747 891</b>

Intitulé	Montant Francs CFA	Montant	Montant
		(dollar USA)	(Euro)
<b>Axe 3 : Renforcement des capacités en matière de gestion des changements climatiques</b>	<b>4 875 000 000</b>	<b>10 483 871</b>	<b>7 432 535</b>
<u>Projet 11</u> : Informer et former les décideurs (Ministères, Assemblée Nationale, industriels et Directions Techniques) sur les opportunités de développement qu'offre la mise en œuvre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto	27 500 000	59 140	41 927
<u>Projet 12</u> : Mise en place d'un système national d'acquisition, d'utilisation et de diffusion des données d'activités et des informations relatives aux changements climatiques	250 500 000	538 710	381 918
<u>Projet 13</u> : Renforcement des capacités des délégués togolais pour une participation active et bénéfique pour le pays aux négociations sur le climat	42 500 000	91 398	64 796
<u>Projet 14</u> : Appui à l'organisation des acteurs en un cadre institutionnel harmonieux pour une mise en œuvre ininterrompue de la CCNUCC au Togo	42 000 000	90 323	64 034
<u>Projet 15</u> : Appui à l'appréhension par les acteurs du secteur privé des avantages et des opportunités qu'offrent la mise en œuvre de la CCNUCC et du PK	12 500 000	26 882	19 058
<u>Projet 16</u> : Appui aux activités de reboisement	4 500 000 000	9 677 419	6 860 802
<b>Axe 4 : Renforcement des capacités en matière de gestion de la diversité biologique</b>	<b>11 134 641 900</b>	<b>23 945 466</b>	<b>16 976 127</b>
<u>Projet 17</u> : Mise à jour de la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique	64 500 000	138 710	98 338
<u>Projet 18</u> : Appui à l'amélioration du cadre juridique national relatif à la diversité biologique	27 500 000	59 140	41 927
<u>Projet 19</u> : Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion de la diversité biologique	15 800 000	33 978	24 089
<u>Projet 20</u> : Renforcement des capacités matérielles et techniques des laboratoires et de centres d'expérimentation et réhabilitation d'une station de quarantaine	349 841 900	752 348	533 377
<u>Projet 21</u> : Renforcement des capacités individuelles en matière de gestion durable de la diversité biologique	1 376 000 000	2 959 140	2 097 881
<u>Projet 22</u> : Restauration et gestion durable des écosystèmes fragiles et aires protégées	7 650 500 000	16 452 688	11 664 126
<u>Projet 23</u> : Renforcement des actions de promotion de l'agro biodiversité	1 650 500 000	3 549 462	2 516 390

Intitulé	Montant Francs CFA	Montant	Montant
		(dollar USA)	(Euro)
<b>Axe 5 : Renforcement des capacités en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des sols</b>	<b>44 785 500 000</b>	<b>96 312 903</b>	<b>68 280 988</b>
<u>Projet 24</u> : Renforcement de la participation des populations à la lutte contre la désertification	1 375 000 000	2 956 989	2 096 356
<u>Projet 25</u> : Promotion de pratiques, techniques et technologies de lutte contre la désertification et la dégradation des sols	674 000 000	1 449 462	1 027 596
<u>Projet 26</u> : Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la lutte contre la désertification et dégradation des sols	35 000 000	75 269	53 362
<u>Projet 27</u> : Accompagnement dans la restauration du couvert végétal et des sols	11 350 000 000	24 408 602	17 304 467
<u>Projet 28</u> : Appui à la généralisation de l'utilisation des foyers améliorés de charbon de bois et de bois de feu	685 000 000	1 473 118	1 044 367
<u>Projet 29</u> : Appui à l'organisation de la filière de charbon de bois et l'amélioration des techniques de carbonisation du bois.	765 000 000	1 645 161	1 166 336
<u>Projet 30</u> : Appui à la promotion de l'utilisation du gaz butane en substitution aux énergies traditionnelles dans les centres urbains du Togo	29 901 500 000	64 304 301	45 588 504
<b>Axe 6 : Renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution</b>	<b>15 779 800 000</b>	<b>33 935 054</b>	<b>24 058 241</b>
<u>Projet 31</u> : Amélioration de l'information et de la communication	27 000 000	58 065	41 165
<u>Projet 32</u> : Amélioration de l'accès à l'eau potable	6 350 000 000	13 655 914	9 681 354
<u>Projet 33</u> : Renforcement de la capacité opérationnelle des services d'assainissement	350 000 000	752 688	533 618
<u>Projet 34</u> : Accompagnement des actions d'assainissement ciblées	2 350 000 000	5 053 763	3 582 863
<u>Projet 35</u> : Appui à la réalisation d'infrastructures d'assainissement à Lomé	802 800 000	1 726 452	1 223 967
<u>Projet 36</u> : Renforcement des capacités en matière de suivi de la gestion des pollutions au Togo	4 650 000 000	10 000 000	7 089 495
<u>Projet 37</u> : Appui à la réalisation des infrastructures de gestion de rejets des abattoirs et au traitement des latrines, puisards et fosses septiques	1 250 000 000	2 688 172	1 905 778
			0
<b>Grand Total</b>	<b>79 555 441 900</b>	<b>171 086 972</b>	<b>121 292 029</b>

1 dollar = 465

1 euro = 655,9

## Annexe 2

### Tableau 12 : Implications politiques, juridiques et techniques

Thématiques Aspects	Diversité Biologique	Changements Climatiques	Désertification et Dégradation des sols	Eau, Assainissement et Pollution
<b>Politique</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Politique Nationale de l'Environnement</li> <li>2. Plan National d'Action pour l'Environnement</li> </ol>			
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique</li> <li>2. Cadre National de Biosécurité</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stratégie Nationale de mise en œuvre de la CCNUCC</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Programme d'action National de lutte contre la Désertification (PAN)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Document du Plan Stratégique de Mise en œuvre de la Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement au Togo.</li> <li>2. Document des Politiques nationales de l'eau et de l'assainissement</li> <li>3. Plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les POPs ;</li> <li>4. Stratégie nationale du logement</li> <li>5. Politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain ;</li> <li>6. Document de la Politique nationale de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;</li> <li>7. Plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm ;</li> <li>8. Plan national de gestion des produits chimiques</li> <li>9. Schéma directeur d'assainissement de la ville de Lomé</li> </ol>
<b>Juridique</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Loi N° 88-14 u 3 novembre 1988 portant code de l'environnement</li> <li>2. Loi n° 96-007/PR du 3 juillet 1996, relative à la protection des végétaux</li> <li>3. loi N° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement ;</li> <li>4. loi N° 2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier ;</li> <li>5. loi N° 96-007/PR du 3 juillet 1996, relative à la protection des végétaux ;</li> <li>6. loi N° 99-003 du 18 février 1999 portant code des hydrocarbures de la République Togolaise ;</li> <li>7. loi N° 96-004/PR du 26 février 1996 portant code minier ;</li> <li>8. loi N° 88-14 du 3 novembre 1988 portant code de l'environnement ;</li> <li>9. Décret N°2006-058/PR du 05 juillet 2006 fixant la liste des travaux, activités et documents de planification soumis à étude d'impact sur l'environnement (EIE) et les arrêtés d'application.</li> </ol>			

Thématiques Aspects	Diversité Biologique	Changements Climatiques	Désertification et Dégradation des sols	Eau, Assainissement et Pollution
	10. Décret du 5 février 1938 "portant organisation du régime forestier du territoire togolais".			
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Décret n° 2003-237/PR du 26 septembre 2003 relatif à la mise en place d'un cadre normalisé de gestion des aires protégées</li> <li>2. Arrêté n° 005 /MERF/CAB/SG/D FC du 21 mai 2004 portant composition des dossiers de requalification des aires protégées</li> <li>3. Arrêté n° 017/MERF/CAB du 13 Mai 2005 fixant les droits de circulation dans les aires protégées et les modalités de gestion.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Loi N° 96-004/PR du 26 février 1996 portant code minier</li> <li>2. Loi N° 99-003 du 18 février 1999 portant code des hydrocarbures de la République Togolaise.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Arrêté N° 13/MERF du 15/10/2001 portant organisation du contrôle de la circulation des produits et sous-produits forestiers et installation de postes de contrôle forestiers.</li> <li>2. Arrêté N° 0287/MISD du 13/12/2003 portant fixation de barrage de fouille de sécurité.</li> <li>3. Arrêté N° 004/MERF du 26 avril 2004 portant création, attribution et fonctionnement du Comité National de Coordination et de Suivi de la lutte contre la désertification ;</li> <li>4. Arrêté N° 025/MERF/SG/DEF du 25/08/2005 portant réglementation de la délivrance des autorisations de dégagements et d'exécution des travaux sylvicoles par les Directeurs Régionaux de l'Environnement et des Ressources Forestières.</li> <li>5. Arrêté N° 026/MERF/SG/DEF du 01/09/2005 portant interdiction d'exportation et de réexportation du charbon de bois et du bois de feu.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Loi n° 96 -004 du 26 février 1996 portant Code Minier ;</li> <li>2. Code de la Santé</li> <li>3. Engagement vis-à-vis de la conférence des Nations Unies sur l'eau et l'environnement à Dublin ;</li> <li>4. Engagement régional en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au niveau de la CEDEAO</li> </ol>
<b>Technique</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inventaires fauniques, floristiques et des écosystèmes</li> <li>2. Monographie de la Diversité Biologique</li> <li>3. Etudes</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inventaires des GES</li> <li>2. Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rapports nationaux de mise en œuvre de la CCD</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diagnostic de la Situation de l'Hygiène et de l'Assainissement au Togo</li> <li>2. Revue du secteur urbain</li> <li>3. Inventaire national initial des polychlorobiphényles et</li> </ol>

Thématiques Aspects	Diversité Biologique	Changements Climatiques	Désertification et Dégradation des sols	Eau, Assainissement et Pollution
	thématiques/Bios écurité 4. Rapports nationaux sur la Diversité Biologique 5. Rapport national sur l'environnement marin et côtier 6. Profil environnemental du littoral du Togo.			des équipements les contenant au Togo ; 4. Inventaire initial des pesticides POPs ; 5. Inventaire initial des substances inscrites à l'annexe C de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; 6. Evaluation de l'émission de Dioxines et Furanes ; 7. Rapport sur l'exposition de l'environnement et de l'Homme aux POPs ; 8. Profil chimique National ; 9. Etat des lieux des ressources en eau du Togo

### Annexe 3 : Synthèse des principales causes et conséquences des problèmes environnementaux majeurs

Principales causes	Principales conséquences
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Braconnage et chasse</li> <li>- Construction des barrages d'Akossombo et de Nangbéto et du port de Lomé</li> <li>- Déficit en politique de la maîtrise de l'eau</li> <li>- Délestage et dégazage des bateaux en mer</li> <li>- Déversement dans la mer des effluents issus du traitement humide des phosphates</li> <li>- Déversement non contrôlé des déchets urbains et industriels, des effluents et des matières brutes</li> <li>- Divagation des animaux</li> <li>- Durée de jachère plus courte dans les systèmes de culture itinérante</li> <li>- Emissions de véhicules</li> <li>- Erosion des sols</li> <li>- Exploitation anarchique des plages</li> <li>- Exploitation incontrôlée du bois de feu et production de charbon de bois</li> <li>- Extension des cultures de rente</li> <li>- Feux de brousse</li> <li>- Indifférence envers les droits fonciers des communautés locales</li> <li>- Inondations</li> <li>- Insuffisance d'infrastructures d'assainissement</li> <li>- Insuffisance dans l'application des textes relatifs à la protection de l'environnement</li> <li>- Insuffisances des textes d'application des lois et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du temps de travail des femmes</li> <li>- Changements dans les habitats de la faune aquatique et terrestre et perte de la diversité biologique</li> <li>- Changements dans les régimes hydrologiques</li> <li>- Contamination de l'air, de l'eau et des sols</li> <li>- Coûts supplémentaires accrus pour l'approvisionnement en eau potable</li> <li>- Dégradation des écosystèmes fragiles et de l'écosystème marin</li> <li>- Dégradation et érosion des sols et du littoral</li> <li>- Destruction des infrastructures et de la propriété privée</li> <li>- Développement de maladies liées à l'eau avec des taux de morbidité et de mortalité élevés</li> <li>- Diminution de la couverture forestière</li> <li>- Dulcification des eaux en aval du fleuve Mono et de la lagune</li> <li>- Envasement des rivières et réservoirs</li> <li>- Epuisement des ressources sur le littoral</li> <li>- Eutrophisation de certains cours d'eau et de la lagune</li> <li>- Eutrophisation de la lagune</li> <li>- Obstruction de la lagune, de la plage et des terrains vagues par des ordures</li> <li>- Paupérisation</li> </ul>

Principales causes	Principales conséquences
<ul style="list-style-type: none"><li>décrets relatifs à la protection de l'environnement</li><li>- Insuffisance de débouchés économiques</li><li>- Insuffisance en matière de conscience écologique</li><li>- Marginalisation des communautés locales dans les activités de planification et de gestion des aires protégées</li><li>- Mauvaise planification de l'utilisation des Terres</li><li>- Méthodes culturelles inadaptées</li><li>- Méthodes de conservation des sols inexistantes ou inadaptées</li><li>- Non opérationnalité d'un cadre formel de synergie</li><li>- Prélèvement incontrôlé de plantes médicinales</li><li>- Pression démographique (littoral, Plateaux ouest, Kara est)</li><li>- Recherche de terres fertiles</li><li>- Recherches et exploitations minières</li><li>- Réduction de l'infiltration de l'eau</li><li>- Réinstallation des populations migratrices</li><li>- Sécheresse</li><li>- Surexploitation des formations aquifères</li><li>- Surexploitation des ressources forestières</li><li>- Techniques de construction non appropriées pour les ouvrages de génie civil</li><li>- Transhumance</li><li>- Urbanisation accélérée</li><li>- Utilisation inappropriée des engrais et des pesticides</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Perte de revenus touristiques</li><li>- Pertes de matières organiques et de terres arables</li><li>- Pertes de productivité à l'exploitation agricole</li><li>- Perturbations climatiques</li><li>- Pollution marine</li><li>- Réduction de disponibilité des produits forestiers</li><li>- Réduction de l'infiltration des eaux, intensification du ruissellement</li><li>- Réduction des ressources halieutiques et de la productivité de l'élevage</li><li>- Réduction des superficies et dégradation d'espèce de mangrove</li><li>- Réduction du couvert végétal</li><li>- Salinisation des eaux douces</li></ul>

---

## Annexe 3

### Termes de référence

#### 1. Contexte et justification

Dans le cadre des engagements qu'il a pris en signant et en ratifiant les conventions de la génération de Rio, à savoir la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique et celle sur la Lutte contre la Désertification, le Togo a marqué sa volonté politique de participer à la gestion durable de l'environnement, au côté de la communauté internationale. Par de multiples efforts qu'il consent et grâce à la solidarité et à la coopération entre les pays Parties aux conventions sus-citées, à travers principalement le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Togo met en œuvre des actions conformément aux textes et aux stratégies et plans d'action dont il s'est doté. Entre autres stratégies, nous pouvons citer la stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique.

Comme dans nombre de pays en développement Parties, le niveau de mise en œuvre de ces conventions se révèle faible et peu efficace pour soutenir leur développement durable. L'adhésion du Togo au **Projet Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement au niveau Mondial et National (ANCR)** s'inscrit dans le souci d'apporter davantage sa contribution à la gestion de l'environnement mondial de manière à supporter les besoins des générations présentes et satisfaire ceux des générations futures.

L'exécution du Projet ANCR a permis d'identifier, à travers des études thématiques et intersectorielles, les besoins nationaux qu'il conviendrait de renforcer pour donner aux différentes parties prenantes nationales les aptitudes requises pour une mise en œuvre plus efficace des conventions. C'est dans cette optique que l'élaboration de la présente stratégie est envisagée.

#### 2. Objectif de l'étude

L'étude vise l'élaboration de la stratégie nationale en matière de renforcement des capacités pour gérer avec plus d'efficacité l'environnement.

La stratégie nationale devra aborder le contexte physique, économique, social et juridique national, décrire le contexte de mise en œuvre des conventions ci-dessus citées, proposer les axes stratégiques et une liste d'idées et fiches de projets prioritaires pour chaque thématique, à partir de la hiérarchisation des besoins

prioritaires identifiés. Les idées et fiches de projets devront mettre en exergue la synergie entre les conventions et tenir compte des questions du genre.

### **3. Résultat attendu**

La production du document de la stratégie nationale est le résultat attendu de cette étude. La stratégie comportera les principales composantes ci-dessus mentionnées.

### **4. Eléments de méthodologie**

L'étude sera conduite par une équipe de consultants indépendants sous la supervision de la coordination du projet. L'équipe devra, entre autres, passer en revue le bilan de la mise en œuvre des trois conventions de Rio, des projets et programmes en matière de l'eau pollutions et assainissement, le document de l'évaluation sectorielle et intersectorielle, et proposer des mesures idoines pour le renforcement des capacités nationales dans chaque domaine. Elle devra procéder à une revue analytique approfondie des rapports thématiques assortie de propositions concrètes et concises, relativement au mandat ci-dessous. L'équipe de consultants devra adopter une approche concertée et participative dans la réalisation de l'étude.

### **5. Mandat des consultants**

L'étude sera réalisée par une équipe de deux (02) consultants avec un chef de file. Le mandat des consultants consiste à :

- rencontrer les institutions techniques concernées par le projet ;
- passer en revue les quatre (04) études thématiques et sectorielles réalisées dans le cadre du présent projet, notamment les études de bilan sur la mise en œuvre des trois conventions des Nations Unies sur les Changements climatiques, la Diversité Biologique et sur la Lutte contre la Désertification, ainsi que l'étude de bilan sur les programmes et projets en matière de l'eau, pollutions et d'assainissement, et l'étude sur l'analyse sectorielle et intersectorielle;
- s'appuyer sur la stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique, le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification, les décisions et directives des différentes Conférences des Parties desdites conventions et tous documents pertinents, pour proposer les axes stratégiques pour le renforcement des capacités du pays en vue d'une mise en œuvre efficace des trois conventions de Rio ;

- proposer des idées de projets soutenues par des fiches de projets présentés sous forme de programmes pour chaque thématique. Les différentes composantes de chaque idée et fiche de projets devront être déclinées dans un cadre logique..

Les responsabilités de mise en œuvre et des estimations de coûts devront être proposées pour chaque fiche de projet.

L'étude sera réalisée en prenant comme premiers documents de base les quatre rapports thématiques ci-dessus cités dans la méthodologie, l'étude sur l'analyse sectorielle et intersectorielle et tout document pertinent relatif à la mise en œuvre des conventions de Rio.

Les consultants prendront part aux réunions entrant dans le cadre de la validation de l'étude.

## **6. Profil des consultants**

Les consultants devront répondre à l'un des profils ci-après : un Botaniste, un Ecologue, un Zoologiste, un Biologiste, un Environnementaliste, un Géographe, un Forestier, un Juriste spécialisé en gestion de l'environnement, un Hydraulicien, un Agronome, ayant des connaissances avérées dans les domaines thématiques des trois (03) conventions de Rio. Ils devront également avoir des aptitudes en analyse des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques, de grandes capacités de communication et de rédaction de rapport de portée nationale et internationale, et des expériences dans un processus de consultation des acteurs locaux.

Les consultants doivent avoir un niveau BAC + 5 minimum, possédant des expériences de sept (07) ans au moins dans la formulation des projets et programmes et la réalisation d'études dans le domaine de l'environnement et particulièrement dans celui des Conventions de Rio et des questions de l'eau, y compris les pollutions et l'assainissement.

La participation au processus de l'ANCR en qualité de consultants ou d'évaluateurs des rapports d'études réalisées dans le cadre du projet et la maîtrise de l'outil informatique sont des atouts dans la sélection des candidats.

Le chef de file devra être le consultant qui est le plus impliqué dans le processus de mise en œuvre du projet, notamment dans la réalisation des études.

## **7. Obligations**

Les consultants travailleront en étroite collaboration avec la coordination du projet avec laquelle ils s'entendront sur les détails des termes de référence. Ils devront soumettre, avant la signature du contrat avec le PNUD, la méthodologie de travail, en tenant compte des détails convenus et des éléments de méthodologie décrits ci-haut.

Le rapport /document comportera un résumé de 03 pages maximum et une bibliographie.

Les consultants déposeront le rapport/document provisoire de l'étude à l'expiration franche de 30 jours. Le rapport /document définitif sera remis 07 jours après la réception des observations de l'atelier de validation.

## **8. Coût et financement de l'étude**

Le budget de l'étude sera déterminé dans le contrat de prestations de service qui sera conclu avec le PNUD ; il équivaudra aux prestations d'un 1,5 homme pour le consultant principal et de 0,75 hommes/mois pour le deuxième consultant.

La paye des consultants se fera en trois (3) tranches : 20% après le dépôt du rapport provisoire, 60% quand le rapport aura été jugé recevable par la Coordination Nationale après l'atelier de validation par le Comité de Pilotage et le Comité Directeur de Coordination du Projet, et 20% après la transmission du rapport définitif au PNUD.

## **9. Durée de l'étude**

La durée de l'étude est de trente (30) jours. Toutefois, le mandat des consultants s'étalera tout le long de la préparation du rapport jusqu'à l'atelier pour sa validation.

## **10. Langue de travail et forme de remise du rapport/document**

La langue de travail est le français. Le rapport/document final sera remis sur support papier et sous format numérique compatible PC, Microsoft Word, police Garamond, taille 14, interligne 1.